

État de Palestine : quelles perspectives ?

Actes du colloque organisé par la Fondation Gabriel Péri
et l'IRIS, le 6 février 2014

ACTES



État de Palestine : quelles perspectives ?

*Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri
et de l'IRIS*

6 février
2014

Introduction

Didier Billion et Michel Maso

*Respectivement directeur adjoint de l'Institut
de relations internationales et stratégiques (IRIS),
et directeur de la Fondation Gabriel Péri*

La fondation Gabriel Péri et l'IRIS se sont associés pour organiser, le 6 février 2014, un colloque sur le thème « État de Palestine : quelles perspectives ? ». Notre ambition commune était d'analyser l'évolution du conflit israélo-palestinien en le replaçant dans le contexte régional et international et en procédant à une lecture dialectique des rapports entre les mouvements de résistance et de solidarité d'une part, et les diverses instances internationales et régionales qui interviennent sur ce dossier, d'autre part.

En effet, les répercussions de l'onde de choc qui traverse le monde arabe depuis l'hiver 2010-2011 sur la configuration du paysage politique moyen-oriental et sur le conflit israélo-palestinien sont nombreuses. Malgré l'admission de la Palestine comme État observateur non-membre de l'ONU, le 29 novembre 2012, non seulement la résolution du conflit israélo-palestinien ne connaît pas d'avancée positive mais ce dernier devient même de plus en plus insoluble au vu de l'avancée ininterrompue de la colonisation israélienne. L'initiative du secrétaire d'État américain, John Kerry, visant à relancer le processus de négociations et parvenir à un accord de paix, si elle a suscité quelques espoirs, n'a finalement abouti à aucun résultat tangible à cause de l'obstruction systématique de la partie israélienne.

Les interventions prononcées lors du colloque et reproduites dans cet ouvrage conduisent à éclairer utilement les opinions publiques et les décideurs sur les conséquences des mutations en cours dans cette région sur le conflit israélo-palestinien permettant d'envisager ou, au contraire, de compromettre la relance d'un processus de paix digne de ce nom.

Il est impératif de connaître les défis du moment présent pour tenter de dégager des esquisses de solution et formuler des recommandations appropriées.

Si la majorité des opinions publiques palestinienne et israélienne souhaite un accord de paix, beaucoup émettent des doutes sur la possibilité d'y parvenir et le scepticisme gagne malheureusement du terrain. Au niveau international, grâce à la mobilisation des solidarités dans de très nombreux pays, la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions) mise en œuvre à l'encontre de la politique coloniale de l'État d'Israël, mouvement pacifiste de solidarité citoyenne à la cause palestinienne, génère de réels effets et gagne en ampleur. C'est un signe adressé à la politique des autorités israéliennes qui semblent pour leur part s'en inquiéter compte tenu des répercussions potentielles sur l'économie.

Ce contexte de mutations impose donc de se demander – ce que l'IRIS et la Fondation Gabriel Péri ont fait – si la perspective de deux États reste possible, et quelles actions les acteurs internationaux agissant en faveur de la paix, quelles que soient leurs limites actuelles, peuvent engager et renforcer au bénéfice de cette solution.

Allocutions d'ouverture

État de Palestine : quelles perspectives ?

Pouria Amirshahi

*Député de la 9^e circonscription des Français établis hors de France,
secrétaire de la commission des Affaires étrangères
de l'Assemblée nationale et président de l'IRIS*

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille ce matin à l'Assemblée nationale pour un colloque dont je sais qu'il est très attendu, bien annoncé et honoré. Je sais également qu'il a été préparé avec un grand professionnalisme par les équipes de l'IRIS et de la Fondation Gabriel Péri, que je remercie chaleureusement pour la qualité de toute la préparation. Qu'il me soit permis, en tant que président de l'IRIS, d'adresser de très amicales salutations à Didier Billion, Pascal Boniface et Michel Maso.

Si à partir de maintenant c'est au titre de député que je m'exprime, je ne veux pas oublier mes engagements de jeunesse et les luttes communes avec les jeunes Palestiniens que j'ai rencontrés lorsque j'étais moi-même étudiant. Ces jeunes qui aujourd'hui encore font toujours preuve d'un dynamisme, parfois même d'un optimisme qui peut surprendre, et d'un engagement remarquables, malgré l'étau de l'appareil répressif israélien, d'un côté, et de la corruption en Palestine, de l'autre côté. Au risque de surprendre ceux qui ont l'habitude de m'entendre dénoncer les agressions du gouvernement israélien et les crimes commis par son armée à l'encontre des Palestiniens, je tiens aussi à mettre en cause aujourd'hui, car on le fait très rarement, la gangrène de la corruption qui n'est jamais assez évoquée. Les révolutions de l'Histoire – et les plus récentes encore dans la région – l'ont montré comme de tout temps : la revendication de souveraineté populaire s'appuie tout autant sur une aspiration à la dignité que sur la colère provoquée par la confiscation des richesses par une petite poignée de nantis.

C'est au nom de ce droit à la souveraineté, que je chéris tant pour nous-mêmes que pour tous les peuples qui ont la chance d'y goûter, que je me suis toujours engagé en faveur de celui des Palestiniens. C'est vous dire ma joie lors du vote positif de l'Assemblée générale de l'ONU accordant le statut d'État observateur, non-membre certes, mais c'est un pas, à la Palestine en novembre 2012. Une joie mêlée d'une certaine fierté après que le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, ait annoncé, dans l'hémicycle tout proche, que la France voterait « oui », fidèle à sa position constante depuis 1982. C'est d'ailleurs en parfaite cohérence avec l'engagement n° 59 du candidat François Hollande, engagement en faveur duquel plusieurs responsables socialistes avaient plaidé. En lien avec la société civile (*Avaaz* en l'occurrence), nous avons été plusieurs dizaines de parlementaires à demander au président de la République de répondre franchement et positivement à la démarche onusienne de la Palestine dont la revendication principale était la considération de la Palestine comme un État à part entière. Il s'agissait pour nous de défendre un préalable à une reprise des négociations sur des bases égalitaires, d'État à État et non d'occupant à occupé. Évidemment, nous ne sommes pas naïfs sur la réalité du rapport de forces qui existe encore aujourd'hui, mais l'expérience nous enseigne qu'une victoire politique en appelle d'autres, surtout quand elle est consacrée par le droit. Elle redonne surtout confiance – et cela compte dans les mobilisations – à un peuple qui confondait la fatalité avec son propre malheur. Ici comme en toute chose, la pédagogie des luttes a aussi sa pertinence et je voudrais rappeler à toutes celles et ceux pour qui cela ne va peut-être pas assez loin, combien cette extraordinaire avancée du droit international est déterminante pour la suite, est un point d'appui pour le combat du peuple palestinien. Dans le rapport de forces avec le gouvernement hyper réactionnaire de Benyamin Netanyahu, cette reconnaissance onusienne consiste aussi, au-delà de l'enjeu juridique, à faire la démonstration du soutien international à la cause de la souveraineté palestinienne.

J'ai moi-même pu constater l'ampleur de celui-ci sur les réseaux sociaux, en initiant le mot-clé (*hashtag* en bon français) #Palestine194, sigle de ralliement des messages de soutien à l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que 194^e État. Des messages de

solidarité ont afflué du monde entier, dans toutes les langues, bien au-delà de ce que j'imaginai moi-même possible à ce moment-là.

Mon engagement ne m'empêche pas d'épouser une approche pragmatique. Les postures radicales, drapées de pureté, je ne les trouve ni pertinentes, ni porteuses de solutions. Je pense que les deux camps, guidés par la raison, doivent se parler, les bonnes volontés doivent s'unir. Dans quelle mesure est-ce possible ? Difficile question sur laquelle la première table ronde de l'après-midi, « Deux peuples prêts pour la paix ? », aura l'occasion de débattre. Pour ma part, je reste sceptique sur la vitalité et la force du camp de la paix en Israël, non pas qu'il n'existe pas, mais, je ne parviens pas, au regard des évolutions politiques de ces dernières années, à identifier de force politique israélienne ayant un projet de paix crédible, susceptible d'arriver au pouvoir et de regagner la bataille culturelle dans la société israélienne. En effet, c'est un véritable enjeu que ce camp de la paix soit en capacité de manière plus durable d'influencer la majorité des nouvelles générations et des élites israéliennes. J'espère très sincèrement être contredit par les intervenants qui nous ont fait le plaisir de venir aujourd'hui et apprendre au contraire de bonnes nouvelles quant à une réorganisation de la société civile israélienne, elle aussi en mouvement, et dont on doit attendre beaucoup car pour avancer il faut être deux. Quelle forme prendrait cette paix si nécessaire à une région troublée ? Un seul État ? Deux États ? Un État binational ? J'avoue ne pas avoir moi-même tranché la question – d'ailleurs est-ce à nous de le faire ? La seule chose dont je suis sûr, comme objectif et presque comme préalable – c'est toute la complexité de la question –, c'est qu'il faut mettre fin à la colonisation. La seconde table ronde de la journée nous permettra certainement d'éclairer nos réflexions.

Le colloque doit se clôturer par un échange sur l'action des acteurs internationaux. Nul doute que la nouvelle approche américaine sera longuement discutée. Cette politique n'est certainement pas due à une soudaine philanthropie de Washington. Elle s'inscrit plutôt dans un mouvement de retrait des États-Unis de la région moyen-orientale, lui-même faisant suite au fiasco irakien, dont on voit encore aujourd'hui les conséquences dramatiques. Pour ma part, dans les efforts actuels de John Kerry, je perçois surtout la volonté

américaine de « liquider » le conflit, considéré comme la principale source du ressentiment des Arabes vis-à-vis des Américains. Face à cet effacement, je plaide pour que les Européens s'impliquent fortement dans la défense du droit international en Palestine. Et il y a beaucoup à faire. De ce point de vue, la France peut beaucoup... si elle garde à l'esprit qu'en Palestine se joue aussi la crédibilité du projet méditerranéen. Or, je suis convaincu que notre avenir, en tant qu'Européens, mais aussi et surtout en tant que Latins et en tant que Français, se joue aussi en Méditerranée.

Avant de laisser la parole aux premiers intervenants, qui reviendront sur les mutations régionales, je veux exprimer mon entière solidarité, et celle de nombreux de mes collègues, aux parlementaires palestiniens actuellement en détention sans jugement dans les prisons israéliennes. Au début de mon mandat, j'avais reçu Madame Fadwa Baghouti et je voudrais très amicalement lui dédicacer cette rencontre. Son combat pour la libération de son mari est celui de tous les partisans de la paix, palestiniens comme israéliens. Puisse la raison qui les guide triompher. C'est tout ce que nous devons souhaiter. Je vous remercie.

La question palestinienne

Michel Billout

*Sénateur et membre de la commission des Affaires étrangères,
de la Défense et des forces armées du Sénat*

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'IRIS et la Fondation Gabriel Péri de m'avoir fait l'honneur de me proposer d'introduire ce colloque à la suite du président de l'IRIS, mon collègue Pouria Amirshahi.

Les questions abordées aujourd'hui touchent à des sujets essentiels pour mettre fin à cette injustice qu'est l'occupation militaire que subit un peuple, le peuple palestinien, depuis soixante-six ans. Et puisque nous allons nous interroger aujourd'hui sur les perspectives d'un État palestinien, je reste convaincu qu'il y a un chemin pour la paix, dans la reconnaissance et l'existence de deux États côte à côte, un Israélien et un Palestinien, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale pour la Palestine.

Certes, le chemin pour y parvenir n'est pas aisé : depuis plusieurs décennies des dizaines de résolutions ont été adoptées par la communauté internationale, toutes ignorées par le gouvernement d'Israël. Cette politique du déni a conduit à l'impasse que l'on connaît aujourd'hui, dont le symbole le plus criant a été l'échec des Accords d'Oslo. Les refus répétés des dirigeants israéliens conduisent ce pays à un isolement croissant au plan diplomatique et, hormis le soutien des États-Unis, de plus en plus d'opinions publiques et de gouvernements, y compris en Europe, n'acceptent plus la poursuite de la colonisation et demandent l'application des résolutions internationales pour y mettre fin.

La solution de deux États est-elle pour autant encore possible ? Nous débattons de ce sujet en fin de matinée mais, personnellement, je pense que des voies nouvelles peuvent émerger pour parvenir à la paix. La création d'une zone exempte d'armes de destruction massive doit faire partie de l'agenda des membres du Conseil de

sécurité, mandaté par l'Assemblée générale de l'ONU et des pays de la région concernée. La destruction de l'armement chimique syrien, suite à l'accord russo-américain et de l'ONU, et l'accord intérimaire sur le présumé nucléaire iranien ouvrent une fenêtre pour avancer vers un processus de réduction des tensions.

Cela fait des années que le Moyen-Orient, compte tenu des enjeux géopolitiques, est devenu une zone de haute conflictualité avec, au cœur, la situation faite au peuple palestinien. Le moment n'est-il pas venu d'engager un processus inverse, un processus de désescalade des tensions ?

Le difficile mais réel dialogue qui vient de s'engager entre le pouvoir et l'opposition syrienne montre qu'il n'y a pas d'option militaire possible comme solution à des questions telles que la paix et les droits des peuples à la liberté et à la démocratie.

La menace nucléaire iranienne directe contre Israël, invoquée par le Premier ministre israélien, a permis à cette question d'être soulevée dans le débat car Israël lui-même détient un puissant armement nucléaire, sans avoir ratifié le Traité de non-prolifération, ni la Convention sur les armes chimiques. Ces questions ne sont plus taboues en Israël. Il se tenait, il y a quelques semaines, une Conférence internationale à Haïfa organisée par une fondation israélienne à laquelle participaient des experts internationaux venus de trente pays. Ma collègue sénatrice Michelle Demessine et Mathilde Caroly, conseillère municipale, y participaient. Cette Conférence a permis de mettre en évidence l'objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive au Moyen-Orient. La dénucléarisation de cette zone doit devenir un objectif commun.

Il faut cependant regretter qu'en France trop peu de forces politiques abordent cette question et qu'elle reste, de fait, ignorée dans le débat public. C'est extrêmement préjudiciable pour tous. Car cette question du nucléaire, comme celle des armes de destruction massive en général, n'est pas, ne peut pas être l'affaire intérieure d'un seul État, elle a des implications telles que seules une attention et une intervention internationale peuvent permettre de la faire évoluer positivement.

On pourrait espérer que la France prenne une telle initiative, après l'annulation de la rencontre internationale prévue sur ce sujet en Finlande il y a deux ans.

Ce qui se fait aujourd'hui par la voie diplomatique, entre le groupe des 5+1 et l'Iran, avec l'AIEA (International Atomic Energy Agency) permet d'avancer, sans nier les obstacles, sur le chemin de la non-prolifération. Cela pourrait conduire les dirigeants israéliens à réfléchir.

La voie du dialogue pour la paix, dans la reconnaissance des droits du peuple palestinien, est la seule voie possible pour permettre à Israël de s'inscrire dans cette région, non pas dans un rapport de forces militaire dominant, mais par des accords solides avec tous ses voisins.

La France, là encore, pourrait aider à construire des liens de confiance.

À ce sujet, le récent voyage du président de la République en Israël et en Palestine n'a pas levé toutes les ambiguïtés sur la position de la France, loin s'en faut. D'un côté, le Président affirme que la France reconnaît les droits du peuple palestinien à un État et condamne la colonisation, de l'autre il affiche un soutien délibéré au gouvernement de droite israélien qui vaut à la France d'être qualifiée de « *meilleure amie d'Israël* » par le Premier ministre Netanyahu. Soyons clairs : l'affirmation du droit d'Israël à exister et à sa sécurité ne peut être un prétexte au non-respect du droit international. La France doit adopter une position sans ambiguïté, condamner fermement à chaque fois que nécessaire la colonisation israélienne.

J'ai salué, il y a un an, la décision de la France de se prononcer en faveur de la reconnaissance de la Palestine au titre d'État observateur à l'ONU. Elle peut sans attendre reconnaître l'État palestinien, appuyer sans réserve la directive européenne sur l'économie israélienne dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, et adopter l'étiquetage sur les produits venant des colonies comme l'Angleterre, les Pays-Bas et même l'Allemagne l'ont déjà fait. Ces actions pourraient se coordonner au plan européen pour faire entendre au gouvernement israélien que son intransigeance est sans avenir et pèse aujourd'hui sur les propres intérêts de son pays. Par ailleurs, l'accord d'association Union européenne-Israël doit être suspendu tant qu'Israël ne respecte pas les clauses qui y sont incluses et qui concernent la défense des droits de l'Homme.

Au lendemain des révolutions arabes, l'Union européenne a fait son *mea culpa* pour avoir trop longtemps fermé les yeux dans le cadre de ses relations bilatérales sur les violations des droits commis par ses partenaires. Elle dit vouloir aujourd'hui réviser sa politique de voisinage pour lier le développement des relations bilatérales au respect des valeurs communes et des droits de l'Homme.

L'exigence du respect de ces droits s'arrêterait-elle aux frontières de la Palestine occupée? Pourquoi dissocier le développement des relations bilatérales de la cessation des violations israéliennes du droit international?

L'Union européenne doit utiliser les instruments qui sont en sa possession et qu'elle a elle-même forgés. Il en va de sa crédibilité d'autant que jusque-là sa politique a été favorable à Israël en en faisant un quasi-membre de l'Union européenne et en lui accordant des privilèges exorbitants.

L'année 2014 doit être l'année où la France et l'Union européenne jouent pleinement leur rôle pour faire appliquer le droit international et faire aboutir l'exigence légitime d'un État palestinien souverain. Les résultats espérés des négociations en cours sous l'égide des États-Unis sont suspendus à la poursuite de la colonisation, l'occupation et l'isolement des villes palestiniennes.

Israël et sa revendication à être reconnu comme *État juif* ajoute encore un obstacle à la paix, comme la présence à long terme de forces de sécurité israéliennes dans le futur État palestinien.

La France doit donc intervenir auprès du gouvernement israélien pour qu'il rompe avec cette politique d'isolement du seul contre tous, afin qu'Israël prenne toute sa place dans l'espace régional dont il fait partie.

Je voudrais rappeler qu'aujourd'hui 5 000 prisonniers politiques palestiniens attendent leur libération dans les prisons israéliennes.

Je me suis rendu à plusieurs reprises dans ces prisons, notamment pour y apporter mon soutien à Salah Hamouri. Ces prisonniers sont des femmes, des hommes, parfois même des enfants (500) qui luttent pour leurs droits. Beaucoup sont des élus palestiniens, des responsables politiques. Marwan Barghouti est l'un de ceux-là, député, condamné à perpétuité, il a lancé un appel de sa prison pour la libération des prisonniers. Cet appel porte deux messages

principaux : « Les valeurs universelles ne peuvent s'arrêter aux frontières de la Palestine occupée » et « La liberté est la pierre angulaire de la paix ». C'est à partir de ces deux idées qu'une campagne internationale se développe pour exiger la libération des prisonniers politiques palestiniens. Un Comité international est mis en place à cette fin, présidé par Ahmed Kathrada, compagnon de prison de Nelson Mandela. Ce ne sont pas là que des symboles, fussent-ils incontournables. Il s'agit aussi d'une exigence de justice qui va grandir dans notre pays.

Cette exigence est d'ailleurs partagée par beaucoup de nos concitoyens – élus, militants associatifs, syndicaux, politiques – qui sont engagés dans ce juste combat. Un des plus reconnus, parmi eux, mon ami et camarade Fernand Tuil, vient de nous quitter. Les hommages successifs qui lui sont rendus prouvent, s'il était encore nécessaire, combien la solidarité avec le peuple palestinien reste profonde chez beaucoup de nos compatriotes.

L'action parlementaire peut et doit contribuer à la nécessaire mobilisation citoyenne pour une paix durable au Proche-Orient. C'est le sens de mon engagement constant comme celui de l'ensemble des sénateurs du groupe Communiste, Républicain et Citoyen (CRC) au Sénat comme des députés du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR).

Après l'opération « Plomb durci », avec ma collègue Annie David, nous avons participé en février 2009 au déplacement en Israël et en Cisjordanie d'une délégation de 108 élus, militants syndicaux et représentants d'associations, à l'initiative de l'Association Nationale des élus communistes et républicains et de l'Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF), que coprésidait Fernand Tuil. Ces déplacements sont essentiels pour la prise de conscience de la situation vécue en Palestine et pour développer des coopérations décentralisées. Dès notre retour, nous déposons une proposition de résolution européenne au Sénat afin de demander une condamnation sans équivoque par les institutions européennes de la politique de colonisation et de la violation du droit international menée par le gouvernement israélien ; de faire prévaloir la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël sur le fondement

du non-respect par l'État d'Israël de ses obligations découlant de l'article 2 de cet accord à savoir « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques ».

Nous demandons par ailleurs le report de tout principe de rehaussement des relations avec Israël tant que cet État poursuivrait sa politique de colonisation et de violations des droits de l'Homme. Nous avons déposé une autre résolution en 2011 afin d'inciter le gouvernement français à la reconnaissance d'un État palestinien, attendue depuis la proclamation de sa création, le 15 novembre 1988 par le Conseil national palestinien à Alger, reconnu alors par quatre-vingt quatorze pays, suivis de trente-trois autres dans les années suivantes.

Depuis quelques années, le calendrier s'accélère. Le 31 octobre 2011, une première étape a été franchie à la Conférence générale de l'UNESCO qui a voté l'admission de la Palestine comme État membre de l'Organisation par un vote large et sans équivoque (107 voix pour, 14 contre, 52 abstentions). Le 29 novembre 2012, la Palestine était admise à l'ONU comme État observateur.

Puis, en juillet 2013, réunie à Istanbul, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), où les États-Unis sont particulièrement influents, s'est prononcée pour l'accueil de l'Autorité palestinienne dans le cadre de l'élargissement de son partenariat avec les États méditerranéens. Il aura fallu trois tentatives pour y arriver. Ceci permet désormais d'accorder un statut approprié au Conseil Législatif de Palestine afin que ses représentants puissent participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ouvrant un nouvel espace de dialogue constructif concernant la paix au Moyen-Orient, après celui de l'Union interparlementaire et du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée générale de l'ONU a d'ailleurs bien compris les enjeux en proclamant l'année 2014 « Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien ». La résolution exige « l'arrêt complet de toutes les activités israéliennes d'implantation dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, et demande qu'il soit mis fin à tous les actes de provocation, notamment de la part des colons israéliens, à Jérusalem-Est en particulier, sur les sites religieux et à proximité ».

D'autres résolutions au cours de l'Assemblée générale ont été adoptées, dont celle appelant Israël à cesser les constructions en Cisjordanie et à son retrait du plateau du Golan. Oui, le droit international doit être une protection pour les peuples, pour leur garantir reconnaissance, justice et paix. Ma collègue du groupe CRC, Michelle Demessine, sénatrice, se rendra prochainement en Palestine au titre du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat. Nos travaux d'aujourd'hui seront portés à sa connaissance comme contribution à sa participation à la délégation du Sénat et seront le témoignage de notre soutien et engagement pour la paix et la justice pour le peuple palestinien.

1. Les mutations de l'ordre stratégique régional et le conflit israélo-palestinien

La Palestine : une question incontournable pour la région du Moyen-Orient

Hassan Balawi

Diplomate et ancien journaliste à la télévision palestinienne

Cette conférence intervient à un moment clé, moment clé pour l'État de Palestine dont il est question aujourd'hui, car nous sommes actuellement à un carrefour. L'État de Palestine, tel qu'il a été déclaré par l'OLP et tel qu'il a été reconnu par les Nations unies, est-il réalisable aujourd'hui ?

Le thème de la table ronde sur laquelle j'interviens, concernant les évolutions dans la région, revient sur la question palestinienne. Comme vous le savez, historiquement la question palestinienne a toujours été liée au développement même des régimes arabes de la région. En 1948, au moment même de la création de l'État d'Israël, c'est-à-dire de la *Nakba* pour le peuple palestinien et l'effacement de la Palestine de la carte géographique, les régimes politiques, notamment au Machrek, gagnaient leur indépendance. Il y a donc un lien indéfectible entre la question palestinienne et la région – que je vais tenter de développer –, même si aujourd'hui la question palestinienne n'apparaît pas médiatiquement dans les agendas des révolutions arabes. Après trois ans de printemps arabe et l'émergence de nouvelles forces dans la région, il y a, me semble-t-il, une nouvelle configuration régionale qui se dessine dans le monde arabe de la Méditerranée à l'Orient. On parle d'un nouvel accord, en référence à celui de 1916 qui a partagé l'Orient arabe, certains parlent même d'un nouveau Yalta pour dessiner à nouveau le monde.

En dépit de ces trois ans, qui ont vu beaucoup d'espoirs, mais aussi beaucoup de déceptions, je pense qu'il est encore tôt pour tirer des conclusions quant aux changements régionaux, qu'il s'agisse des revendications des peuples pour la justice, pour la liberté, mais aussi de la question palestinienne car les choses sont encore en cours. Il suffit simplement de regarder du côté de l'Égypte, le deuxième pays qui a connu le printemps arabe, et d'y voir les évolutions radicales

notamment depuis le 30 juin 2013 qui ont laissé des traces sur la scène palestinienne, notamment sur le Hamas qui a perdu un allié important lors de la destitution du président islamiste Mohamed Morsi.

Je dirais simplement qu'il y a trois temps dans les évolutions du monde arabe et de la région.

- Le premier temps, ce sont ces révoltes qui ont débuté en Tunisie et qui se sont étendues dans différents pays arabes. Elles ont suscité un immense espoir chez les populations arabes, dans le monde, mais aussi chez le peuple palestinien. Ce dernier, déjà engagé dans cette forme de lutte de masse sur le terrain, dans la rue, depuis la première Intifada en décembre 1987, s'est senti concerné très rapidement par ce qu'il se passait dans les pays arabes, mêmes si le régime politique palestinien n'a pas pu prendre position par rapport à ces événements, l'OLP déclarant – au vu des précédents – ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays arabes. Mais les populations palestiniennes, les fractions politiques, la société civile se sont senties concernées par ce qu'il se passait. Pour la première fois depuis les indépendances des pays arabes, la rue arabe était prise en compte. Depuis les années 1950, c'est-à-dire depuis les indépendances des États arabes, l'espace politique dans la région avait été confisqué par les régimes en place, qu'ils soient royal ou républicain, et il était dominé par leurs médias, leurs partis, leurs services de sécurité. Pour la première fois, la rue arabe a bougé et pour la première fois on a pris en compte sa position indépendamment des évolutions par ailleurs. Cependant, pour le moment, comme je l'ai dit, nous sommes dans une période où il y a des hauts et des bas. Il y a de nombreuses déceptions, du sang, de la violence, une militarisation... Si la Palestine n'est pas encore, et n'a pas encore été évoquée dans les slogans des manifestations arabes, elle reviendra une fois que les peuples arabes arriveront à satisfaire leurs revendications pour la justice, pour la paix. Je suis sûr qu'alors la Palestine reprendra sa place naturelle dans ce qu'il s'est passé ;

- Le deuxième temps dans ces révolutions est celui que nous sommes en train de suivre, que d'aucuns qualifient d'« hiver islamique », le moment où des forces islamiques arrivent au pouvoir avec toutes les confrontations que cette donne engendre. C'est aussi

le temps de l'escalade avec la militarisation qu'il s'agisse du Yémen, de la Libye, de la Syrie avec ce drame, cette *Nakba*, pour les Syriens mais aussi pour les Palestiniens. Ce qu'il se passe en Syrie est une situation tragique, nous sommes en train d'assister à une nouvelle *Nakba*, une nouvelle catastrophe après la catastrophe palestinienne. Les Palestiniens sont durement touchés, notamment dans le camp de réfugiés de Yarmouk où ils sont pris en otage entre les forces du régime, qui encerclent le camp et jouissent d'une position stratégique sur la route de la capitale, et les différents groupes armés salafistes de l'opposition à l'intérieur du camp. Avec la situation syrienne et ses répercussions au Liban et en Irak, il y a une sorte de renversement, de dérive, mais les choses ne sont pas encore définies, elles évoluent et c'est là que l'on peut encore intervenir dans un troisième temps.

- Le troisième temps est celui des laboratoires dans le monde arabe.

Quel est le lien entre tous ces événements et la question palestinienne? Comme je l'ai rappelé, il y a un lien indéfectible. Les Palestiniens sont aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, voire faible, compte tenu d'abord de l'occupation qui pèse toujours sur leur vie, de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et des divisions internes entre Fatah et Hamas. Cette faiblesse se révèle également sur la scène régionale et sur la scène arabe. Israël profite, quant à lui, de ce qu'il se passe dans le monde arabe, et notamment en Syrie, pour renforcer ses arguments sur les menaces qui pèseraient sur sa sécurité: il serait dans l'obligation de maintenir le Mur et les barrages militaires à l'intérieur des territoires palestiniens occupés dans une situation si troublée. Pourtant, si les Palestiniens ne sont pas suffisamment présents sur la scène internationale pour les raisons que je viens d'évoquer, leur cause est présente pour la raison simple que c'est Israël qui est présent, c'est Israël qui constitue la menace. C'est Israël qui a voulu frapper l'Iran – ce qui nous amène sur la question du nucléaire iranien –, c'est Israël qui a aussi voulu frapper la Syrie. Israël, au début du printemps arabe s'est inquiété, car il s'était toujours présenté comme l'oasis de démocratie dans la région. Les révoltes dans le monde arabe ont permis de casser ce slogan. Avec ce qu'il se passe en Iran et en Syrie, nous avons

vu qu'il y avait une détermination internationale par rapport au sujet iranien et au sujet syrien, notamment à travers la conférence de Genève. Mon ami Mohammad Shtayyeh, membre du comité central du Fatah, a écrit un long article sur Genève 2, il a demandé qu'il y ait un Genève sur la Palestine. Il est temps aujourd'hui pour la communauté internationale, qui a montré sa détermination, et nous avons vu qu'il était possible d'agir sur l'Iran et sur la Syrie, d'agir aussi sur la Palestine car la Palestine, comme l'a dit un jour un homme politique français, est la mère des batailles, elle est la mère des causes dans cette région. La Palestine mérite de sortir de cette impasse du processus des Américains, d'arriver à Genève sous les auspices des Nations unies, de voir appliquer les résolutions de l'ONU et le droit international.

La Palestine et les mutations de l'ordre stratégique au Moyen-Orient

Jean-Paul Chagnollaud

Professeur des universités, directeur de l'iReMMO

Depuis 1948, le Moyen-Orient a toujours connu des situations conflictuelles ; la configuration actuelle est sans doute l'une des pires qu'il ait jamais connue. C'est comme s'il y avait, en même temps, plusieurs tremblements de terres, chacun ayant son épïcêtre et chacun aggravant les dommages causés par l'autre. Outre le séisme du conflit israélo-palestinien dont la faible intensité n'est qu'apparente, il y a l'épïcêtre de Damas qui a fait implorer la Syrie et déchiré son tissu social avec ses secousses au Liban et en Jordanie. Celui de Bagdad, qu'on a tendance à oublier. Celui du Caire qui a largement affecté la région. Celui de Téhéran qui provoque des tensions très fortes autour du nucléaire... On a assisté à la montée en puissance de l'Iran, son influence en Irak, en Syrie et au Liban est aujourd'hui considérable. Le rapport de forces entre les États-Unis et la Russie a changé. Alors qu'hier la Russie avait perdu toute influence, elle est revenue au premier plan au point d'imposer ses vues et ses objectifs. Il suffit de rappeler trois dates pour se faire une idée de cette métamorphose : en 1991, la Russie ne peut jouer le moindre rôle au moment de la guerre du Golfe ; en 2003, Vladimir Poutine peut seulement dire son opposition à l'agression américaine en Irak ; à partir de 2011, en Syrie notamment, c'est lui qui impose son agenda.

Dans ce cadre bouleversé, *quid* du conflit israélo-palestinien ?

1. Ces mutations ont inégalement affecté les deux parties.
2. L'issue des négociations peut avoir un fort impact sur ces mutations.

1. Ces mutations ont inégalement affecté les deux parties

Je crois que côté palestinien l'impact de ces mutations a plutôt été une souffrance, pour reprendre une expression que je n'aime pas mais pour aller vite, je dirais que du « printemps arabe » les Palestiniens

ont surtout vu l'hiver. D'abord parce que la question palestinienne a été quelque peu occultée dans les médias, comme si une tragédie en chassait une autre, dans les chancelleries c'était moins une question d'urgence – même si les chancelleries ont continué à travailler, il y a ici dans cette salle des diplomates qui ne cessent de travailler, c'est important, il faut le reconnaître – mais l'urgence n'était alors pas forcément la question palestinienne même s'il y a eu le vote du 29 novembre 2012. Les directions palestiniennes – et je suis malheureusement obligé de parler au pluriel, j'aimerais pouvoir parler de *la* direction palestinienne – ont souffert. L'Autorité palestinienne n'a pas pu se positionner par exemple sur la question syrienne, en effet les rétorsions auraient été terribles, il y a le souvenir de ce qu'il s'était passé en 1990-1991 lorsque Yasser Arafat avait pris position en faveur de Saddam Hussein : cela avait été absolument désastreux pour les Palestiniens en général, et ceux vivant au Koweït en particulier. L'autre direction – le Hamas – a cru faire partie du camp des vainqueurs au lendemain de la victoire de Mohamed Morsi en Égypte ; cela n'a duré que quelques mois. Depuis son renversement par l'armée, les relations sont devenues très difficiles, Le Caire accusant le Hamas de tous les maux qu'il prête aux Frères musulmans aujourd'hui criminalisés. Quant à l'Autorité palestinienne, elle a été en difficulté dans ces deux séquences : avec Morsi puisqu'il privilégiait le Hamas et avec l'armée qui se montre franchement hostile aux Palestiniens quels qu'ils soient... Donc les directions palestiniennes ont souffert de ce printemps arabe.

Les populations palestiniennes ont souffert elles aussi. Elles ont souffert indirectement en Cisjordanie et à Jérusalem parce qu'on les a oubliées, directement à Gaza du resserrement du blocus et de la fermeture de Rafah au lendemain du coup d'État de l'armée. Elles ont souffert directement en Syrie où une partie des centaines de milliers de réfugiés palestiniens y vivant sont aussi devenus des déplacés ; dans le camp de Yarmouk, des dizaines de milliers de Palestiniens sont pris au piège et des dizaines sont morts de faim...

Donc si on analyse la situation de manière très schématique, on a le sentiment que les Palestiniens ont souffert de ces printemps arabes, même si un éminent diplomate me disait récemment : « Au moins les choses sont claires, on les voit telles qu'elles sont. » Une réflexion lucide, peut-être amère, mais lucide.

Du côté israélien, les conséquences sont plus contrastées. Israël est apparu comme un îlot de stabilité dans la région. La contre-révolution en Égypte consolide ses positions car les relations avec l'armée égyptienne ont toujours été très étroites. Les menaces des États arabes, qui pouvaient encore plus ou moins exister du côté syrien, ont disparu, surtout après le démantèlement des armes chimiques de Bachar El-Assad. Le Hezbollah s'est beaucoup engagé sur le front syrien en y envoyant des milliers d'hommes, ce qui peut affaiblir sa capacité contre Israël. Le Hamas est isolé à Gaza. L'axe Téhéran-Damas-Hezbollah est en difficulté. On pourrait faire une liste des avantages stratégiques retirés de ces événements par Israël, mais il y a aussi des aspects plus préoccupants. Avec le régime de Damas, la frontière syrienne était absolument maîtrisée depuis 1973, ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui puisqu'il y a eu quelques incidents sur le Golan. Certains acteurs non-étatiques, plus imprévisibles que les États, peuvent lancer des attaques erratiques contre Israël. Malgré son engagement en Syrie, le Hezbollah est toujours aussi présent au Liban sur le plan militaire et des transferts d'armes sophistiquées en provenance de Syrie ont eu lieu. L'Iran, considéré en Israël comme la menace la plus préoccupante pour sa sécurité avec la question du nucléaire, s'est imposé comme une puissance régionale incontournable. Mais il reste que la situation d'Israël est plus avantageuse que celle des Palestiniens, ce qui joue certainement beaucoup sur le rapport de forces.

2. L'issue des négociations peut avoir un fort impact sur ces mutations

L'autre volet est l'impact et l'issue du conflit israélo-palestinien sur ces mutations. Aujourd'hui, il y a trois négociations dans ce tumulte du Proche-Orient : Genève 2, les 5+1 avec l'Iran et Israël-Palestine. Selon qu'elles vont aboutir ou non, c'est l'ensemble de la configuration régionale qui peut être modifiée ; en cas d'échec tout porte à croire que la situation risque de se détériorer encore et encore...

Parmi les nombreux facteurs qui déterminent les chances d'un aboutissement positif, l'un d'eux est crucial : le rapport de forces et donc la complémentarité du diplomate et du soldat. La langue

anglaise a d'ailleurs un terme polysémique qui résume bien cette complémentarité : « *to strike* » qui signifie frapper mais on dit aussi « *to strike a deal* », conclure un accord...

À cette aune, les chances de succès de Genève 2 sont, aujourd'hui, nulles ; celles de la négociation avec l'Iran sont sérieuses. Celles engagées entre Israéliens et Palestiniens sont faibles : on ne voit pas pourquoi Benyamin Netanyahu ferait des concessions alors qu'il est en position de force, à moins qu'il ne comprenne que cette position est, à moyen terme, dangereuse pour Israël, d'ailleurs les médias israéliens le comparent au commandant du Titanic... Donc, de deux choses l'une, ou ces négociations conduisent à un règlement de paix ou, une fois encore, elles ne mènent à rien sinon à un impossible *statu quo*, rendant chaque jour la situation plus insupportable pour les Palestiniens.

Dans la première hypothèse, on arrive à deux États avec la création d'un État palestinien viable ayant Jérusalem-Est pour capitale, une solution équitable pour les réfugiés, sans doute des échanges de territoires puisque les colonies importantes resteront sous souveraineté israélienne et peut-être aussi avec une minorité juive en Palestine pour les colons qui resteraient sur son territoire. Un système complexe, sans doute internationalisé, réglerait la question de la sécurité d'Israël sur la Vallée du Jourdain.

Ce serait la sécurité pour tous.

Pour les Palestiniens, l'obtention d'un toit politique serait synonyme de sécurité physique, psychologique, sanitaire, alimentaire. Le début de la fin d'une catastrophe qui dure depuis des décennies.

Pour Israël, après les traités de paix avec l'Égypte et la Jordanie, ce serait la sécurité de l'État et donc de ses citoyens avec une potentielle intégration économique dans la région, si l'accord prenait en compte l'initiative de paix arabe de 2002 qui implique notamment la normalisation des relations.

Pour la région, ce serait un tremblement de terre mais d'une tout autre nature...

À l'inverse, après Oslo en 1993 et Annapolis en 2007, un nouvel échec scellerait sans doute la fin de la solution négociée à deux États. L'idée que l'alternative à la solution à deux États serait un État est une pure fiction. La vérité, c'est plutôt que cette alternative serait le

renforcement et la consolidation de l'apartheid ; consolidation, car cette discrimination institutionnalisée existe déjà aujourd'hui avec, en plus, des restrictions territoriales considérables, notamment dans la Vallée du Jourdain *de facto* annexée et quasiment interdite aux Palestiniens. Et que dire de la situation à Jérusalem-Est...

Il ne resterait donc plus que la confrontation. Sur le plan diplomatique à coup sûr, mais probablement aussi dans les territoires, sous une forme sans doute différente des deux Intifadas. C'est en tout cas ce à quoi beaucoup de Palestiniens se préparent. Dès lors cela ne manquerait pas d'aggraver encore une situation régionale déjà extrêmement complexe.

L'impact des révoltes arabes sur la gestion du dossier palestinien par Israël

Denis Charbit

Maître de conférences au département de sociologie, science politique et communication à l'Open University d'Israël

On s'est beaucoup interrogé sur la perception par Israël du printemps arabe. Les différentes analyses ont toutes noté la réaction immédiate frileuse et sceptique du gouvernement israélien. La réaction d'Israël tranchait nettement avec l'enthousiasme lyrique de l'opinion publique, des médias et des gouvernements qui voyaient dans les protestations spontanées des foules de Tunis et du Caire les prodromes d'une ère démocratique imminente assurée. Si la révolte en Tunisie fut bien accueillie dans la mesure où le pays ne faisait pas partie du premier cercle stratégique d'Israël, en revanche, le déclenchement de l'insurrection en Égypte en janvier 2011 a suscité panique et inquiétude dans les milieux gouvernementaux. On se souvient de l'exhortation de Netanyahu aux leaders occidentaux à ne pas « lâcher » Moubarak. Il en allait, selon lui, de la stabilité de la région et de l'avenir du traité de paix israélo-égyptien. Diplomates et stratèges israéliens estimaient que les deux révoltes arabes auraient un effet domino sur l'ensemble des pays favorables à l'Occident et entraîneraient l'éviction des leaders dits « modérés ». Les revendications des contestataires retenaient bien moins leur attention que les retombées des bouleversements politiques sur la stabilité régionale et les intérêts nationaux d'Israël : outre la crainte d'une dénonciation du traité de paix avec l'Égypte que Moubarak avait assumé et scrupuleusement respecté depuis 1981, on redoutait plus généralement la perte des influences américaine et européenne au profit de l'Iran dont les ambitions stratégiques étaient connues ou de la Turquie, qui avait mis au point une politique étrangère active dite néo-ottomane. On n'excluait guère l'idée que les bouleversements intérieurs débouchent sur l'organisation d'élections générales au suffrage universel, mais avec la conviction qu'elles seraient loin de bénéficier aux forces démocratiques à l'origine des mouvements. On prévoyait

deux scénarios, l'un comme l'autre, pessimistes : la victoire de partis islamistes ou une instabilité politique durable. On postulait également dans ces cercles que les difficultés économiques qui ne manqueraient pas d'affecter le tourisme en Égypte et en Tunisie et la désillusion consécutive aux promesses non tenues constitueraient, de surcroît, un terrain d'élection pour des mouvements djihadistes toujours prompts à tirer parti de régimes faibles pour établir leurs bases et aggraver les troubles.

Après les insurrections tunisienne et égyptienne, le *raz-de-mariée* démocratique s'est propagé en Lybie et en Syrie. Les mouvements de protestation étaient de même nature, mais la réaction des leaders en place fut toute autre : au paradigme heureux caractérisé par l'abdication immédiate ou presque des chefs d'État contestés, Ben Ali et Moubarak, succédait un paradigme inverse dominé par l'obstination de Kadhafi et d'Assad à se maintenir coûte que coûte au pouvoir, plongeant leur pays respectif dans le chaos. En Lybie, l'intervention franco-britannique de mars à octobre 2011 a certes stoppé le massacre annoncé ; le veto russe, en revanche, a empêché une résolution analogue du Conseil de sécurité tandis que la réticence américaine à réengager ses troupes en Syrie, après s'être enlisée depuis une décennie en Irak et en Afghanistan, a paralysé toute velléité d'intervention.

Israël s'est réjoui tant de l'intervention occidentale réussie que de la chute de Kadhafi, mais globalement, les événements au Maghreb n'ont pas de réel impact sur sa sécurité. Il allait de soi que Netanyahu n'aurait pas pour Assad la sympathie qu'il témoignait pour Moubarak. Cependant, des troubles intérieurs à la frontière septentrionale d'Israël ne pouvaient pas ne pas attirer son attention car, *de facto*, la frontière israélo-syrienne avait toujours été maintenue à l'écart des tensions entre les deux pays. Ainsi, l'attitude israélienne, généralement claire, nette et ferme laissait place ici à une attitude plus floue : fallait-il souhaiter la chute du régime alaouite qui avait tout de même eu le mérite de respecter le cessez-le-feu établi depuis 1974 ou fallait-il, du fait du soutien de l'Iran à Assad, espérer sinon hâter la victoire de l'opposition ? Une fois au pouvoir, cette dernière mènerait-elle une autre politique vis-à-vis d'Israël ? Romprait-elle avec le Front du refus dont Assad père avait pris la

tête notamment avec ses alliés traditionnels particulièrement hostiles à Israël, l'Iran et le Hezbollah ?

L'enlèvement de l'insurrection, sa transformation en guerre civile, la marginalisation de l'opposition démocratique au profit de groupes islamistes n'ont fait que renforcer cette ambiguïté et la divergence de vues s'est maintenue entre le ministre des Affaires étrangères, Avigdor Liberman, favorable à une politique déclarée contre le maintien d'Assad au pouvoir, et le Premier ministre, Benyamin Netanyahu, soucieux de maintenir le calme à la frontière et préférant, dans ce but, garder profil bas.

Les premières élections démocratiques se sont déroulées à la fin de l'année 2011 et dans le courant de l'année 2012 pour désigner, en Tunisie, l'Assemblée constituante et, en Égypte, l'Assemblée législative et le président de la République. Comme elles ont été remportées par le parti islamiste tunisien Ennahda et les Frères musulmans d'Égypte et leur leader Mohammed Morsi, la singularité, pour ne pas dire l'insularité, de la position israélienne a alors été mieux comprise et admise. Renversant la métaphore optimiste du « printemps arabe », calquée sur le « printemps des peuples » de 1848, Netanyahu annonçait la fatalité d'un « hiver islamiste » qui aurait raison des forces libérales, encore trop marginales dans l'opinion. Pourtant, ce qui apparaissait comme une métaphore séduisante et convaincante a été contredit par les faits à deux reprises : d'abord, on a craint une abrogation fracassante et immédiate du traité de paix israélo-égyptien par les Frères musulmans au nom de la suprématie de l'idéologie sur l'intérêt national, il n'en a rien été. Certes, les ministres du gouvernement israélien ne se rendent plus en Égypte comme à l'époque de Moubarak, mais lorsque l'opération israélienne « Piler de défense » a été engagée par Israël en novembre 2012, Morsi s'est aussitôt précipité à Gaza pour obtenir du Hamas un accord de cessez-le-feu une semaine plus tard. Ensuite, la capacité de résistance et de contestation des Égyptiens a été une surprise : personne, en Israël comme ailleurs, ne s'était imaginé que le peuple égyptien, soutenu par l'ultimatum de l'armée, serait capable de renverser Morsi – ce qui a été le cas, un an après son élection, en juillet 2013. Cependant, les frontières israélo-syrienne et israélo-égyptienne, autrefois les plus sûres, sont désormais une source

d'inquiétude: des milices djihadistes tentent au Sinaï comme en Syrie de les déstabiliser.

Mais, à gloser ainsi sur les perceptions israéliennes des différentes phases des révoltes arabes, on constate, non sans surprise, qu'on s'est peu interrogé sur les effets, directs et indirects, de ces événements sur le conflit israélo-palestinien, sur le retour à la négociation, sur les chances d'aboutir à un règlement pacifique et définitif. Autant on a admis que le Moyen-Orient entrait dans une nouvelle phase de son histoire, autant on a été peu disert sur les répercussions éventuelles de cette nouvelle donne sur le conflit israélo-palestinien, repérant une sorte d'étanchéité entre ces deux aspects. Comme si tout bougeait au Moyen-Orient, excepté le front israélo-palestinien.

Trois aspects ont paru tourner à l'avantage d'Israël :

Premièrement, lors des manifestations populaires au Caire comme à Tunis, les observateurs avaient noté qu'Israël n'était plus tenu, une fois n'est pas coutume, pour le bouc émissaire de tous les maux du monde arabe. Les masses avaient bel et bien protesté contre le népotisme, l'arbitraire, les inégalités, la censure, le sous-développement et demandaient l'instauration d'institutions politiques et l'application de réformes économiques adéquates pour combattre ces fléaux. Rien dans leurs revendications ne laissait transparaître un intérêt particulier pour la cause palestinienne. Comme autrefois les seules manifestations autorisées concernaient toujours « l'impérialisme sioniste », la rupture avec l'ancien régime réclamait symboliquement l'exclusion de ces mots d'ordre usés jusqu'à la moelle. De plus, émettant l'hypothèse d'un raz-de-marée qui toucherait peu ou prou tous les peuples, d'aucuns se demandaient quand aurait lieu la révolte palestinienne en écho aux insurrections arabes, qu'elle fut dirigée contre Israël et/ou contre l'Autorité palestinienne. Or il n'y eut de révolte ni contre l'un ni contre l'autre. Évaporation et disparition de la sensibilité pro-palestinienne chez les manifestants, absence de velléité insurrectionnelle chez les Palestiniens eux-mêmes: les premières analyses relatives à Israël qui s'étaient focalisées sur la défection de l'allié égyptien se trouvaient du coup rééquilibrées par le sentiment que les bouleversements au Maghreb et au Machrek pourraient bien ôter à la revendication palestinienne la centralité dont elle avait bénéficié des décennies durant. Les problèmes

intérieurs des pays arabes étaient maintenant jugés plus urgents, la revendication à la liberté des femmes et des jeunes notamment plaçait au second plan les protestations palestiniennes contre l'occupation et la colonisation. Cette marginalisation de la cause palestinienne, nonobstant les efforts des organisations de solidarité avec la Palestine qui œuvrent en Europe, est apparue plus nettement encore avec l'aggravation des massacres en Syrie. La répression a atteint de tels sommets de barbarie qu'elle est sans commune mesure avec la répression de la seconde Intifada : de 2000 à 2005, près de 3 200 Palestiniens, civils et combattants, ont été abattus par les forces militaires israéliennes ; dix ans après, de 2011 à 2014, le bilan des pertes en Syrie se chiffre à plus de 160 000 morts, sans compter le nombre des réfugiés qui s'élève à plus d'un million. Dans ce contexte de violence déchaînée en Syrie, la polarisation sur les territoires occupés justifiait les allégations israéliennes concernant l'attitude biaisée et obsessionnelle contre Israël à un moment où précisément les tensions israélo-palestiniennes méritaient plus que jamais d'être considérées comme un conflit de faible intensité. La colonisation, les *checks-points*, le mur de séparation érigé en territoire occupé, constituent certes assurément des violations du droit international, pourtant il est difficile de les tenir pour des mesures semblables à l'utilisation d'armes chimiques sur une population civile et comparables aux crimes contre l'humanité perpétrés par le régime syrien aux abois. Ce changement d'échelle a été une aubaine pour le gouvernement israélien qui s'évertue à clamer que la nucléarisation potentielle de l'Iran, et les massacres de dizaines de milliers de Syriens sont autrement plus graves pour la sécurité et la paix dans le monde que la poursuite de la colonisation. Du coup, le contexte régional incertain est apparu au gouvernement israélien comme une raison suffisante pour repousser la reprise des négociations avec les Palestiniens, interrompues depuis 2009. Israël juge particulièrement risqué le sacrifice de la profondeur stratégique qu'il a acquise avec le maintien de l'occupation en Cisjordanie. S'appuyant sur les précédents du retrait israélien du sud-Liban en 2000 et du désengagement de la bande de Gaza en 2005, qui s'étaient soldés, l'un par une violation de la souveraineté israélienne, l'autre par une pluie de roquettes sur la ville de Sderot, Israël soulignait à l'envi le danger de

procéder à un retrait militaire de la Cisjordanie dans une conjoncture aussi troublée. La pression internationale, américaine et européenne notamment, sur Israël qui n'était déjà pas significative, n'avait plus lieu d'être. Certes, il ne manquait pas de voix en Israël pour recommander au gouvernement de tirer partie de la situation pour prendre justement une initiative de paix afin de renforcer la nouvelle tendance qui semblait se dessiner au sein du monde arabe relativisant la suprématie de la lutte palestinienne.

Dans ce contexte régional où elle n'était désormais plus seule à s'exprimer, l'Autorité palestinienne n'en a pas moins réussi à marquer des points, parvenant notamment à réclamer à l'Assemblée générale des Nations unies, un statut d'État non-membre qu'elle a fini par obtenir, à défaut de remporter le statut tant convoité d'État membre à part entière. La date symbolique retenue pour prendre cette décision – le 29 novembre 2012 – soixante-cinq après le vote du plan de partage de 1947 montre que le problème de la Palestine a d'autres repères temporels que les vicissitudes du printemps arabe. Le conflit israélo-palestinien a sans aucun doute perdu de sa centralité, de sa centralité politique objective, néanmoins la majorité écrasante des États membres de l'ONU en faveur de l'admission de la Palestine à ce nouveau statut (138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions) montre que la sensibilité à la cause palestinienne demeure un consensus largement partagé.

Pour le camp de la paix comme pour la gauche israélienne, il fut particulièrement difficile d'invoquer l'urgence et la suprématie de la question palestinienne comparée à la catastrophe humaine et humanitaire en Syrie. Mais pour être moins meurtrier, si on le compare à ce qui se passe à Damas ou Alep, le conflit israélo-palestinien reste à l'ordre du jour. La centralité morale que revêt cette question n'a pas bougé d'un iota. En dépit de l'indéniable atténuation du conflit, il conserve la première place parmi les conflits, principalement à cause de sa durée, qu'on le fasse remonter à la Guerre des Six jours (1967), à la création de l'État d'Israël et à la *Nakba* (1947-1949) ou à la déclaration Balfour (1917).

L'interventionnisme américain a été, à cet égard, tout à fait inattendu. Depuis 2009, Obama avait abandonné l'idée de reprendre le rôle de médiateur tant il avait été effaré par la mauvaise volonté

des parties concernées. Une fois réélu, voilà que sous la houlette de son nouveau secrétaire d'État, John Kerry, l'effort pour ramener les parties à la table des négociations dément l'hypothèse d'un désengagement global des États-Unis de la région. Certes, le scepticisme est généralisé tant en Palestine qu'en Israël. L'issue est encore incertaine (mes propos ont été tenus en février 2014, Note de l'auteur). Depuis son entrée en fonction, John Kerry a effectué pas moins de dix voyages au Moyen-Orient, menant des conversations-marathon avec les leaders des deux parties, alors même qu'il ne manque pas de dossiers en suspens touchant plus directement les intérêts américains. Cette ténacité souligne sa conviction intime qu'un règlement est possible. Certes, John Kerry joue cavalier seul. Obama lui a accordé carte blanche afin de pouvoir se tenir à l'écart. Il ne réapparaîtra que pour bénéficier du prestige de la victoire si Kerry parvient à débloquer la situation et offre des perspectives plus optimistes par la signature conjointe d'un accord-cadre. Sans préjuger de l'issue, sur quoi repose le volontarisme optimiste de John Kerry? Certainement sur l'isolement palestinien consécutif au « printemps arabe » et sur l'isolement israélien qui, lentement mais sûrement, mine son prestige. Le monde arabe a bien d'autres soucis aujourd'hui que le sort des Palestiniens; il n'est plus apte aujourd'hui à contrôler les Palestiniens, comme il a pu le faire dans le passé. L'indépendance de la décision palestinienne est aujourd'hui un fait accompli, faute d'acteurs étatiques et de leaders politiques de poids. Même si Mahmoud Abbas continue à effectuer des tournées diplomatiques dans les pays arabes, il est conscient que le destin de la future Palestine est entre ses mains et reste à l'abri des manipulations dont furent capables autrefois les pays frères. Enfin, si la réconciliation Fatah-Hamas n'est toujours pas accomplie, la chute de Morsi a considérablement affaibli le Hamas et sa stratégie de la lutte armée.

Qu'en est-il de l'isolement d'Israël? Israël a toujours consolidé sa relation avec les États-Unis en cherchant à créer une alchimie intime entre le président américain et le Premier ministre israélien, tels Nixon et Golda Meir, Clinton et Rabin, Bush et Sharon. L'absence de complicité entre Obama et Netanyahu pourrait bien autoriser le président américain à placer Israël au pied du mur. Les déceptions et

les déconvenues entre Netanyahu et ses homologues européens sont fréquentes. Elles n'affectent cependant pas les relations bilatérales. Mais, des signaux tels que les appels au boycott suscitent quelques frémissements. Ces signaux n'émanent pas des États pris séparément, mais de la société civile : aujourd'hui une petite association de professeurs d'université aux États-Unis, demain une société de fonds de pension au Danemark ou une banque des Pays-Bas. Même si l'efficacité symbolique et économique de ces mesures reste encore faible, on redoute en Israël l'effet « boule de neige » à moyen et long terme. La décision de la Commission européenne conditionnant l'accès d'Israël au programme de recherche Horizons 2020 a été un sévère avertissement.

La convergence entre ces deux isolements, qui ne sont pas de même nature, suffira-t-elle à favoriser la signature conjointe de l'accord-cadre établi par John Kerry ?

Juin 2014⁽¹⁾ :

La question formulée avec un optimisme implicite a trouvé une réponse consternante deux mois plus tard, en avril 2014. Consternante, car la rupture entre les deux parties ne s'est pas faite autour d'un thème crucial dans la négociation ; les réfugiés, Jérusalem, les frontières, la démilitarisation du futur État palestinien, le problème de l'eau, la reconnaissance d'Israël comme État juif, etc., mais sur un aspect collatéral et, somme toute, marginal, excepté pour les familles concernées : la libération anticipée d'une dizaine de prisonniers palestiniens, citoyens israéliens de surcroît. Qu'ils soient libérés ou qu'ils restent incarcérés n'a aucune incidence majeure sur la résolution du conflit israélo-palestinien. C'est pourtant sur ce différend que la rupture a été enclenchée, suivie, quelques jours après, de l'annonce de la réconciliation entre le Fatah et le Hamas qui l'a définitivement consommée.

Alors que les révoltes arabes étaient censées fragiliser indirectement la position stratégique d'Israël, il semble qu'Israël parvienne peu ou prou à tirer son épingle du jeu. Il semble également qu'elles n'aient pas eu d'impact significatif sur la négociation, de nouveau au point mort, malgré la bonne volonté américaine et au détriment des intérêts fondamentaux des peuples palestiniens et israéliens.

¹ Le paragraphe suivant a été inséré à mon intervention juste avant sa publication.

La Palestine privée d'État, assiégée à Gaza, affamée à Yarmouk

Jean-Pierre Filiu

*Professeur des universités en histoire du Moyen-Orient
contemporain, Sciences Po Paris*

L'État de Palestine a été proclamé pour la première fois en septembre 1948, à Gaza, en plein exode des réfugiés palestiniens et en pleine déroute des armées arabes. Son « gouvernement de toute la Palestine » n'a tenu que quelques jours en terre de Palestine, avant d'être refoulé vers Le Caire par les militaires égyptiens.

Mon ami Alain Gresh, lors de la publication en 2012 de mon *Histoire de Gaza*⁽²⁾, a intitulé l'article de présentation, dans *Le Monde diplomatique* (avril 2012) « Tout commence et tout finit à Gaza ». Gaza, qui vit l'éphémère État en 1948. Gaza, matrice des fedayines dans les années 1950. Gaza, occupée en 1956 pour l'être de nouveau en 1967. Gaza, berceau de l'Intifada de 1987, qui a imposé à l'OLP la proclamation d'un État de Palestine aux côtés d'Israël.

Gaza, dont le patriarche Abdelshafi a représenté la Palestine à la conférence de Madrid en 1991. Gaza, où l'Autorité palestinienne s'est implantée en 1994, là où elle a creusé, par sa corruption et son arbitraire, un terrible fossé avec la population, ouvrant un espace inespéré au Hamas, lui aussi né à Gaza. Gaza, première terre de Palestine à être, en 2005, évacuée unilatéralement par l'armée et les colons d'Israël.

Gaza, où le peuple de Palestine a été en 2006 puni de n'avoir pas voté comme la « communauté internationale » le souhaitait. Gaza, théâtre en 2007 de la pire guerre d'une Palestine contre l'autre. Mais qui peut croire que le projet de l'État palestinien peut se construire sans Gaza, voire contre Gaza? Non, nous assistons depuis des années à la triste saga d'un « processus » de paix qui n'est qu'un « regressus », suivant la lucide expression de Benjamin Barthe⁽³⁾.

² Filiu, J.-P., 2012, *Histoire de Gaza*, Fayard, 460 p.

³ Barthe, B., 2011, *Ramallah Dream*, La Découverte, titre du chapitre 8.

La paix recule, mais l'insatiable appétit de colonisation des autorités israéliennes n'en est pas la seule raison. Pour la première fois dans l'histoire pourtant tragique de la question palestinienne, les deux courants de son mouvement national, le Fatah à Ramallah et le Hamas à Gaza, n'ont aucun intérêt immédiat au changement. Ce *statu quo* en trompe l'œil a beau être une descente aux enfers pour le projet palestinien, les tenants du Fatahstan et du Hamastan sont trop occupés à gérer leur propre parcelle de Palestine, avec chacune son administration, ses services de « sécurité » et ses réseaux de népotisme.

Le peuple palestinien a disparu sous ces deux appareils qui s'entendent au moins pour étouffer sa voix. En mars 2011, il a bien tenté de manifester pour l'unité inter-palestinienne, mais ses protestations ont vite été neutralisées, à Ramallah comme à Gaza. Les aléas de la « réconciliation » entre le Fatah et le Hamas sont devenus un exercice aussi vain et aussi vide que le soi-disant « processus de paix ». La capacité des militaires égyptiens à réussir une telle médiation est d'ailleurs asymptotique à zéro, eux qui ont embastillé le premier président élu de l'histoire de leur pays au nom d'une supposée intelligence avec le Hamas.

Mais il y a pire, bien pire.

Depuis juillet 2013, 20 000 Palestiniennes et Palestiniens sont assiégés dans le camp de réfugiés de Yarmouk, au sud de Damas. Ils sont assiégés par l'armée la plus féroce de la région, celle de Bachar el-Assad, elle-même épaulée par des miliciens chiites venus en masse du Liban et de l'Irak voisins. La malnutrition a fait des ravages, avant que la famine ne tue près d'une centaine de personnes à ce jour.

Des images dignes des pires moments de l'histoire de l'humanité nous parviennent de Yarmouk. Dans un silence de mort, alors que les inspecteurs de l'ONU logent à peu de distance de là. Il est vrai qu'ils sont chargés du désarmement chimique, non de la mise à mort collective d'une population par la faim. Et le Fatah, et le Hamas ? Rien. Ce qui révèle l'ampleur de la faillite des deux principales organisations palestiniennes à assurer un minimum de protection à leurs compatriotes, indépendamment des considérations partisans.

Alors que faire ? Eh bien avoir le courage de revenir au principe le plus prometteur des accords d'Oslo : Gaza d'abord. La levée du siège de Gaza doit être immédiate et inconditionnelle. Au-delà du scandale moral que représente la consignation d'1,6 million êtres humains sur 360 km², les sept ans de siège ont prouvé leur ineptie stratégique : le Hamas peut désormais toucher Tel Aviv et Jérusalem avec des roquettes qui n'existaient pas en 2006. Car le blocus, entre autres effets pervers, a transformé Gaza en formidable aimant de tous les trafiquants d'armes de la région, ce qui a d'ailleurs contribué à enkyster les réseaux djihadistes dans le Sinaï voisin.

Donc levée du blocus pour enfin lancer à Gaza le développement qu'envisageait James Wolfensohn, l'ancien patron de la Banque mondiale, en 2005. Redonner à ces femmes et à ces hommes la possibilité de gagner leur vie, plutôt que d'être réduits au statut infamant d'assistés. Il y a vingt ans, les visionnaires du « processus de paix » parlaient de transformer Gaza en « Hong-Kong du Moyen-Orient ». Je suis certain que les habitants de Gaza se contenteraient aujourd'hui de renouer avec la vocation de carrefour terrestre et de débouché maritime qui fut celle de leur territoire jusqu'en 1967.

Pour conclure ce triptyque vertueux, après le désenclavement et le développement, s'impose la démilitarisation. La réouverture de l'espace physique et de l'économie salariée est indispensable pour détourner des milices des pans entiers de la jeunesse, dépourvus de tout autre débouché. Ce désarmement social aura ainsi un pendant politique, puisque l'expression populaire est réprimée quotidiennement à Gaza par ceux que les habitants appellent les « drones » du Hamas. Une telle démilitarisation devra naturellement avoir son pendant en Cisjordanie, elle aussi quadrillée par les polices diverses de l'Autorité palestinienne.

Je ne suis pas assez aveugle pour sous-estimer les formidables obstacles auquel ce triptyque vertueux devra faire face. Mais il n'y a à mon sens aucune alternative à un retour par Gaza pour rouvrir la voie de l'État de Palestine. Tout finit, mais tout commence à Gaza.

2. La solution de deux États est-elle encore possible ?

Principes à appliquer pour une solution au conflit

David Chemla

Secrétaire européen de JCall, président de La Paix Maintenant

Tout d'abord je tiens à me présenter parce que je pense qu'il est toujours important de savoir de quelle place une parole est prise. Cela fait une quarantaine d'années que je milite pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Cisjordanie et trouver une solution au conflit israélo-palestinien sur la base de deux États. J'ai été, avec d'autres, à l'origine de la création dès 1980 de La Paix Maintenant⁽⁴⁾, une association française créée en soutien au mouvement israélien du même nom, ainsi que de JCall⁽⁵⁾ (European Jewish Call for Reason), l'appel pour la paix de personnalités européennes juives lancé en 2010.

Ce n'est donc pas la parole d'un arbitre assis sur le banc de touche observant deux équipes en train de s'affronter que vous entendrez, mais celle d'un militant engagé qui se trouve d'une certaine façon également sur le terrain et qui reste persuadé que l'on peut toujours par l'action infléchir le cours de l'histoire.

Venons en maintenant au sujet de cette table ronde : La solution à deux États est-elle encore possible ?

Poser cette question implique d'abord d'avoir écarté l'idée d'un État binational comme objectif à atteindre, ce qui déjà nous permet d'évacuer un faux débat. En effet cette pseudo solution relève plus des fantasmes de quelques personnes qui, d'ici, projettent sur cette région des schémas théoriques qui ne répondent ni aux attentes, ni aux revendications des populations sur place. Celles-ci restent en effet, dans leur quasi-totalité, attachées à leur identité nationale construite autour de leur histoire, leur langue, leur culture et aussi

⁴ <http://www.lapaixmaintenant.org/>

⁵ <http://www.jcall.eu/>

leur religion. Cela n'exclut pas la possibilité que dans un lointain avenir, après la constitution d'un État palestinien, on puisse assister à la création d'une entité supra étatique régionale.

Poser la question ainsi laisse aussi sous-entendre que cette solution a été possible dans le passé et que cela n'est peut-être plus le cas aujourd'hui. On a pu croire effectivement pendant les premières années après la signature des accords d'Oslo que cette solution verrait rapidement le jour. Mais il y a eu, depuis, tellement de déceptions, de reculs, de méfiance réciproque, qu'il est aujourd'hui plus difficile qu'hier de persuader les deux populations de sa faisabilité.

Pourtant cette idée de deux États – que seule une minorité défendait en Israël dans les années 1970-début 1980, et alors même que les Palestiniens revendiquaient un État pour tous – reste aujourd'hui soutenue par la majorité des deux populations. D'un récent sondage⁽⁶⁾, il ressort que 63 % des Israéliens et 53 % des Palestiniens la soutiennent toujours. Mais, en même temps, chaque population se sent menacée par les intentions de l'autre (83 % pour les Palestiniens et 55 % pour les Israéliens). Les résultats de ces sondages, qui depuis des années sont à peu près identiques, sont significatifs. Ils confirment des deux côtés la victoire du camp qui, confronté à la réalité de la situation, cherche une solution pragmatique, et l'importance de l'aspect psychologique de ce conflit où l'on doit lutter contre la déshumanisation de l'autre, les stéréotypes et les peurs de chacun.

Je vois trois principes à suivre pour tenter d'aboutir à une solution à laquelle les deux sociétés aspirent en majorité et dont on connaît plus ou moins les contours.

1. Il faut **adopter une démarche pragmatique et non idéologique** face à la situation. Chaque camp doit ainsi renoncer à demander le droit à une justice absolue pour réparer les torts qu'il a subis dans le passé et s'atteler à trouver une formule dans laquelle il ferait les compromis nécessaires pour permettre la réalisation

⁶ Réalisé en décembre 2013 par l'Institut Harry Truman pour l'avancement de la paix, l'université de Jérusalem et le Centre palestinien pour la politique et la recherche de Ramallah, avec le soutien du Konrad Adenauer Stiftung à Ramallah et Jérusalem.

de l'essentiel des revendications nationales des deux parties. Les Palestiniens ont autant de droits historiques à revendiquer Haïfa ou Jaffa que Naplouse ou Jéricho, et réciproquement les Israéliens Hébron ou Naplouse (appelé Shrem en hébreu) qu'Ashkelon ou Tel Aviv. Mais chacun doit faire le deuil d'une part de ses rêves et de ses revendications et renoncer à une part de sa souveraineté sur cette terre disputée.

2. Il faut affronter la réalité de chacun telle qu'il la vit et non telle qu'on voudrait qu'elle soit, ce qui implique de prendre en considération son narratif.

Ainsi les Israéliens doivent accepter de démanteler certaines colonies qui resteraient du côté palestinien suite à un accord et rapatrier ses habitants. Ils doivent aussi accepter que tous les prisonniers palestiniens soient progressivement libérés et qu'ils soient fêtés comme des héros à leur retour, même quand certains d'entre eux ont commis des attentats terribles qui ont coûté la vie à des civils en Israël. Il faut noter que dans le cadre de la négociation en cours, le gouvernement israélien a déjà accepté de libérer des prisonniers. Cette décision a été largement soutenue par la société israélienne en dépit de quelques manifestations de familles endeuillées. Enfin, les Israéliens doivent accepter de ne pas pouvoir garder le contrôle de certains lieux qui ont une valeur historique pour les Juifs et de partager Jérusalem comme capitale de deux États.

Quant aux Palestiniens, ils doivent accepter l'impossibilité pour les descendants des réfugiés de retourner vivre à l'intérieur des frontières d'Israël, à l'exception peut-être de certains d'entre eux dans le cadre de regroupements familiaux avec l'accord d'Israël. Les autres devront pouvoir s'installer dans le futur État palestinien s'ils le souhaitent ou ailleurs s'ils y sont accueillis. Ils doivent enfin accepter des réparations pour mettre fin définitivement à leurs revendications⁽⁷⁾. Les Palestiniens doivent accepter le principe d'échange des territoires sur la base de un pour un afin de tenir compte de la

⁷ Parallèlement à ces réparations, il faudra également mettre en place une indemnisation pour les biens abandonnés par les Juifs qui ont dû quitter les pays arabes suite à la création d'Israël.

réalité existante aujourd'hui en Cisjordanie, et de réduire le nombre d'Israéliens qui devra être rapatrié en Israël. Dans toutes les négociations qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années, ce principe est acquis. Le débat porte sur la taille du territoire à échanger.

3. Enfin il faut définir pour les négociations un **calendrier qui soit accepté par les deux parties avec une forte implication internationale**, sans laquelle il y a peu de chances qu'elles puissent aboutir. C'est sans doute une des conditions les plus importantes pour gagner l'adhésion des deux opinions publiques indispensable à un accord, il y a eu tant de précédents où les parties n'ont pas respecté leurs engagements...

En conclusion, cette solution de partage est encore possible à mettre en place parce qu'il existe une **forte homogénéité des populations** au sein des deux territoires :

- En Israël vivent 78 % de Juifs et 22 % d'Arabes et autres populations ;

- En Cisjordanie vivent 80 % de Palestiniens et 20 % de Juifs, dont la majorité habite dans des villes ou localités se trouvant près de la frontière de 1967, y compris ceux résidant dans les quartiers construits à Jérusalem-Est.

À l'heure actuelle sur les 530 000 Israéliens installés au-delà de la ligne verte⁽⁸⁾, environ 63 % résident sur 2 % de la Cisjordanie, 75 % sur 4 % et 85 % sur 6 %, ce qui limite le nombre de ceux qui devraient abandonner leurs maisons en fonction du scénario retenu pour les échanges de territoires. Quant aux constructions entamées à la mi-2013, 60 % d'entre elles sont érigés sur 6 % du territoire (« les grands blocs »).

Il faut donc aujourd'hui nous mobiliser et renforcer la dynamique en cours afin de profiter de la convergence internationale existante pour essayer de trouver une solution à ce conflit.

À l'heure où ce texte va être publié, les négociations semblent dans l'impasse, chaque camp accusant l'autre de ne pas respecter

⁸ Frontière d'avant la Guerre des Six jours.

ses engagements et de prendre des mesures unilatérales. En tant que militant pour la seule solution de compromis possible, il nous faut constamment revenir aux fondamentaux et faire valoir aux dirigeants des deux côtés les conséquences pour leur peuple s'ils font les mauvais choix. Chacun a plus à perdre qu'à gagner d'un échec qui ne fera que repousser à plus tard un accord après, sans doute, de nouvelles violences qui ne feront que creuser le fossé existant entre les deux populations.

La diabolisation du sionisme, obstacle à la paix

Martine Gozlan

*Journaliste à Marianne, est notamment l'auteure de Israël
contre Israël, paru en 2012 aux éditions l'Archipel*

Le fait même que nous nous posions la question « La solution de deux États est-elle encore possible ? » prouve à quel point nous sommes engagés dans un processus de régression. L'État palestinien est une évidence depuis si longtemps, à la fois le socle et le sommet de tous les plans de paix, que le fait même de douter de sa réalité future constitue le symptôme terrible de tous les abandons qui jalonnent la route des promesses.

Cette route, je la vois désormais semblable à l'itinéraire que je dois parcourir quand je rends visite à des interlocuteurs palestiniens.

Un souvenir...

Nous sommes en décembre 2010 et j'ai rendez-vous à l'université Al Qods, avec son président Sari Nusseibeh, philosophe et homme de paix s'il en est puisque c'est probablement le Palestinien qui a été le plus loin possible dans le dialogue avec les Israéliens (il faut mentionner aussi Saman Khoury, le président palestinien du Forum des ONG pour la paix, que connaît bien David Chemla et qui, avec son homologue israélien Ron Pundak, fait un travail fantastique sur le terrain).

Je dois donc me rendre sur le campus, à vingt minutes du centre de Jérusalem, à Beit Hanina. Je me souviens que l'itinéraire ressemblait à des plans de paix : des labyrinthes dans lesquels on butait sans cesse sur un obstacle (check-points, bulldozers, mur de séparation...). Trois ans auparavant, lors d'une rencontre, le regretté Mahmoud Darwich, le grand poète, me résumait la situation : « Pour nous, aller d'un village à l'autre, c'est comme le voyage d'Ulysse... »

Quand je suis arrivée, Sari Nusseibeh m'a dit qu'il était épuisé et je l'ai compris. Je zigzaguais en Palestine depuis dix jours, mais lui, cela faisait des décennies. Tout notre entretien a tourné autour de cette fatigue qui lui était rentrée dans l'âme. Une âme pourtant joyeuse d'intellectuel amoureux de la vie, d'homme laïc épris du

beau, de la poésie, des mots. Un militant de la raison au nom de laquelle il avait lancé en septembre 2001 un appel pour les deux États.

Et bien, désormais, Nusseibeh était fatigué. Épuisé par le fanatisme du Hamas, épuisé par le blocage de la politique israélienne. Ce programme pour la paix qu'il avait fait signer, aux côtés d'Ami Ayalon, l'ancien chef du Shin Bet, dont personne ne peut remettre en cause le patriotisme dans l'État hébreu, ce programme signé par des dizaines de milliers de femmes et d'hommes des deux peuples s'était évaporé dans la brume. Le professeur Nusseibeh ne réclamait plus que ses droits, dans n'importe quel contexte. L'État commençait, dans ses pensées, à tenir du « fantasme », selon le terme qui venait sur ses lèvres.

À sa fatigue se mêlait une réflexion historique, extrêmement dérangeante. Je vais la citer dans son intégralité. J'étais la seconde journaliste à qui il la livrait. Cette phrase n'était donc pas redessinée, ou provoquée par ma subjectivité :

« En réalité, pour nous Palestiniens, la création d'un État n'est pas un projet historique, nous appartenions au monde arabe. Nous étions Omeyyades ou Fatimides. Les Juifs, eux, voulaient un État. C'était leur rêve, leur héritage. Le sionisme était un projet. C'est contre ce projet que nous nous sommes construits. C'est en riposte que nous avons forgé notre identité. Aujourd'hui, si je revenais dans l'arène politique, si j'avais le leadership, je me battrais pour ce qui constitue la centralité de l'identité palestinienne : Jérusalem. »

Maintenant, un autre souvenir, israélien celui-ci.

Je suis à Tel-Aviv, rue Dizengoff, dans le magasin d'une femme de 55 ans, Shlomit, qui vend des robes et à qui il arrive d'écrire des romans. Nous causons. Son grand-père était un rescapé de la Shoah, son père a fait la Guerre des Six jours, son mari celle du Kippour. Et son fils, maintenant, se trouve dans une unité d'élite. Il y a vu mourir son meilleur ami, fauché avec l'explosion de son tank près de Hebron. Avec tout cela, cette Israélienne ne dort pas et est aussi épuisée que Sari Nusseibeh. Comment pourrait-elle dormir alors que le processus de guerre semble indéfini ? Que son petit-fils, demain, sera aussi un soldat ? « L'État Palestinien ?, me dit-elle, bien sûr, tout de suite ! Mais comment y arriver alors que la haine nous ronge des deux côtés ? »

Comment y arriver, effectivement ?

Je voudrais quitter Sari et Shlomit pour livrer à votre réflexion les résultats de quelques sondages effectués auprès des deux peuples depuis un an. Des résultats qui éclairent étrangement sur les raisons de leur fatigue.

Commençons par le sondage plus ancien :

- En janvier 2013, 53,5 % des Israéliens soutiennent la création d'un État palestinien mais à peu près le même pourcentage (54,3 %) ne croit pas que l'on puisse parvenir à un accord de paix. Il est possible que ce soient les mêmes Israéliens interrogés.

Plus récemment :

- Fin décembre 2013, la majorité des Israéliens, 63 %, et la majorité des Palestiniens, 53 % soutiennent la solution à deux États selon un sondage mené conjointement par l'Institut Harry Truman pour l'avancement de la paix, l'Université hébraïque de Jérusalem et le Centre palestinien pour la politique et la recherche. Très bien. Mais 55 % des Israéliens et 83 % des Palestiniens disent se sentir menacés par les intentions de l'autre partie. Que redoutent-ils ? 34 % des Israéliens pensent que les aspirations palestiniennes visent la destruction de l'État hébreu et le massacre de sa population ; 60 % des Palestiniens pensent que l'objectif d'Israël est d'étendre ses frontières et d'expulser tous les citoyens arabes ;

- Un peu plus tard un nouveau sondage établissait que 80 % des Israéliens ne croyaient pas au succès du nouveau round de négociations avec les Palestiniens.

Voici donc le problème : tout le monde pense que la solution à deux États est la seule viable (Yair Lapid, le ministre israélien des Finances, avertissait que sans accord politique la situation économique des Israéliens se dégraderait ; des patrons israéliens faisaient une mise en garde similaire à Davos). Cette solution est la seule viable, donc, mais... on ne peut pas y arriver.

Parce qu'il y a un check-point sur la route de la solution. Ce barrage est tenu par des gens dont les mots sont comme des tirs contre les passants, candidats au passage. Des gens des deux bords car je n'aime pas l'angélisme. Quand M. Avigdor Lieberman, ministre des Affaires étrangères, et le ministre de la Défense, Moshé Yaalon, multiplient les déclarations provocatrices et blessantes, ils tirent contre

l'avenir. Mais quand le président Mahmoud Abbas lui-même applaudit le ministre palestinien des Affaires religieuses qui affirme : « Les jeunes gens doivent savoir que le djihad n'est pas la Syrie mais que le vrai djihad c'est Jérusalem », il tire aussi sur l'avenir.

Deux États, ce sont des dirigeants qui parviennent, pour se hausser vers le futur, à dominer les peurs et les vertiges de leurs peuples. Ainsi l'a tenté Itzhak Rabin, que sa mémoire soit rappelée ici. Un fils de son peuple a tiré sur lui.

Je voudrais terminer sur deux vœux :

1. D'un côté il faut en finir avec la diabolisation de l'État d'Israël, diabolisation qui n'a rien à voir avec le jugement porté sur les choix politiques de son gouvernement. Cette diabolisation, devenue un quasi-réflexe dans les milieux pourtant les mieux informés, est un check-point redoutable sur la route de la confiance mutuelle. Il faut cesser aussi de maudire le mot sionisme. Les plus grandes voix qui réclament justice pour les Palestiniens sont des voix sionistes. Je citerai, entre autres, les écrivains Amos Oz, fondateur du mouvement La Paix Maintenant, David Grossman, qui a perdu un fils lors de la guerre du Liban en 2006, ou Abraham Yehoshoua. Sans oublier, hier, l'admirable philosophe Yeshayahou Leibowitz ;

2. D'un autre côté, il faut en finir avec le refus de l'altérité qui caractérise les propos et les projets d'un extrémisme qui n'a plus rien à voir avec l'héritage du judaïsme et du sionisme. Ce refus de l'altérité et cette absence de vision historique constituent une riposte tragique et stérile à la diabolisation d'Israël.

Note. À l'heure où ce texte est mis sous presse, on apprend que Sari Nusseibeh quitte la présidence de l'université Al Qods, officiellement pour prendre sa retraite. En réalité cette décision a été prise trois jours après une parade du Hamas, très menaçante, sur le campus de la faculté...

La sud-africanisation de la question palestinienne

Mohammad Shtayyeh

*Membre du comité central du Fatah et ancien ministre
des Travaux publics et du Logement*

Je m'adresse à vous depuis ce siège en tant qu'ancien ministre de l'Autorité palestinienne et en tant que premier Palestinien à s'être rendu à Madrid en octobre 1991 pour la Conférence de paix de Madrid. À l'époque, j'étais jeune et je n'étais pas marié, alors qu'aujourd'hui j'ai un fils à l'université et les cheveux blancs, mais je tiens également à dire que jusqu'au 5 novembre de l'année passée, la délégation palestinienne présente aux dernières négociations pour la paix se résumait à deux personnes, mon frère et ami D' Saeb Erakat et moi-même. Je représentais donc 50 % de la délégation palestinienne. C'est à ce titre que je souhaite m'adresser à vous aujourd'hui.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions sur la situation actuelle. On m'a demandé si la création de deux États était encore possible. Mais avant de répondre à cette question, j'aimerais préciser que j'approuve entièrement la position de Monsieur l'Ambassadeur Beyer, qui a brossé avec éloquence un tableau critique et réaliste de la situation en Palestine. Revenons maintenant au sujet de mon intervention.

La création de deux États est-elle toujours possible? J'aimerais répondre que oui, jusqu'au 29 avril 2014, une date particulièrement importante. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de la date à laquelle prendront fin les neuf mois de négociations qui détermineront si oui ou non nous sommes parvenus à un accord israélo-palestinien. D'un point de vue juridique, l'État palestinien existe et a été reconnu par 138 pays. Il doit à présent être proclamé au niveau territorial sur la base des modalités précisées tout à l'heure.

Mais avant d'aller plus loin sur cette question, j'aimerais attirer votre attention sur trois événements majeurs qui ont lieu en ce moment même, et particulièrement sur les négociations israélo-palestiniennes pilotées par les États-Unis, et qui ont tenu à l'écart le Quatuor pour le Moyen-Orient dont font partie l'Europe –

l'Europe est membre du Quatuor mais n'intervient pas –, la Russie et les Nations unies.

La principale question que nous nous posons tous, à l'heure où les effusions de sang que connaît la Palestine sont en deçà de la violence en Syrie, des conflits en Irak et de l'instabilité politique en Égypte, est : pourquoi John Kerry concentre-t-il toute son énergie sur la Palestine ? J'y répondrai au cours de mon intervention.

Par ailleurs, l'autre point important à souligner est la situation dans les pays arabes. Votre séance de ce matin portait sur les bouleversements régionaux : je ne qualifierais pas de « printemps arabe » ce qui se passe dans cette région, mais plutôt de changement de saison, parce qu'on ne peut considérer comme un printemps arabe la guerre en Lybie ou le conflit syrien. C'est bien un changement de saison qui s'opère dans cette région, mais quelle que soit sa durée, l'histoire nous a appris qu'en règle générale, les révolutions sont toujours déclenchées par de braves gens ou par des aventuriers menés par de braves gens, mais qu'elles sont le plus souvent exploitées par des opportunistes. Quant à savoir si, dans ce cas, les opportunistes se cachent ou non sous les traits des islamistes, je vous laisse le soin de faire votre propre analyse.

Le troisième point essentiel à prendre en considération est la réalité du peuple palestinien, qui souffre d'un profond clivage.

Ni le Hamas ni la résistance n'obtiennent de résultats probants, pas plus que le processus de négociation visant à mettre fin à l'occupation, et nous verrons quelles sont les répercussions de ces échecs sur la reconnaissance d'un État palestinien.

La question qui se pose maintenant est de savoir où nous en sommes à l'heure actuelle. Aujourd'hui, nous faisons face à la réalité suivante :

Israël a eu recours à une multitude de mécanismes de contrôle afin de tenir sous sa coupe la totalité de la Palestine sur le plan géographique et démographique : 95 % de l'électricité fournie à l'Autorité palestinienne provient d'Israël, qui a également une mainmise totale sur ses ressources en eau et son réseau routier. Ce réseau, qui ressemblait autrefois à une arête allant d'Hébron à Jénine, selon Meron Benvenisti, a été depuis totalement repensé afin d'intégrer les territoires palestiniens à ceux d'Israël et de privilégier les axes est-ouest aux axes sud-nord.

Lorsque vous téléphonez depuis la Palestine à une personne vivant en Jordanie ou ailleurs sur un mobile, l'indicatif qui s'affiche à l'écran est le 972, l'indicatif d'Israël, et non celui de la Palestine, le 970. À l'origine, le 970 était utilisé pour le Sud-Yémen, mais à la réunification du pays, il a été attribué à la Palestine.

Rappelons également que 185 colonies juives ont été implantées sur le territoire palestinien, dans lesquelles vivent 631 000 personnes. La Palestine n'exporte que 350 millions de dollars de biens et de marchandises vers Israël alors que 4,1 milliards de dollars de biens sont importés *via* ou en provenance d'Israël en Palestine. Sans oublier les 115 000 ouvriers palestiniens à bas coût qui travaillent en Israël. Il y a donc toutes sortes d'éléments – que j'appelle mécanismes de contrôle –, qu'Israël utilise pour maintenir les Palestiniens sous occupation. L'occupation israélienne du territoire palestinien ne coûte rien, mais elle génère des profits. Alors, lorsqu'Israël évoque la Vallée du Jourdain comme un point stratégique pour sa sécurité, il suffit de la traverser en voiture pour comprendre qu'il s'agit d'une zone économique et non d'une zone de sécurité. La Vallée du Jourdain et ses colonies ont, entre autres, exporté 36 millions de dollars de produits agricoles vers l'Europe et d'autres régions du monde. Il est donc important de rétablir la vérité.

Le monde entier pense que l'Autorité palestinienne fonctionne bien parce que nous avons un passeport, un président, un gouvernement, toutes ces choses qui prouvent que nous allons dans la bonne direction, mais en réalité l'Autorité palestinienne est sous occupation et ne détient aucun pouvoir, elle n'est qu'une simple dénomination. Si le Président de l'Autorité palestinienne souhaite se rendre de Ramallah à Naplouse, il aura besoin d'obtenir une autorisation de la part du gouverneur militaire israélien, et ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Aujourd'hui, les Palestiniens sont déterminés à rétablir la paix et la justice, tout comme ils souhaitent disposer de leur propre État. Et dans le même temps, l'Europe est en train de prendre une mesure concrète : elle applique les directives européennes qui prévoient que l'aide apportée aux colonies implantées au-delà des frontières de 1967 fasse l'objet d'une sorte d'embargo. Rappelons que l'Europe a toujours sanctionné non pas Israël mais les mesures prises par Israël. Et il ne s'agit pas ici d'ôter toute légitimité à Israël.

Maintenant, en ce qui concerne les négociations, je voudrais attirer votre attention sur quelques points. Je crois en la sincérité du secrétaire d'État John Kerry. Je l'ai rencontré six ou sept fois déjà et je vois en lui un homme particulièrement sincère et engagé, un homme de bonne foi, et lorsque je lui ai demandé pourquoi il se consacrait pleinement à la Palestine au moment où la région tout entière était en ébullition, il m'a répondu que le conflit israélo-palestinien était le seul processus sur lequel les États-Unis exerçaient une certaine influence, contrairement à la Syrie, à l'Irak, à l'Égypte et à l'Afghanistan d'où les troupes américaines se retirent.

Chaque secrétaire d'État a voulu laisser une trace de son action dans l'histoire, et ce depuis la création de l'État palestinien.

Voyez-vous les négociations requièrent certaines qualifications et des modalités précises pour aboutir. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'avec les Israéliens nous devons être sur la même longueur d'onde, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Premier point. Deuxième point, il nous faut établir ce qu'on appelle en négociation des mesures de confiance. Nous devons donner des moyens d'action à nos homologues israéliens et les Israéliens doivent faire de même pour que nous puissions parvenir à un accord. Que se passera-t-il si chaque jour nous discréditons les Israéliens et que les Israéliens nous discréditent ? Une des parties prendra le pas sur l'autre et ce déséquilibre nous empêchera de trouver un terrain d'entente. Je vous ai parlé des mesures de confiance afin d'anticiper une éventuelle question sur les raisons qui m'ont poussé à démissionner de la délégation. Sur ce point, j'aimerais vous répondre dès à présent.

Au lieu de nous soutenir mutuellement, depuis le début des négociations le 29 juillet 2013, trente-trois Palestiniens ont été tués, 600 maisons ont été détruites, 7 620 nouvelles colonies sont annoncées et 415 Palestiniens ont été arrêtés. Aussi, si les mesures prises sur le terrain nous discréditent, mais aussi le processus lui-même, alors la crédibilité de ce dernier est menacée. Pour aboutir, des pourparlers de paix doivent également respecter un calendrier : nous disposons d'un délai de neuf mois qui prendra fin le 29 avril prochain.

Il est tout aussi primordial que ces négociations soient menées par un intermédiaire honnête, intermédiaire que nous avons en la personne de John Kerry, mais l'élément le plus important dans

un dialogue pour la paix reste les bonnes intentions. Comme vous l'avez justement fait remarquer, les Palestiniens ont fait d'énormes compromis. Nous nous sommes déclarés prêts à accepter l'intervention d'un tiers – l'OTAN, les forces européennes ou quiconque voulant remplacer les Israéliens –, prêts à consentir à ce que la Palestine devienne une zone démilitarisée, prêts à partager la totalité de Jérusalem, etc. Nous sommes même prêts à accepter un échange, ce qui est une demande israélienne et non palestinienne.

Venons-en maintenant aux perspectives d'avenir et ce sera ma conclusion.

Il y a trois scénarii possibles : en ce qui concerne les Israéliens – où est Camp David? – vous avez dit, Monsieur, que les Israéliens n'avaient pas de plan B, mais je peux vous dire au contraire qu'ils en ont bien un, celui de maintenir le *statu quo*. Le deuxième scénario auquel nous pourrions faire face est l'échec des négociations. En cas d'échec, les Palestiniens ont eux aussi un plan B, celui de s'opposer à Israël dans les instances internationales, en effet nous nous adresserons à toutes les agences de l'ONU pour tenter de défendre notre cause. Le recours à l'ONU n'a pas pour objectif de sauver la face suite à l'échec des pourparlers de paix, ni d'améliorer nos conditions à la table des négociations, mais il permet d'internationaliser la question palestinienne de manière à rendre le droit international applicable en Palestine, et c'est ce qui compte avant tout.

Alors, considérons l'hypothèse selon laquelle la situation resterait bloquée d'ici le 29 avril : d'après les statistiques, entre la Méditerranée et le fleuve Jourdain, il y a, d'une part, 185 colonies juives abritant 631 000 personnes et, d'autre part, un nombre égal de Palestiniens. L'équilibre est parfait : pour chaque Juif, il y a un Palestinien. Toujours selon les statistiques, d'ici 2020, parmi ces personnes qui vivent entre la Méditerranée et le fleuve Jourdain, il y aura 52 % de Palestiniens, et par conséquent, une minorité d'Israéliens contrôlera une majorité de Palestiniens. Essayons d'imaginer à quoi ce déséquilibre mènera, et je terminerai là-dessus.

Nous toucherons là au cœur d'une situation que j'appelle la sud-africanisation de la question palestinienne. Soit Israël choisit d'ici le 29 avril de soutenir la proclamation d'un État palestinien selon les frontières de 1967, soit Israël deviendra *de facto* ou *de jure* un

régime d'apartheid, non parce que nous l'aurons décidé mais parce qu'il l'aura décidé.

Il existe aujourd'hui un consensus international selon lequel la création de deux États serait la situation la plus avantageuse pour les deux parties, et j'espère que, dans le laps de temps qu'il nous reste, cet objectif pourra être atteint. Pourtant, lorsque Vaclav Havel a demandé à Ehud Barak : « Monsieur le Premier ministre, pourquoi ne parvenez-vous pas à cohabiter avec les Arabes ? », il a répondu : « Ma mère a quitté la Pologne parce qu'elle ne voulait pas vivre avec les Polonais, mais aujourd'hui, elle ne veut pas non plus vivre avec les Arabes. » Monsieur le Président, je puis vous assurer que j'aimerais vivre aux côtés des Israéliens dans deux États distincts : nous devrions alors divorcer sur le plan politique, mais nous marier sur le plan économique ainsi que dans d'autres domaines. Et lorsque je vois une assemblée aussi prestigieuse, je ne peux que continuer à garder espoir.

Deux États – encore possible? Souhaitable?

Michel Warschawski

*Militant anticolonialiste israélien et président du Centre
d'Information Alternative de Jérusalem et Bethléem*

Permettez-moi, avant de répondre à ces deux questions, une remarque personnelle et quelques mots sur l'histoire d'un vieux malentendu qui m'accompagne depuis une quinzaine d'années.

En 1998, j'écrivais, en hébreu, un long texte appelé *Israël-Palestine, le défi binational*, publié en français trois ans plus tard par les Éditions Textuel⁽⁹⁾. Depuis, je suis identifié à la perspective d'un État binational en Palestine, en opposition à la perspective de deux États. Le livre se nomme pourtant *Le défi* – et non *L'État binational* –, et ne traite qu'accessoirement du débat « Un État/Deux États ».

Plaidoyer contre « *L'État Juif* »

Il s'agit en fait d'un plaidoyer à charge contre le concept d'État juif – dans le sens démographique du terme, à savoir un État de Juifs uniquement ou aussi uniquement que possible. Cette conception sioniste de l'État juif n'est pas très originale dès lors qu'on la place dans son contexte historique, le tournant du XX^e siècle, avec la crise des grands empires – tsariste, ottoman et austro-hongrois – et la revendication d'États-Nations par les peuples opprimés par ces empires, des États aussi ethniquement/nationalement/confessionnellement homogènes que possible.

Une telle conception de la « normalité » porte en elle – et l'histoire le confirme – deux dangers: d'abord, la perception de l'autre comme une menace et donc le risque réel d'un nettoyage ethnique. Les plans de partition sur une base ethnique quasiment au même moment en Inde/Pakistan et en Palestine, mais plus

⁹ Warschawski, M., 2001, *Israël-Palestine, le défi binational*, Éditions Textuel, La discorde, 160 p.

récemment aussi les guerres des Balkans, nous montrent les horreurs et les crimes dont une telle philosophie est porteuse.

Le deuxième danger dans une telle conception de la normalité politique touche aux effets pervers que provoque l'homogénéité démographique en termes civilisationnels : que serait la France, sans les Italiens et les Espagnols, les Juifs et les Arabes ? Elle ressemblerait à un militant du FN du fin fond de la Corrèze, avec son béret, sa baguette et son litron de rouge bon marché... La France est riche de ses importations humaines, de ses mélanges et métissages.

Un État aussi uniquement juif que possible n'est pas seulement un crime contre la population palestinienne indigène, condamnée à l'expulsion ou, dans le meilleur des cas, à l'apartheid, mais aussi la cause fondamentale d'une pauvreté culturelle et d'une dégradation morale de plus en plus marquantes.

Revenons à la question posée dans cette table ronde, ou plutôt à la double question : quitte à surprendre certains, je répondrais à cette double question, à savoir « Un État Palestinien est-il encore possible ? Est-il encore souhaitable ? » Oui, oui. Deux fois oui : possible et souhaitable.

La question de l'irréversibilité

Il existe aujourd'hui parmi certains intellectuels et journalistes une approche qui rejette la faisabilité d'une solution basée sur la partition entre deux États. Les derniers articles de Guideon Levi, pour ne donner qu'un exemple, vont dans ce sens. « Irréversibilité » est le mot-clé. Ce concept et l'analyse qu'il sous-tend ne sont pas neufs. Dès la seconde moitié des années 1970 le géographe et analyste – par ailleurs maire adjoint de Jérusalem après l'annexion de Jérusalem-Est –, Meron Benvenisti, a développé cette conception de l'irréversibilité : l'intégration spatiale et économique de la Cisjordanie à Israël, ainsi que le nombre important de colons juifs auraient, selon lui, rendu caduque toute possibilité de re-partition de la Palestine mandataire : nous serions condamnés à vivre dans un seul État, et toute lutte pour un État palestinien indépendant serait futile.

Je ne partage pas les présupposés de Meron Benvenisti, des faits matériels ne créent pas par eux-mêmes l'irréversibilité : l'Empire

soviétique a été réversible; le colonialisme a été réversible; la colonisation de l'Algérie – après cent trente années et une communauté de colons français massive et enracinée dans la société algérienne – a été réversible. Colonies, routes, agriculture, intégration économique – tout ceci est réversible. Une situation devient irréversible quand ceux qui en sont victimes cessent de vouloir changer *le statu quo*. Or, quarante-cinq ans après l'occupation de la Cisjordanie, l'immense majorité des Palestiniens considèrent encore cette occupation comme anormale et provisoire, ce qui les différencie des Palestiniens de Galilée qui dès le milieu des années 1950 ont cessé d'espérer la fin de l'occupation israélienne, et ont décidé de se battre pour l'égalité des droits dans le cadre de l'État d'Israël.

Tant que le peuple Palestinien y aspirera et tant que la communauté internationale continuera à l'inscrire dans ses choix concernant notre région, l'édification d'un État Palestinien reste tout à fait possible, voire vraisemblable.

Viabilité

Une courte remarque sur la question de la viabilité: on entend parfois, comme argument contre la création d'un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza, que celui-ci ne serait pas viable, trop petit, séparé en deux, sans ressources naturelles, etc. À cela je répondrais qu'il ne sera ni plus ni moins viable que la grande majorité des États créés au cours du processus de décolonisation: il sera politiquement et économiquement dépendant, sa souveraineté sera des plus relatives, mais pas plus que celle du Cameroun ou du Tchad. Son degré de dépendance dépendra des choix politiques et économiques de ses dirigeants et de la mobilisation de son peuple.

Un État/Deux États – le faux débat

Depuis une dizaine d'années, le mouvement de solidarité, et dans une moindre mesure le mouvement national palestinien, sont engagés dans un débat sur « un État ou deux États » qui me semble stérile. D'autant qu'il est souvent posé d'une manière que j'appelle « la question supermarché », à savoir « quel est mon meilleur choix de bière? Un pack de six canettes ou une grande bouteille? » Or, si l'on veut se situer dans le champ du politique et non dans celui des

rêves, on ne peut faire l'économie d'un facteur essentiel, **le facteur temps.**

On voit aujourd'hui à quel point la bataille est rude et longue pour imposer à l'État d'Israël une solution de partition, c'est-à-dire un compromis qui lui permettrait de continuer à exister. Un État unique suppose la déstructuration de l'État d'Israël, et c'est donc une bataille à très long terme, qui suppose des rapports de forces différents de ceux que l'on connaît aujourd'hui. Présentement d'ailleurs nous avons un État uni, un État d'apartheid dans lequel une communauté domine l'autre. Si nous parlons, par contre, d'un État uni fondé sur l'égalité de tous ses citoyens et des communautés qui le composent (République démocratique ou État binational), il est alors nécessaire de mettre fin aux privilèges dont jouit la communauté juive-israélienne. Deux manières d'y parvenir : par la force ou par un changement interne de la société israélienne. La première suppose un autre rapport de forces régional, c'est-à-dire plusieurs générations ; la seconde encore d'avantage. Quelle que soit la stratégie adoptée, l'État uni suppose d'entrer dans le temps long.

Le grand mérite du président Arafat a été de proposer à son peuple une solution dans le temps court – une génération environ. Sur la base d'une évaluation des rapports de forces existant à l'époque, régional, international, mais aussi au sein de la société israélienne, Yasser Arafat avait suggéré au Conseil National d'Alger d'accepter un compromis, certes injuste et douloureux pour son peuple, mais qui permettrait de faire l'économie de décennies supplémentaires de confrontation, avec son lot de victimes et de destructions. La justice et la réconciliation auraient dès lors été la tâche des générations suivantes.

La stratégie de Yasser Arafat supposait que l'on était encore dans l'ère de la décolonisation. C'était aussi ce qui sous-tendait la décision de Yitzhak Rabin dans le choix d'Oslo. Leur erreur à tous les deux, la nôtre aussi, a été de ne pas voir qu'à ce moment-là de l'histoire nous n'étions plus dans la décolonisation, mais dans la recolonisation du monde par la guerre globale, permanente et préventive menée par les néoconservateurs. C'est ce qu'ont compris et voulu les néoconservateurs israéliens, Netanyahu et Barak, qui après avoir saboté Oslo et, concernant le premier, incité à l'assassinat du Premier

ministre – décrit comme un traître, voire un SS –, ont enterré le processus négocié. Je me permets de faire l'hypothèse que si Oslo avait eu lieu cinq ou six ans plus tôt, le compromis aurait pu être une réussite... Mais on ne refait pas l'histoire avec des « si », et la parenthèse d'Oslo est définitivement derrière nous.

Solution de repli

Cela signifie-t-il que l'État palestinien est enterré ? À cette question je réponds par la négative. Tout dépendra de la capacité de résistance des Palestiniens, de l'avenir des révolutions arabes et de la communauté internationale.

Un tel État est aussi souhaitable, car la pérennisation du *statu quo* implique, d'une part, des années supplémentaires de souffrances pour les Palestiniens, confrontés à une occupation coloniale d'autant plus brutale qu'elle se sentira de plus en plus isolée et accusée, et, d'autre part, une accumulation, dans le monde arabe, de colère contre l'État d'Israël qui laissera peu de chance à une solution susceptible de prendre en considération les aspirations nationales du peuple israélien.

En outre, l'État palestinien est presque inévitable. En effet, l'effondrement d'un régime colonial ne se fait pas en un jour, et l'on peut imaginer que, confrontée à une crise politico-militaire majeure, une partie de la classe politique israélienne saura choisir une solution de compromis avant qu'il ne soit trop tard.

En d'autres termes, face au risque éventuel – je parle du temps long – d'un État uni, la position de repli israélienne sera celle d'un compromis territorial, c'est-à-dire d'un État palestinien aux côtés d'Israël, et ceci avec le soutien de la communauté internationale.

Droit au retour et principe d'égalité

Deux conditions sont indispensables pour parvenir à une paix durable en Palestine. La première est le respect du droit : du droit international, des droits nationaux et des droits humains, entre autres le droit au retour des réfugiés, droit fondamental, inaliénable et, à mes yeux, non négociable. Quand je dis droit au retour j'entends droit au retour effectif et non ce fameux *deal* concocté à Camp David, dans lequel Israël reconnaît le principe du droit au

retour, à condition que les Palestiniens s'engagent à ne pas l'exercer ! À mes amis ici présents qui me rétorqueront « mais c'est la fin de l'État Juif ! », je réponds : « ce n'est pas mon problème, au contraire l'idée des États ethniques ou confessionnels n'a jamais été ma tasse de thé (comme disent nos amis anglo-saxons). »

La seconde condition est le respect du principe d'égalité : que ce soit dans un État unique ou sous forme de deux États, il est impératif que le rapport de domination soit remplacé par le principe d'égalité. Égalité entre individus dans le cadre d'un seul État démocratique, ou égalité entre collectifs nationaux dans le cadre d'une partition entre deux États ou dans celui d'un État binational.

Mon ami Abraham Burg a en cela tout à fait raison : notre combat, quelle que soit la solution envisagée ou préférée, est avant tout un combat pour l'égalité. Ce combat sera long, mais c'est dès aujourd'hui qu'il faut le mener. Comme le dit le proverbe populaire : « Ne repoussons pas à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui. »

L'État de Palestine en quête de son indépendance

Pierre Duquesne

Ambassadeur chargé des questions économiques de reconstruction et de développement au ministère des Affaires étrangères français

Même si cela semble contre-intuitif, l'État de Palestine existe déjà, en droit et dans les faits. Les difficultés auxquelles le développement institutionnel et économique palestinien doit faire face ne sauraient cependant être sous-estimées.

1) Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies accordait le statut d'État non-membre observateur à la Palestine. De cette décision historique on retiendra six éléments.

La Palestine est désormais juridiquement un État au sens des Nations unies. L'État de Palestine existe.

Le statut d'État non-membre n'est pas seulement celui du Vatican aujourd'hui, c'était aussi et surtout celui de l'Autriche, du Japon ou de la Suisse avant qu'ils ne deviennent, il y a quelques décennies, membres pleins des Nations unies. Ce n'est donc pas un « optimum de second rang » comme disent les économistes, mais une position intermédiaire, susceptible d'évolution.

Le vote à New-York a été acquis à une très large majorité (138 votes favorables) et avec une très faible opposition (9 votes négatifs, dont un seul État européen).

Le rôle de la France a été central pour obtenir un tel résultat. Alors que les autorités palestiniennes demandaient en septembre 2011 aux Nations unies le statut de membre plein, le Président de la République de l'époque avait suggéré cette solution intermédiaire pour ne pas conduire au veto des États-Unis au Conseil de sécurité en cas de candidature comme État membre. En novembre 2011, la France votait pour l'entrée de la Palestine comme membre plein à l'UNESCO. En novembre 2012, l'annonce à l'avance de la nature de notre vote à l'Assemblée générale et le travail de mobilisation que nous avons mené, notamment le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, sous l'égide du président de la République François Hollande, a permis d'emporter l'adhésion de beaucoup.

Israël et les États-Unis, qui ont voté contre l'obtention du statut d'État non-membre, n'ont à aucun moment prétendu que les Palestiniens étaient incompetents ou corrompus, comme ils l'auraient peut-être fait il y a une dizaine d'années. Ils ont voulu voir dans cette demande d'adhésion à une institution multilatérale un geste palestinien unilatéral se substituant et même empêchant la reprise des négociations. Avec le recul, on ne peut totalement exclure l'inverse : l'obtention de ce statut a sans doute facilité la reprise des négociations fin juillet 2013, poussée par l'inlassable travail du secrétaire d'État américain John Kerry.

Le vote du 29 novembre 2012 a en fait traduit juridiquement ce qui était déjà constatable dans les faits : il y a plus d'État en Palestine (au sens de l'existence effective d'institutions et de procédures étatiques) que dans bien des États souverains du monde. Cette situation, dans laquelle des institutions étatiques sont mises en place sans pleine souveraineté étatique, peut être qualifiée d'« État sans État ». Le vote du 29 novembre 2012 est le résultat de l'action des Palestiniens et de la communauté internationale depuis la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien organisée et présidée par la France en décembre 2007 à Paris.

2) Le titre même de cette conférence des donateurs disait assez son ambition. Il s'agissait de construire l'État « par le bas », par les institutions, en dépit des vicissitudes du processus de paix. La conférence couvrait trois années, 2008, 2009 et 2010. Elle a été un grand succès. Les Palestiniens ont reçu durant cette période plus d'argent (7,7 milliards de dollars) qu'ils n'en demandaient (5,6 milliards de dollars). Sur les 7,7 milliards de dollars, 4,3 milliards de dollars d'aide budgétaire ont servi à construire les institutions de l'État. Dès avril 2011, le comité des donateurs (Ad Hoc Liaison Committee) que préside la Norvège, et auquel participe Israël, avait conclu, sur la foi de rapports du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des Nations unies, que l'Autorité palestinienne était « au-delà du seuil d'un État fonctionnel dans les secteurs clés ». La Banque mondiale avait même souligné : « Si l'Autorité palestinienne maintient sa performance en matière de construction des institutions et de fourniture des services publics, elle est bien positionnée

pour l'établissement de l'État à n'importe quel moment dans un proche avenir. » Ces jugements s'appuient sur les réformes importantes réalisées en Palestine, réformes que ne font pas toujours les pays en développement, voire même qui ne sont pas forcément menées par les pays développés.

Au chapitre des premières, on retiendra par exemple la gestion budgétaire consolidée dans un seul budget, la diminution des subventions publiques à l'eau et l'électricité (pour 8 points de PIB), une diminution très sensible de la corruption, une politique sécuritaire qui n'a pas pour seule raison d'être les légitimes exigences d'Israël mais qui est indispensable pour la consommation et l'investissement, la réforme du système des allocations sociales pour mieux les cibler sur les plus pauvres, les premières réformes de la fonction publique, de l'éducation ou de la justice... Au total, l'Autorité palestinienne a accompli de véritables réformes de gouvernance et a su fournir à sa population les services publics indispensables, y compris au niveau local. Le révolutionnaire français Emmanuel-Joseph Sieyès disait qu'une communauté démocratique a besoin de réverbères et de places publiques. L'Autorité palestinienne peut en témoigner.

Parmi les réformes palestiniennes pas toujours accomplies par les pays développés, on relèvera la publication mensuelle sur internet du budget palestinien – en engagements comme en termes de trésorerie –, la certification des comptes publics par un auditeur indépendant, la diminution de la bureaucratie frappant les entreprises ou encore la réforme du secteur financier : le Fonds monétaire international considère que l'Autorité monétaire palestinienne exerce les fonctions d'une banque centrale hormis l'émission de monnaie ; elle a, de fait, mis en place tous les instruments techniques nécessaires, qu'il s'agisse de supervision bancaire, de mécanismes de règlement/livraison, de lutte contre le blanchiment, de garantie des dépôts ou de registre de crédit... À l'été 2011, la Banque mondiale, explorant les réformes à accomplir en Afrique du Nord et au Moyen-Orient après le début des printemps arabes, suggérait que la Palestine pouvait utilement servir d'exemple dans des domaines comme le droit des affaires, les allocations sociales, la gestion des finances publiques ou la mise en place d'un système financier.

Démonstration a donc été faite que les Palestiniens ne sont ni incompétents en matière économique et institutionnelle, ni corrom-

pus financièrement, ni laxistes en matière de sécurité. Tout cela n'est pas contesté par la grande majorité des dirigeants et des citoyens israéliens. Cela ne signifie pas que les réformes soient achevées (du travail reste à accomplir par exemple dans les domaines de la justice, des marchés publics, des retraites ou des télécommunications ou dans la réduction du déficit budgétaire), mais ce qui a été réalisé depuis la Conférence de Paris est sans précédent et a donc permis le vote de novembre 2012.

3) Pour autant, sans même parler du processus politique, la construction étatique palestinienne se heurte à diverses difficultés.

Si les années 2008-2010 ont été particulièrement favorables (croissance, bonne gestion budgétaire et réformes palestiniennes, forte aide internationale, facilitations nécessaires, mais insuffisantes, octroyées par Israël), les trois années suivantes ont vu une dégradation sur tous ces fronts, dans un environnement politique, économique et financier beaucoup moins propice. L'évolution régionale a détourné les yeux de l'opinion publique internationale de la Palestine. L'aide des donateurs, singulièrement arabes et américains, a très sensiblement diminué. À de multiples reprises, Israël a retenu de manière injustifiée les droits et taxes que ce pays perçoit d'ordre et pour compte de l'Autorité palestinienne aux frontières de cette quasi-union douanière. Les réformes palestiniennes se sont ralenties, elles ne se sont pas arrêtées. La période 2011 à 2013 a en quelque sorte été marquée par un *stress test*: la volonté politique palestinienne de maintenir les réformes a été testée. Le test a été réussi. Néanmoins l'équilibre actuel ne peut être considéré comme un équilibre stable.

La situation à Gaza n'est guère tenable. Les réformes accomplies par l'Autorité palestinienne ne concernent pourtant pas seulement la Cisjordanie mais aussi Gaza. La moitié des quelque 160 000 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne sont à Gaza: si ceux de la sécurité sont toujours payés alors qu'ils ont été mis à pied, en revanche ceux des secteurs sociaux et éducatifs travaillent et sont toujours rémunérés. L'Autorité monétaire palestinienne contrôle efficacement les banques de Gaza. L'Autorité palestinienne de l'eau travaille également dans la bande de Gaza, notamment avec les collectivités locales. Mais le blocus de Gaza est insupportable. Si les préoc-

cupations sécuritaires d'Israël sont parfaitement légitimes, elles ne sauraient expliquer que les exportations des productions de Gaza (fruits et légumes, vêtements, petit mobilier...), qui sont possibles vers le reste du monde, ne le soient pas vers les marchés naturels que sont Israël ou la Cisjordanie. L'impératif sécuritaire cache mal en l'espèce un certain protectionnisme.

De la même manière, les relations commerciales entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, qui étaient étroites, même depuis 1967, sont devenues de plus en plus compliquées pour des raisons dites phytosanitaires: l'exportation ou la vente à Jérusalem-Est de produits carnés ou laitiers venant de Cisjordanie est devenue de plus en plus difficile.

Sans qu'il soit nécessaire de rappeler le jugement politique et juridique porté sur l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie, on relèvera aussi que ce sont en quelque sorte des « paradis fiscaux » ou des zones où le droit social ne s'applique pas.

Enfin, l'existence de la zone C (62 % du territoire cisjordanien), sous total contrôle israélien, est un frein majeur au développement économique palestinien, d'abord pour de simples raisons physiques. Les grands projets d'investissement et le développement agricole impliquent l'utilisation des ressources foncières de la zone C. Un rapport de la Banque mondiale d'octobre 2013 démontre éloquentement que l'octroi des autorisations trop longtemps attendues pour tel ou tel projet en zone C ou pour l'accès palestinien à la Mer Morte pourrait conduire (même en faisant l'hypothèse de travail que les colonies israéliennes ne sont pas évacuées) à un accroissement annuel du PIB palestinien d'un tiers (3,4 Mds\$), conduisant à une croissance annuelle des recettes fiscales de 800 M\$ (soit en gros une année d'aide budgétaire internationale à la Palestine).

La croissance économique palestinienne ralentit fortement (de 7 % en moyenne sur 2008-2012 à moins de 2 % en 2013), le déficit budgétaire s'accroît de nouveau. Les donateurs américains et arabes n'ont pas rattrapé leur retard en matière d'aide extérieure. L'aide européenne ne saurait être considérée comme éternelle. La poursuite du développement économique passe par les changements systémiques sur le terrain et pas seulement par l'adoption éventuelle de tel(s) ou tel(s) projet(s) emblématique(s). La poursuite du développement institutionnel ne sera complète qu'avec la création d'un État palestinien indépendant.

3. Palestiniens et Israéliens : deux peuples prêts pour la paix ?

Les obstacles principaux sur le chemin de la paix

Gilles-William Goldnadel⁽¹⁰⁾

*Avocat et président de l'association France-Israël
Alliance Général Koenig*

Je crois que je n'ai pas d'idées préconçues par rapport à ce qui se passe dans la tête des peuples respectifs de la région. Je sais ce qu'il se passe dans la mienne, permettez-moi de le décrire, je suis – beaucoup de gens le savent – clairement engagé dans le combat d'Israël pour la justice et pour le maintien de son existence en tant qu'État du peuple juif. En même temps, celui qui vous parle, n'a pas la religion des territoires, n'est pas résolu à empêcher un compromis historique, et est clairement engagé dans le camp qu'il vient de vous décrire précisément parce qu'il pense qu'il est celui du compromis historique depuis près de cent ans.

Il y a à peu près cent ans, mais en tout état de cause clairement à partir de 1937 et les accords Peel, que les sionistes – quelques fois sans enthousiasme excessif – se sont résolus à partager le territoire de la Palestine mandataire entre deux peuples : le peuple arabe de Palestine et le peuple juif de Palestine. Je me permets de rappeler également ici que le partage historique de l'ONU, nonobstant le refus obstiné de la partie arabe, a décidé de créer deux États pour deux peuples, l'un est le peuple arabe, et l'autre est le peuple juif. Oublier ces prémisses indispensables c'est se condamner constamment à prolonger peut-être encore pour cent ans ce conflit sanglant.

Je vous l'ai dit, je n'ambitionne pas d'être impartial, je suis engagé dans un camp, mais j'aimerais exposer les deux ou les trois obstacles principaux que je vois sur le chemin de la paix :

- Le refus, assez constant – sur lequel d'ailleurs je ne porte pas de jugement aujourd'hui – de la partie arabe d'accepter Israël en tant qu'État du peuple juif;

¹⁰ Il s'agit ici de la retranscription d'un discours improvisé de Gilles-William Goldnadel qui a bien voulu nous donner son accord pour publication.

- Le refus de la propagande, telle qu'un exemple nous a encore été donné il me semble à l'instant, qui considère qu'on doit toujours se réfugier dans le manichéisme et le compassionnel.

Et le troisième obstacle, qui explique grandement ma présence parmi vous aujourd'hui, est l'esprit critique dans le maelström intellectuel français. Le maelström idéologique dominant en France fait montre d'un esprit critique très acéré, extrêmement acéré, en ce qui concerne l'État d'Israël et la partie israélienne. Cet esprit critique n'est pas toujours dénué de fondement, en revanche je reproche à ce maelström idéologique l'absence totale d'esprit critique envers la partie arabe de Palestine, envers son mouvement nationaliste palestinien assez irrédentiste depuis des années et envers son expression violente. Pour ne prendre qu'un seul exemple, aujourd'hui – et je ne suis toujours pas dans le jugement –, les bons esprits considèrent sans barguigner que l'État de Palestine à créer devrait être arabe, musulman et libre de tous les « colons juifs ». Cela ne coule pourtant pas de source : les mêmes s'interrogent sur le caractère juif de l'État d'Israël ; les mêmes considèrent sans barguigner que par exemple la Tunisie vient d'adopter une Constitution merveilleuse et avancée et ne trouvent rien à redire au fait que la Tunisie se déclare totalement de l'Islam ; les mêmes encore considèrent qu'il est tout à fait normal pour les Juifs quittent la Judée pour rejoindre en cas d'accord le territoire israélien. Ne vous méprenez pas : je ne dis pas que cela ne doit pas se faire, je questionne simplement le manque d'esprit critique de gens qui en principe se gardent bien d'ethniciser les conflits, qui considèrent, par exemple, que les Arabes en France peuvent y rester et qu'ils sont chez eux. En faisant montre du même esprit critique, ils devraient s'interroger sur la légitimité pour les Juifs de demeurer en Judée. Je vous ai pris cet exemple pour vous montrer à quel point les esprits critiques ne sont pas convenablement partagés.

Cela étant dit, peut-on considérer que dans leurs espaces respectifs, Arabes en Palestine et Juifs en Israël sont mûrs pour un règlement qui s'instaurerait plus ou moins selon les préconisations de Monsieur Kerry – qui je dois vous le dire, sont loin de me révolter ? Je n'en suis pas sûr. Du côté arabe – et ce que je viens d'entendre ne tend pas à remettre en cause mon opinion pessimiste –, hormis

des intellectuels d'immense valeur que je considère aujourd'hui toujours autant en danger compte tenu d'une sorte de fatalité de la surenchère à laquelle l'histoire malheureuse de la Palestine arabe nous a habitués, je ne considère pas que le peuple arabe de Palestine se soit converti sincèrement à l'idée d'un État arabe et musulman de Palestine sur une partie d'un territoire qui coexisterait à tout jamais avec un État juif sur une autre partie. J'aimerais vraiment me tromper, mais je crains d'avoir raison.

Du côté israélien, et compte tenu de ce que je viens de vous décrire et de ce que je viens d'entendre, il y a une immense majorité d'Israéliens, y compris d'ailleurs dans les territoires controversés, qui seraient d'accord si le marché suivant leur était proposé : on crée deux États, vous allez vous résoudre à des compromis territoriaux cruels, mais après cela vous pourrez vivre dans la sérénité. Cependant, les Israéliens sont échaudés par les accords d'Oslo, échaudés par l'environnement international hostile, notamment sur la base de la discrimination d'esprit critique que je déplore, et échaudés par un irrédentisme encore assez forcené de l'autre partie. Je pense que la majorité des Israéliens au moment où nous parlons sont encore dans une immense inquiétude que je partage. Je souhaite pousser l'esprit critique encore plus loin dans l'inquiétude – et là je critique, si j'ose dire, mon propre camp et le système électoral diabolique en Israël qui crée une fabrique de crétins et de médiocres au sein du système politique israélien – je suis très dubitatif sur la possibilité du Premier ministre israélien, que je crois courageux et pragmatique, de trouver une majorité de circonstance. Raison pour laquelle si de part et d'autre, et je dis bien de part et d'autre, et davantage encore dans l'environnement international que je souhaite plus intelligent et plus équitable, des pressions ne sont pas faites – c'est pourquoi je ne suis pas contre les pressions – effectivement, pour toutes les raisons que je viens de vous décrire grossièrement et à gros trait je reste très pessimiste et, pour ce qui me concerne, pour vous pousser à la sincérité jusqu'au bout, compte tenu de cet environnement, ce n'est certainement pas sur un coup de dé que je jouerai l'avenir de l'État d'Israël.

Parvenir à la paix implique le courage

Mossi Raz

*Ancien député israélien, co-directeur de « All for Peace »,
président du mouvement pour le désarmement israélien
et président de « Life & Environment »*

À la question de savoir si les nations israélienne et palestinienne sont prêtes à œuvrer pour la paix, je pense que la réponse n'existe pas ou qu'elle est peut-être oui et non. Les nations sont, à mon sens, forgées et endoctrinées par la classe dirigeante, les médias et les reportages. Comme évoqué précédemment, les peuples israélien et palestinien sont tous deux favorables à la création de deux États, mais est-ce suffisant ? Il est évident que non. La création de deux États est une étape essentielle, mais elle nécessite de parvenir au préalable à un accord sur les frontières de 1967, sur le partage de Jérusalem, etc.

Certains de mes confrères, notamment Mohammad Shtayyeh, ont évoqué une solution qu'au moins 90 % des personnes présentes dans cette salle seraient prêtes à accepter. Je crois que l'un des problèmes – et je parle là de la nation israélienne – est la violence d'Israël à l'encontre de la Palestine, comme nous l'avons entendu précédemment. C'est un fait, les Israéliens ont davantage recours à la violence, non pas parce que l'État d'Israël est plus violent ou moins moral que la Palestine, mais parce qu'il renferme une minorité violente et dispose d'un plus grand pouvoir que celui des Palestiniens. C'est pourquoi chaque incident – les démonstrations de force de l'armée d'occupation, les jets de pierres palestiniens, etc. – entraîne d'autres formes de violence : comme l'a rappelé Mohammed Shtayyeh, depuis le début des négociations, trente-trois Palestiniens ont été tués : cette violence est une réalité.

Aujourd'hui, les nations ont les yeux rivés sur les événements qui leur sont relatés dans les médias. Cependant, la presse ne traite l'information que sous un seul angle : les médias français s'adressent aux Français et les médias israéliens, présentés en hébreu, s'adressent aux

Israéliens, mais que pensez-vous que ces Israéliens veulent savoir ? Croyez-vous qu'ils souhaitent voir la souffrance des Palestiniens ? La réponse est non, ils ne veulent pas en entendre parler ni en savoir davantage. Ce qui les intéresse, c'est la souffrance des Israéliens. Je vais vous donner un exemple, je pourrais vous en donner à foison.

Le 19 novembre 2012, le journal télévisé de la deuxième chaîne a consacré une édition spéciale suite à une attaque à Gaza. Ce jour-là, les Palestiniens ont envoyé des missiles sur des civils israéliens. Bien évidemment, je ne mets pas en question le fait que lancer des missiles sur des civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, est un crime de guerre, peu importe qui en est à l'origine. Ces missiles ont été évoqués pendant trente minutes – par chance, aucun Israélien n'avait été tué ou blessé –, puis nous avons vu un reportage de trente secondes sur Gaza sur vingt Palestiniens tués dont dix civils et cinq enfants, pour finalement revenir à la souffrance des Israéliens. C'est la même chose tous les jours. Mais il ne faut pas se méprendre, les Palestiniens se prêtent également à ce jeu dans les médias arabes. De ce fait, les Israéliens sont convaincus qu'ils sont les victimes et les Palestiniens les agresseurs ; et bien sûr, les Palestiniens estiment, quant à eux, qu'ils sont les victimes et les Israéliens les agresseurs. Voilà pourquoi il est si difficile de préparer ces deux peuples à un processus de paix.

Alors, pour en revenir à la question qui nous intéresse, je crois fermement que les Israéliens et les Palestiniens sont, dans leur grande majorité, prêts à œuvrer pour la paix, mais il est de notre devoir de les accompagner dans cette voie. La communauté internationale peut apporter une aide précieuse aux deux parties, d'abord en leur donnant accès à des informations plus diverses – même s'il n'existe pas d'information objective – sur ce qu'il se passe dans l'autre camp, c'est un point crucial. Par ailleurs, je crois qu'une majorité d'Israéliens est favorable à la création de deux États, mais malheureusement cette majorité s'oppose toujours aux frontières de 1967.

Cette situation pourrait changer en quelques jours si, par exemple, le Premier ministre israélien prenait position sur le plan Kerry en l'acceptant. D'ailleurs, rappelons que Kerry n'a pas demandé à la Palestine de reconnaître Israël en tant qu'État juif et par conséquent les frontières de 1967. Si le Premier ministre faisait

part de cette position, je suis certain que la plupart des Israéliens l'approuveraient parce qu'elle marquerait pour eux la fin d'un processus, la fin des négociations.

Je ne doute pas que le Premier ministre israélien dispose pour cela de la majorité nécessaire à la Knesset. Il est même certain qu'il aurait la majorité. Mais la question est de savoir, premièrement, s'il a réellement envie de faire ce choix; deuxièmement, dans quelle mesure il craint l'opposition de la droite et des colons ou même de mettre sa propre vie en péril. Troisièmement, il est possible qu'il ait simplement peur pour sa coalition ou qu'il continue à manquer de pragmatisme en cherchant à poursuivre le rêve du « Grand Israël ».

À présent, nous attendons la fin avril, dans trois mois, pour voir si John Kerry réussira à trouver un accord satisfaisant pour les deux parties. S'il y parvient, nous remercierons tous le Seigneur et agirons chacun à notre niveau – le camp de la paix israélien, le camp de la paix palestinien et la communauté internationale – pour soutenir cet accord. Mais que se passera-t-il dans le cas contraire? Cette hypothèse a été évoquée ce matin, l'hypothèse d'un plan B dans lequel les Palestiniens saisiraient les Nations unies ou le Conseil de sécurité pour faire valoir leurs droits. Je reconnais que cette position est tout à fait légitime et acceptable du point de vue palestinien. Lorsque la Palestine a été reconnue par les Nations unies, de nombreux Israéliens ont appelé leur gouvernement à faire de même. Bien sûr, nous étions minoritaires mais cette reconnaissance nous paraissait nécessaire à la mise en place de l'État palestinien – qui pour l'instant n'est que théorique – et à l'application d'un accord entre Israël et la Palestine. De mon point de vue, le processus de négociation est en panne et d'abord parce qu'il n'aboutit jamais à un choix clair: dès lors qu'une décision difficile peut être reportée à la semaine suivante, au mois suivant, à l'année suivante ou à l'après-élection, aucun Premier ministre ne se risque à la prendre et préfère léguer le problème à son successeur.

Ce cas de figure s'est présenté jusqu'à maintenant parce que les Premiers ministres israéliens se fixaient comme objectif de conclure un accord – notamment Barak et Olmert qui ont pourtant fait plus de mal que de bien. Ils pensaient que nous avions du temps devant nous. Par ailleurs, à chaque fois qu'un Premier ministre est

sur le point d'engager des négociations, les médias dont j'ai parlé le défont. Par exemple, ils ont déploré que Barak n'ait pas fait d'Israël une priorité, qu'il ait consenti au partage de Jérusalem, et l'ont présenté comme celui qui allait vendre Israël. Tous les Premiers ministres ayant essayé de négocier par le passé ont été confrontés à ces réactions, et c'est encore le cas aujourd'hui avec Netanyahu qui n'a pourtant accepté aucun compromis à ce jour, y compris le gel des colonies.

Aussi, je voudrais aborder avec vous un autre mécanisme : notre rôle en tant que communauté internationale, en tant que sociétés civiles israélienne et palestinienne, est d'explorer et de trouver des outils et des mécanismes différents de ce processus de négociation. Une fois encore, si les négociations aboutissent d'ici la fin avril, alors très bien, nous n'aurons pas besoin de trouver une alternative. J'aimerais néanmoins vous faire part d'une solution qui, à mon avis, mérite d'être débattue même s'il en existe peut-être d'autres : il s'agit de l'arbitrage international.

Je suis convaincu que si, par exemple, le Conseil de sécurité ou le Président américain, le Président français et la Chancelière Angela Merkel demandaient au Premier ministre israélien et au Président palestinien s'ils acceptent leur intervention en qualité d'arbitres entre les deux parties, la réponse serait positive parce que tout le monde sait déjà comment se soldera ce processus, tout le monde sait quelles seront les décisions prises à l'issue de cet arbitrage. Nous devons simplement avoir le courage de choisir cette voie ; car tout le monde en Palestine, en Israël ou ici dans cette salle, connaît parfaitement les enjeux et doit envisager cette option qui, je l'espère, ne sera pas nécessaire. Mais si tel est le cas, il nous faudra trouver des solutions alternatives au processus de négociation.

La paix n'est pas le sujet

Michèle Sibony

Membre du bureau national de l'Union Juive Française pour la Paix

L'intitulé de cette table ronde, « Palestiniens et Israéliens, deux peuples prêts pour la paix? », appelle réflexion.

Il y a deux termes à définir préalablement. Que recouvre la notion de « peuple » évoquée ici s'agissant du peuple israélien? Ce collectif désigne-t-il tous les citoyens israéliens? Nous savons tous que 20 % de la population israélienne est palestinienne. De plus l'adéquation revendiquée parfaite entre l'État et le collectif juif qui compose la majorité de la population confère à cette notion de « peuple » un composant ethnique au mieux pré-moderne.

Une des ambiguïtés d'Oslo, celle-là même qui a fait échouer le processus de paix, reposait très exactement sur la définition trouble, voire équivoque, de « peuple » s'agissant du collectif israélien. Rappelons-nous du slogan de La Paix Maintenant de l'époque: « Deux peuples deux États. » Quels peuples? Quels États? Des questions éludées lors du processus d'Oslo et qui pourtant ne cessent de travailler les sociétés concernées. On peut avancer que pour le négociateur israélien, il s'agissait d'un État juif et de ses citoyens juifs *versus* un État palestinien, sur la base même de la définition de l'État d'Israël comme celui du peuple juif – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la loi israélienne distingue nationalité et citoyenneté, fait rare dans ce qu'il est d'usage d'appeler les démocraties. Alors que pour le négociateur palestinien ce n'était pas le cas. Cette hypothèse a été largement confirmée depuis par le préalable exigé par les différents gouvernements israéliens lors des tentatives de négociations ultérieures: la reconnaissance d'Israël par l'Autorité palestinienne « comme l'État-nation du peuple juif ». « Une paix véritable est fondée sur la reconnaissance par les Palestiniens d'Israël comme l'État-nation du peuple juif, parce que c'est et a toujours été la racine du conflit », a répété Benjamin Netanyahu le 20 janvier 2014 lors d'un discours à la Knesset. Il faut noter l'étape française

de ce débat. Lors d'une réunion à Bruxelles le 18 juillet 2011, Alain Juppé déclarait : « Je pense en particulier que la mention d'un "État juif" peut poser problème ; que je sache, aujourd'hui en Israël, il y a des Juifs, mais il y a aussi des Arabes... » Deux jours plus tard, il rectifiait lors d'une conférence de presse à Madrid : « Il n'y aura pas de solution au conflit du Proche-Orient sans reconnaissance de deux États-nations pour deux peuples. L'État-nation d'Israël pour le peuple juif, l'État-nation de Palestine pour le peuple palestinien... »

Le négociateur palestinien Nabeel Kassis a répondu à l'injonction du gouvernement israélien dans un article publié le 25 octobre 2013 sur le site *almonitor.com* :

« Les Palestiniens ont un droit historique sur la Palestine et ils ont le droit de mettre en application leur droit à l'autodétermination pour y établir un État souverain qui soit le leur.

Il en résulte que reconnaître Israël comme étant l'État-nation des Juifs contredit et **met en danger les droits de tous les Palestiniens qui continuent à vivre sur la terre de leurs ancêtres aussi bien que les droits des réfugiés palestiniens qui ont été déplacés par la force et expulsés de chez eux en 1948 afin de faire la place pour un État avec une majorité juive.**

Parce que les Palestiniens ne peuvent pas et ne veulent pas nuire à leur propre cause, ils ne peuvent reconnaître Israël autrement : **c'est l'État de son peuple et son peuple n'est pas composé que de Juifs ! En fait, le quart de sa population actuelle n'est pas juif⁽¹¹⁾.**»

Il nous faut donc d'abord souligner le parallèle de situations inacceptables établi entre les deux collectifs israélien et palestinien, que relève d'ailleurs, et pour cause, le négociateur palestinien.

Ce qui nous amène au problème posé par le second terme du débat « prêts pour la paix » qui établit une symétrie dans les responsabilités des deux collectifs supposés en guerre. Or, rien n'est plus arbitraire au regard des faits. Aurait-on pu traiter d'un tel sujet en remplaçant ainsi les noms : « Algériens et Français, deux peuples prêts pour la paix ? » Comparaison n'est pas raison, cependant

¹¹ C'est nous qui soulignons.

la situation algérienne mettait en présence un collectif français conséquent, par le mode de colonisation de peuplement qui avait été adopté en Algérie, et le peuple algérien colonisé. Pourrait-on décemment poser la question de savoir si ces deux peuples étaient prêts pour la paix ? Il y avait, d'une part, un collectif assujéti en voie de décolonisation et d'autodétermination nationale, le peuple algérien, et, d'autre part, un collectif dominant français. La question des conditions qui auraient pu permettre au collectif français de demeurer en Algérie s'est posée : la seule condition, mais *sine qua non*, était que le peuple colon renonce à ses privilèges et devienne membre du peuple de l'Algérie indépendante, où tous les citoyens, quelle que soit leur origine, auraient été égaux en droit.

C'est sans doute parce qu'il a été impossible, notamment à cause de la violence de l'affrontement, de résoudre l'équation privilèges contre droits, que le collectif français d'Algérie a dû quitter sa terre natale.

Il ne s'agit pas ici de rechercher la paix entre belligérants de forces ou de situations égales, mais de reconnaître le rapport de domination coloniale entre un collectif privilégié, jouissant en outre de droits démocratiques pour sa partie juive, et un collectif opprimé, y compris dans la partie qui bénéficie de la citoyenneté israélienne, privé de droits à des degrés très différents selon qu'il se trouve en Israël, dans les territoires occupés de Cisjordanie, dans la Bande de Gaza assiégée, dans les camps de réfugiés ou en exil dans la diaspora.

La question à étudier devrait se formuler ainsi : Comment faire cesser la domination coloniale pour accéder à la paix ? Le collectif israélien juif est-il prêt à renoncer à ses privilèges ? Le collectif palestinien peut-il accéder à ses droits ? La paix ne peut être que le fruit de ces deux résolutions auxquelles pour l'instant les réponses sont négatives. De plus, la paix ne peut être que la conséquence de ces deux résolutions, et non un préalable comme on a souvent voulu le faire croire. En ce sens, le titre de cette table ronde interpelle assez bien sur la vision qui a prévalu pendant toutes les négociations précédentes où les « propositions de paix israéliennes ont ressemblé au Traité de Versailles, fruit d'un rapport de force écrasant et germe de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que le formulait déjà

en 1993 Edward Saïd dans son article *Le matin d'après*⁽¹²⁾, à propos de la signature des accords d'Oslo : « Appelons cet accord de son vrai nom : un outil de la capitulation palestinienne, un Versailles palestinien... ».

Renoncer à ses privilèges ne s'envisage que s'ils deviennent trop coûteux et que la paix justement leur devient préférable dans une économie interne globale qui intègre des valeurs morales, une perception de soi, etc. Or, dans la dernière décennie, Israël a bénéficié **d'une bonne croissance économique** (telle que mesurée par l'OCDE dont il est membre depuis 2010) : 3,7 % pour l'année 2013 pour une moyenne de 1,2 % dans la zone OCDE, sa dette est par ailleurs inférieure à la moyenne des États de l'OCDE et son volume d'exportation de biens et services est passé de 43 milliards de dollars en 2002 à 79 milliards de dollars en 2013. Quand Naftali Bennett décrit, le 20 janvier dernier, devant son groupe politique à la Knesset, le redressement économique du marché depuis 2002 il établit un lien avec l'absence de négociations de paix et leur non nécessité :

« Alors que s'est-il produit – est-ce que la paix est soudainement arrivée en 2002? Sûrement pas. Il n'y avait pas de processus diplomatique. Dans l'opération bouclier de défense, l'armée de défense d'Israël (IDF) a repris le contrôle des villes de Judée Samarie et depuis et jusqu'à présent, avec l'exception de la crise internationale, nous sommes en croissance continue. »⁽¹³⁾

Concernant la sécurité, elle n'a jamais été aussi bonne : les rapports des services de sécurité israéliens de 2009 précisent que « l'année 2009 a été la plus calme depuis 10 ans », ils décrivent 2010 comme « l'année avec le nombre d'attentats et de morts le plus bas en 10 ans. L'année 2002 étant l'année au nombre le plus

¹² "The Morning After", *London Review of Books*, Vol. 15, n° 20, 21 octobre 1993. Disponible sur : <http://www.lrb.co.uk/v15/n20/edward-said/the-morning-after> [dernière consultation : le 31 mars 2014]

¹³ *www.al-monitor.com*, 22 janvier 2014 ; "Bennett calls diplomatic process harmful to Israeli economy". Disponible sur : <http://www.al-monitor.com/pulse/tr/originals/2014/01/naftali-bennet-israeli-economy-crisis-talks-palestinians.html##ixzz2xXtZsopR> [dernière consultation : le 31 mars 2014]

élevé ». Benyamin Netanyahu déclarait sur sa page facebook lors de la journée internationale de la mémoire de la Shoah et de la lutte contre l'antisémitisme le 27 janvier dernier : « L'année 2013 a été l'année la plus calme pour la sécurité des citoyens israéliens depuis une décennie », tandis que le général Amos Yadlin, chef du service des renseignements de l'armée, confirmait le 28 janvier 2014 « une très bonne année pour la sécurité nationale de l'État d'Israël⁽¹⁴⁾ ».

Croissance, économie florissante, sécurité reconnue ces dernières années par tous les membres du régime, plus une **impunité** acquise devant tous les organismes internationaux, depuis l'ONU qui ne parvient pas à sanctionner les crimes de l'opération « Plomb durci » et préfère enterrer le rapport Goldstone, jusqu'aux instances de l'Union européenne qui ne mettent en pratique ces dix dernières années aucune des sanctions dont elles disposent contre les violations du droit international à répétition du régime israélien, qui enterrent le rapport de leurs propres experts en novembre 2005 sur l'annexion rampante de Jérusalem-Est, et développent des liens de coopération scientifique, militaire, commerciale, universitaire, étroits et privilégiés avec Israël.

D'une stratégie de conquête à une structure coloniale

La stratégie de conquête israélienne peut se retrouver concentrée dans les trois éléments suivants : **Occuper, coloniser et négocier.**

Le mythe le plus impressionnant est sans conteste celui du caractère temporaire et provisoire de **l'occupation** alors qu'il s'agit de la plus longue de l'histoire moderne, et que l'État d'Israël, fondé il y a soixante-cinq ans, vit depuis quarante-six ans, soit les deux tiers de son existence, avec le régime d'occupation qu'il a instauré. Des générations d'Israéliens n'ont connu que l'État d'occupant et les dernières ne voient rien des effets mortels de cette occupation que le mur de séparation leur dissimule. L'occupation est devenue un caractère intrinsèque du régime, de ses appareils, de son économie.

¹⁴ *The Times of Israel*, 28 janvier 2014, "2013 was very good year for Israel's security, says former MI chief". Disponible sur : <http://www.timesofisrael.com/a-very-good-year-for-israels-security-says-former-mi-chief/#ixzz2sGx4h4dT> [dernière consultation : le 31 mars 2014]

La colonisation, acte de guerre caractérisé par le droit international, est permanente et continue. Lors d'une conférence de presse tenue à Davos le 24 janvier 2014, Netanyahu déclarait : « Je l'ai dit dans le passé et je le répète aujourd'hui : je n'ai pas l'intention de supprimer une seule implantation [et] je n'ai pas l'intention de déplacer un seul Israélien. » Israël n'a jamais renoncé à cet acte de guerre, alors que grâce ou à cause d'Oslo, l'Autorité palestinienne, elle, a cessé tout acte de guerre et est même entrée dans un mécanisme de collaboration sécuritaire avec les services israéliens.

Les négociations sont devenues la fin et non le moyen de toute la politique israélienne des dernières années. Maintenir une situation permanente de négociations en parallèle à la colonisation permanente. La première relativisant en permanence les effets de la seconde.

Les gouvernements successifs d'Israël ne croient pas à la paix mais à la **gestion du conflit** dans la durée : ils ne sont pas ceux qui souffrent de l'occupation de la colonisation, ils n'ont rien à perdre à créer des situations de terrain qui se valident d'elles-mêmes, avec le temps, croient-ils, souvent à juste titre. L'exemple le plus flagrant est celui de la fameuse ligne verte de 1967 qui n'est plus une référence aujourd'hui, pour aucune des parties de la négociation en cours. Les blocs de colonies sont annexés de fait et il ne s'agira plus que d'échanges de territoires peuplés de Juifs contre des territoires peuplés de Palestiniens.

Pourtant, le même temps, la même durée installent d'autres réalités et d'autres perceptions, précisément lorsqu'il apparaît qu'il ne s'agit plus de territoires contre la paix mais d'un principe qui s'installe et se confirme sur l'ensemble du territoire entre la Méditerranée et le Jourdain et la structure : le principe de séparation, routes séparées, enclaves séparées, colonies séparées, Gaza encerclée et totalement séparée, et à l'intérieur d'Israël aussi, l'option chaque population sur son territoire avance et se vérifie. Ainsi le Plan Praver, qui prévoit l'évacuation et l'expropriation de milliers de Palestiniens bédouins, cible le Néguev sur le territoire israélien. Officiellement retiré pour le moment, il s'applique déjà sur le terrain depuis des années et rappelle celui des années 1970 qui visait la Galilée, toujours en Israël

et s'intitulait plus ouvertement : « Yehud hagalil », judaïsation de la Galilée.

En Israël, comme dans la Vallée du Jourdain en Cisjordanie, c'est la même politique qui s'applique sur le territoire : repousser les populations palestiniennes sur des enclaves territoriales prédéfinies par Israël afin de libérer du territoire pour les populations juives. De même, la zone appelée « le Triangle » en Israël, restée fortement peuplée de Palestiniens après la *Nakba* de 1948, est désignée depuis des années comme zone à échanger avec les blocs de colonies lors de négociations. On est aujourd'hui dans une configuration spatiale quasiment achevée, dessinée par le mur, les routes, les implantations coloniales, les enclaves palestiniennes, sur laquelle la question est celle de la distribution des populations, une distribution ethnique.

L'impressionnant arsenal de lois et projets de lois menaçant le statut de citoyens des Palestiniens d'Israël montre à quel point ils sont revenus sur le devant de la scène. Considérés comme une menace de l'intérieur par le régime israélien, parce qu'insuffisamment séparés, ils sont l'un des composants incontournables de la résolution du conflit avec le retour des réfugiés encore tabou car menaçant de « submersion » le collectif juif.

Cet état de fait est remarquablement mis en lien avec ce qu'est devenu le sionisme aujourd'hui, dans un article intitulé « Le sionisme l'État d'Israël et le régime israélien⁽¹⁵⁾ ». Les auteurs, Ariella Azoulay et Adi Ophir, rappellent que dans une première période qui s'achève à la fin des années 1930, le sionisme ne s'identifiait pas automatiquement au soutien d'une forme étatique, alors que depuis les années 1940 « le sionisme ne se dit (aujourd'hui) qu'en tant que soutien sans relâche de l'État juif », mais ils précisent que « le sionisme est devenu un support à part entière et sans compromis non pas de l'État d'Israël mais de son régime actuel. Et ce régime est bien entendu confondu avec l'État et l'État avec la nation⁽¹⁶⁾ ». Ils expliquent que depuis 1967 « le territoire qui s'étend de la Méditerranée au Jourdain est dirigé par un système étatique unique

¹⁵ Ariella Azoulay et Ophir Adi, « *Le sionisme, l'État d'Israël et le régime israélien* », Cités, n° 47-48, 2011, pp. 67-82.

¹⁶ C'est nous qui soulignons.

et un ensemble cohérent d'appareils d'État », ensemble qui opère à travers une matrice de trois principes distincts de séparation : l'un fondé sur la **nation**, entre Arabes et Juifs, un autre sur la **citoyenneté**, entre citoyen et non citoyen, et un troisième, **territorial**, multipliant les statuts, 1948, 1967, Jérusalem, Cisjordanie, zones A B C, zones militaires fermées... Ils caractérisent ce régime de « Mishtar Hafrada », régime de séparation en hébreu. Le sionisme est donc aujourd'hui devenu le soutien du **régime de séparation**.

Cette caractérisation du régime israélien a également été attestée par les travaux du Tribunal Russel pour la Palestine lors de sa session à Cap Town le 7 novembre 2011. Voici un extrait de ses conclusions :

« Le Tribunal conclut qu'Israël soumet le peuple palestinien à un régime institutionnalisé de domination considéré comme apartheid en vertu du droit international. Ce régime discriminatoire se manifeste sous une intensité et des formes variables à l'encontre de différentes catégories de Palestiniens selon le lieu de résidence. Les Palestiniens vivant sous le régime militaire colonial en territoire palestinien occupé sont soumis à une forme d'apartheid particulièrement grave. Les citoyens palestiniens d'Israël, bien que jouissant du droit de vote, ne font pas partie de la nation juive en vertu du droit israélien et sont dès lors privés des avantages découlant de la nationalité juive et soumis à une discrimination systématique touchant une vaste gamme de droits de l'Homme reconnus. Indépendamment de ces différences, le Tribunal conclut que l'application de l'autorité israélienne sur le peuple palestinien, quel que soit le lieu de résidence, équivaut dans son ensemble à un régime intégré unique d'apartheid. »

L'appel de la société civile palestinienne de 2005 faisait le premier, et pour cause, référence au régime de séparation instauré en Afrique du Sud et aux outils utilisés pour y mettre fin : Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS).

C'est à partir de cette caractérisation du régime d'Apartheid – Mishtar Hafrada – que le changement peut advenir.

La campagne mondiale du BDS a permis une mobilisation citoyenne grandissante pour exercer des pressions sur Israël et sur nos propres gouvernements afin qu'ils prennent des sanctions contre ce régime et le « désinvestissent » au sens littéral du terme.

C'est un mouvement absolument politique, déterminé pour que soit mis fin à ce régime... et c'est un mouvement « exponentiel » pour citer Tsippi Livni qui menace aujourd'hui, enfin, le sentiment de toute puissance intégré par Israël grâce à l'impunité qu'il croyait jusqu'ici acquise.

L'Union européenne, sans doute sous la pression de nombreux acteurs européens impliqués dans le BDS, a enfin commencé à agir avec ses recommandations sur les entreprises ayant des liens dans les colonies. L'Allemagne, la Roumanie, la Norvège, les banques danoises et néerlandaises, l'ASA (The American Studies Association) – un important syndicat universitaire américain qui a adopté le principe du boycott universitaire d'Israël : la liste croît de jour en jour et inquiète les entrepreneurs israéliens et les politiques. Les opérations de propagande même renforcées vers l'Europe, et notamment la France, risquent de ne plus parvenir à faire taire les sociétés civiles, rejointes par des acteurs économiques, politiques, sociaux européens et états-unis de plus en plus nombreux. Aujourd'hui en Israël, les élites du régime disent clairement qu'elles ne croient plus à l'efficacité de la Hasbara (les services de la propagande israélienne) pour contrer le mouvement. La presse israélienne s'interroge quotidiennement sur la nature de l'État, le sionisme, l'apartheid.

L'outil de pression BDS change la donne à plus d'un titre, par son efficacité à dévoiler la véritable nature de ce régime, en ciblant précisément ses actions, et en informant un large public sur les raisons de ces actions, en se référant et en énonçant clairement les droits revendiqués par l'appel palestinien de 2005 dont le droit au retour des réfugiés, mais aussi parce qu'il rassemble un collectif tout à fait différent de celui qu'Israël veut construire dans le monde à partir de la judéité. De très nombreux citoyens juifs, américains, européens, et israéliens aussi, sont fortement impliqués dans les collectifs BDS, solidaires du peuple palestinien colonisé. Certains démontrent ainsi qu'ils ne se reconnaissent pas dans l'appropriation de leur judéité au service de ce régime ; ils récusent ce régime d'apartheid non seulement parce qu'il opprime un peuple mais aussi parce qu'il met en danger le collectif juif israélien, et aussi les Juifs dans le monde à travers l'amalgame propagé par le sionisme entre antisionisme et antisémitisme.

Cette aspiration portée internationalement à la fin du calvaire imposé au peuple palestinien, à une société débarrassée de son racisme structurel et du régime de séparation, qui devrait pouvoir s'inscrire, enfin, quelle que soit la forme étatique adoptée entre la mer et le Jourdain, dans la recherche d'une coexistence fondée sur l'égalité, c'est cela la paix.

« La justice et l'égalité de droits pour tous détruiraient-elles réellement Israël? L'égalité a-t-elle détruit l'Amérique du Sud ou l'Afrique du Sud? Certes, elle a mis fin à l'ordre racial discriminatoire qui a prévalu dans ces deux endroits, mais elle n'a détruit ni le peuple ni le pays⁽¹⁷⁾ ».

Omar Barghouti

¹⁷ *The New York Times*, 31 janvier 2014, "Why Israel fears the Boycott?"

Israël/Palestine : qui est prêt pour la paix ?

Taoufiq Tahani

*Président de l'Association France Palestine Solidarité,
maître de conférences en mathématiques à l'Université Lille 1*

Je pars du principe que tous les peuples de la planète souhaitent vivre en paix et qu'il en est de même pour les peuples palestinien et israélien. Mais sont-ils pour autant prêts ? La réponse ne peut être que nuancée compte tenu du fait que la paix n'est pas perçue de la même manière des deux côtés. Donc tout dépend de ce qu'on met derrière le mot paix.

S'il s'agit d'une paix véritable, qui pour être durable doit être juste, basée sur le droit et telle que préconisée par la communauté internationale, celle qui suppose la création d'un État palestinien sur les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale de ce futur État, ainsi qu'une solution pour les réfugiés selon la résolution 194, ma réponse serait : oui côté palestinien et non côté israélien.

Cette réponse ne signifie pas qu'il y a d'un côté un peuple ayant l'amour pour la paix dans ses gènes et de l'autre un peuple qui ne s'y intéresse pas, mais elle traduit une réalité qui s'explique par trois raisons essentielles :

1) Le peuple palestinien vit sous une occupation cruelle

Il est en effet indéniable que c'est la population palestinienne qui souffre le plus de cette situation. En Cisjordanie, elle vit sous occupation militaire, à Jérusalem-Est, elle est menacée au quotidien d'un nettoyage ethnique de grande ampleur, à Gaza elle est soumise à un terrible blocus, en Israël elle subit un racisme institutionnalisé et, dans l'exil, elle est victime de massacres répétés, permis par les dirigeants israéliens comme à Sabra et Chatila ou dus aux conflits régionaux comme actuellement dans le camp de réfugiés de Yarmouk en Syrie.

Pour avoir une idée de ce que subit la population palestinienne au quotidien en Palestine occupée, il suffit de lire le *Rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée*

d'étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est⁽¹⁸⁾. Ce rapport a été adopté par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU le 22 mars 2013 par quarante-six voix pour et une voix (celle des États-Unis) contre.

Il décrit parfaitement les atteintes aux droits des Palestiniens et les violences qu'ils subissent : la mission a recueilli des témoignages sur des actes de violence et d'intimidation commis par des colons qui remontent jusqu'à 1973. Un rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) attirait déjà l'attention sur les attaques perpétrées par des colons contre des biens et sur les actes d'intimidation restreignant l'accès à l'eau et entravant la scolarisation des enfants.

La Commission notait que le but de ces attaques était de faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils quittent leurs terres. Des cas de Palestiniens blessés, voire décédés, à la suite d'attaques de colons sont recensés depuis 1980. La mission prend note des statistiques compilées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui montrent que, au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, des colons israéliens ont blessé 147 Palestiniens, dont 34 enfants.

On peut également se référer au rapport des chefs de mission de l'Union européenne en poste à Jérusalem qui donne une description parfaite des plans israéliens pour Jérusalem et considère que :

« Par ses actions, Israël enfreint de façon manifeste le droit humanitaire international et particulièrement l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. L'activité de colonisation nuit au processus de paix de trois façons :

a) Premièrement : elle sape la confiance entre les parties et cela a un effet destructeur sur la crédibilité du processus de négociation ;

b) Deuxièmement : elle met en péril les perspectives de création d'un État palestinien viable et continu. Les colonies et les infrastructures non seulement prennent les terres sur lesquelles les Palestiniens

¹⁸ Rapport disponible sur http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/rapport_mission_cddh_fr_copy.pdf [dernière consultation le 28 mars 2014]

sont censés bâtir leur État, mais elles coupent Jérusalem-Est de la Cisjordanie;

c) Troisièmement: cela rend les compromis nécessaires en vue de la paix, en particulier l'évacuation d'un grand nombre de colons, plus difficiles au fur et à mesure qu'augmente la population des colonies ».

Tout récemment, le rapport du Comité des droits de l'enfant de l'ONU accusait la police et l'armée israéliennes de maltraiter les enfants palestiniens, citant des cas de tortures, d'arrestations nocturnes et d'isolement en prison pendant des mois. Depuis 2002, l'armée israélienne a arrêté, interrogé et détenu quelque 7 000 enfants palestiniens ayant entre 12 et 17 ans, soit en moyenne deux par jour.

2) Contrairement à la population israélienne, la population palestinienne a déjà été préparée au compromis historique

La direction palestinienne a déjà fait le travail pour préparer sa population à l'acceptation d'un compromis douloureux. C'est en 1988 que le Conseil national de l'OLP a opté pour la solution de deux États, avec l'établissement d'un État palestinien sur seulement 22 % de la Palestine historique. Même le Hamas, en adoptant le document des prisonniers rédigés par de célèbres détenus appartenant à l'ensemble des formations palestiniennes comme Marwan Barghouti (député du Fatah), Ahmad Saadat (le Secrétaire général du FPLP) et Aziz Dweik (Président du Conseil législatif palestinien et membre du Hamas) et en participant aux élections et au gouvernement issus des accords d'Oslo, a *de facto* accepté la solution de deux États sur les frontières de 1967. Cette position historique de l'OLP a été confortée par l'initiative de paix arabe de juin 2002 à Beyrouth, puis réactivée en 2007 à Riyad et reformulée en juin 2013 à Washington par tous les ministres des Affaires étrangères arabes. Par cette initiative, « les pays arabes proposent la paix et la normalisation de leurs relations avec Israël en contrepartie d'un retour aux frontières du 4 juin 1967, y compris le territoire du Golan. Ils demandent l'application des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité par Israël, ainsi que la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est comme capitale et une solution au problème des réfugiés palestiniens (selon la Résolution 194 du Conseil de sécurité) ».

Une récente enquête réalisée notamment par le Centre palestinien de recherche politique révèle qu'une majorité des deux tiers de la population palestinienne soutient la solution de deux États et estime que si un accord de paix est conclu entre Abbas et Netanyahu, la plupart des Palestiniens voteront oui à cet accord. Ils sont en revanche 70 % à ne pas croire en la réussite des négociations en cours et 75 % refusent tout règlement qui comprendrait une période de transition de dix ans, au cours de laquelle les forces israéliennes resteraient dans la Vallée du Jourdain. La population palestinienne montre ainsi sa volonté d'aboutir à une paix basée sur le droit, tout en refusant de brader ses revendications légitimes.

Côté israélien, la donne est complètement différente. Les gouvernements israéliens successifs, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont tout fait pour rendre la solution de deux États impraticable.

Sharon, qui était aux commandes en 2002, avait opposé une fin de non recevoir au plan de paix arabe et seules quelques personnalités, comme Motti Steinberg – alors principal analyste du Shin Beth –, estimaient qu'Israël devait saisir cette occasion. Non seulement elle n'a pas été saisie, mais l'évolution sur le terrain en faveur de la colonisation est de nature à saper toute perspective de paix. Le désengagement unilatéral de Gaza n'était en rien une remise en cause de la colonisation qui aurait supposé une concertation avec les Palestiniens. Il s'agissait simplement de faire la part du feu pour mieux se consacrer à la colonisation de la Cisjordanie.

En 2009, des informations contenues dans un rapport confidentiel du ministère israélien de la Défense qui avaient « fuité » et avaient été rendues publiques par le groupe israélien de défense des droits de l'Homme, Yesh Din, montraient que la colonisation en Cisjordanie s'effectue avec la complicité passive ou active du gouvernement israélien. Les informations contenues dans le rapport montraient que, dans de nombreux cas, les maisons pour colons en Cisjordanie sont construites sur des terres privées appartenant à des Palestiniens et que le gouvernement israélien est informé depuis longtemps de ces infractions mais les garde secrètes.

Nous le savions avant, mais là c'est établi de façon irréfutable. Le rapport adopté par le Conseil des droits de l'Homme en mars 2013 rappelle en effet les différents plans officieux : « Différentes sources

indiquent l'existence de plans directeurs des colonies de peuplement, notamment du Plan Allon (1967), du Plan Drobles (1978) – ultérieurement élargi et renommé Plan Sharon (1981) – et du Plan Cent mille (1983). Bien que ces plans n'aient jamais été adoptés officiellement, les gouvernements israéliens successifs les ont appliqués en grande partie. La mission constate l'existence d'un schéma selon lequel les plans élaborés pour les colonies de peuplement ont été repris dans les instruments de politique publique et mis en œuvre sur le terrain. »

Aujourd'hui, il y a environ 550 000 colons en Cisjordanie, dont plus de 200 000 à Jérusalem-Est et la colonisation se poursuit de façon exponentielle.

Au cours des 120 premiers jours des négociations, le gouvernement israélien a démoli 159 maisons, tué de sang-froid 23 Palestiniens et a annoncé la construction de 5 992 logements dans les colonies. Selon le mouvement La Paix Maintenant, depuis le début de l'année 2014, cinq plans de nouvelles constructions ont été établis portant à 2 791 unités le nombre de logements annoncés pour le seul mois de janvier. Lors de l'annonce du cinquième plan, les colons ont froidement arraché 800 plants d'oliviers dans le village de Singil au nord de Ramallah.

Mais il y a aussi la colonisation par l'agriculture. Dans un rapport de 112 pages sur l'activité agricole en Cisjordanie de 1997 à 2012, l'expert israélien Dror Etkes (ancien du mouvement israélien La Paix Maintenant) cite les nombreuses méthodes par lesquelles Israël a pris le contrôle des terres palestiniennes afin d'y construire des colonies ou d'étendre son domaine agricole :

- 1) Les ordres militaires de confiscation pour « raisons de sécurité » ;
- 2) L'expropriation en raison d'une « utilisation publique » et le transfert à des colonies ;
- 3) L'allocation de « terres d'État » à des colonies ;
- 4) Le transfert de terres palestiniennes à des colonies en vertu de la « loi sur la propriété des absents » (propriétaires palestiniens qui ont quitté Israël pendant et après la guerre de 1967) ;
- 5) La réquisition de terres appartenant au Waqf (Office des biens musulmans) au profit des colons ;

6) Des incitations aux sociétés israéliennes à acheter, par le biais d'intermédiaires, des terres palestiniennes.

Dror Etkes a découvert lors de son enquête que des milliers d'hectares dont Israël a pris le contrôle par différents moyens pour les transférer aux colonies sont loués à des fermiers palestiniens, lesquels doivent payer un loyer afin d'exploiter des terres qui leur appartenaient et qui ont été données gratuitement aux colons.

Les dirigeants israéliens prennent soin de ne jamais informer la population israélienne de leurs politiques envers les Palestiniens. Le seul discours qu'ils lui servent est que, comme vient de l'écrire Avraham Burg, « le monde entier est contre nous (un non-sens psycho-national), et que toutes les conspirations visibles et invisibles du monde se concentrent uniquement sur nous – en dehors de toute haine et de tout antisémitisme, bien sûr ». Le fait de cacher la vérité à la population israélienne et de continuer à lui mentir ne lui rend pas service et la pousse dans une fuite en avant, qualifiée par le journaliste Ari Shavit « de spectaculaire suicide collectif ».

Ceci conduit à une situation très inquiétante : les Israéliens s'expriment majoritairement en faveur d'un régime d'apartheid institutionnalisé (voir enquête réalisée en octobre 2012 par l'institut Dialog). Selon ce sondage, 69 % de l'opinion juive d'Israël soutiendraient une loi interdisant aux quelque 2,5 millions de Palestiniens de Cisjordanie le droit de vote en Israël en cas d'annexion de cette région.

Malgré la faiblesse numérique du camp de la paix en Israël, je tiens à saluer le remarquable travail fait par les militants anti-colonialistes israéliens. Ce travail qui maintenant sert de base pour plusieurs ONG internationales et même palestiniennes : des organisations telles que Who Profits, qui met en lumière les profits réalisés grâce à l'occupation, Breaking the Silence qui informe sur la violence de l'armée, Yesh Din qui dévoile régulièrement la politique israélienne en faveur de la colonisation, les Anarchistes contre le mur, souvent présents aux côtés des Palestiniens. Je tiens également à rendre hommage aux militants israéliens qui participent toutes les semaines aux manifestations non violentes des villageois palestiniens contre le mur, la colonisation, l'occupation et l'expropriation de leurs terres.

3) L'impunité dont bénéficie Israël ne favorisera pas le réveil des Israéliens

L'impunité accordée à Israël et les nombreux "cadeaux" qui lui sont offerts malgré son mépris pour le droit n'est pas de nature à favoriser le réveil du peuple israélien, victime de ses dirigeants et des colons qui le prennent en otage et qu'Avraham Burg qualifie de « vrais ennemis d'Israël ». Elle ne peut non plus donner confiance au peuple palestinien qui, à juste titre, se sent abandonné par la communauté internationale et privé délibérément de son droit à la justice.

Il est anormal qu'un colon bénéficie cent fois plus qu'un Palestinien des échanges avec l'Union européenne et que malgré son refus de se plier aux exigences du droit international, Israël soit le seul pays non européen à participer au programme Horizon 2020.

Il est inadmissible de faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils ne se tournent pas vers la juridiction internationale tout en laissant l'armée et les colons israéliens commettre des actes de violence contre une population palestinienne démunie.

Pourquoi aucune suite concrète n'est-elle donnée aux différents rapports onusiens ou émanant d'ONG internationales sur les mauvais traitements, dont des actes de torture, infligés aux 5 000 prisonniers palestiniens, dont un nombre considérable d'enfants ?

Dans l'intérêt des deux peuples, il faut mettre fin à cette politique de deux poids deux mesures. Il faut réveiller le peuple israélien en le mettant face à la réalité.

Conclusion

Le peuple palestinien n'a que trop payé la négation de ses droits et une situation de conflit à plus ou moins basse intensité pour ne pas aspirer fortement à la paix. En même temps, le manque de crédibilité d'une paix à portée de main est déstabilisant pour la société tout entière et pourrait pousser au nihilisme et à l'autodestruction du projet national.

Côté israélien, la situation (ni guerre, ni paix) peut être ressentie comme pouvant se prolonger à l'infini dans la mesure où on peut vivre très correctement en fermant les yeux et sans doute peut-on même s'en accommoder. La fragmentation de la société rend

difficile à formuler la perspective d'un avenir national crédible, d'où la tentation de se mettre la tête dans le sable.

Malgré cette complexité, la paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens est toujours possible. Mais cela suppose une forte implication de la communauté internationale et une vraie volonté politique pour imposer la justice et pour qu'il y ait réparation. On ne peut se cacher éternellement derrière la nécessité de négocier à l'infini au risque de voir la situation se détériorer encore et encore.

Il n'est absolument pas responsable de croire que des négociations bilatérales, sans une réelle implication de la communauté internationale et non des seuls États-Unis (qui ont démontré depuis fort longtemps que leur alliance stratégique avec Israël passe avant la justice), puissent déboucher sur une solution viable. Le déséquilibre dans les rapports de forces est tellement flagrant qu'imposer des négociations dans ces conditions reviendrait à ne pas chercher la paix. Uri Avneri disait : « Si vous avez un conflit entre deux parties telles qu'un loup et un agneau, vous devez disposer d'un tiers dans la chambre, juste pour s'assurer que la partie I ne va pas prendre la partie II pour son dîner au cours des négociations. »

Il y a donc nécessité urgente d'une intervention internationale avec sanctions et contraintes adéquates pour remettre le droit de chacun à sa place et permettre aux peuples de croire la paix possible et faire qu'elle s'impose comme telle.

*4. France, Europe,
États-Unis : des acteurs
internationaux pour la paix*

L'Amérique et Israël

Stephen Eric Bronner

Professeur de sciences politiques à l'Université Rutgers (États-Unis)

La politique étrangère américaine a connu d'importants changements qualitatifs depuis que Barack Obama a succédé à George W. Bush à la présidence du pays. Mais le tableau n'est pas aussi rose qu'il y paraît. Des centaines de frappes de drones en Lybie et au Pakistan ont coûté la vie à des milliers de gens. La prison de Guantanamo n'est toujours pas fermée. Des forces restreintes sont encore présentes en Afghanistan et en Irak et plus de mille bases américaines quadrillent la planète (chiffres de 2011). Si on ajoute à cela de nombreuses pertes humaines et matérielles, on a une idée d'ensemble de la situation aujourd'hui. Certes, les frappes préventives ne sont plus l'option privilégiée, le budget de la défense a été réduit, l'intervention militaire en Syrie a été évitée, l'Iran n'a pas été bombardé et l'on entend de moins en moins parler de l'« axe du mal » et de la « guerre contre le terrorisme » – tout cela au grand dam du gouvernement israélien et de son Premier ministre Benyamin Netanyahu. Certes, la politique d'expansion des colonies juives encouragée par ce dernier et ses attermolements face au processus de paix ont été ouvertement critiqués par le président Obama, qui est par ailleurs détesté par tous les partisans de la ligne dure israélienne. L'Administration Obama n'a pas fait de chèque en blanc à Israël et ne lui a pas renouvelé le soutien inconditionnel que lui avaient accordé les politiciens néo-conservateurs de l'Administration Bush. Un « accord-cadre » pour la paix, principalement axé sur la Cisjordanie, est actuellement sur la table et prône la création de deux États comme solution au conflit israélo-palestinien.

Or, beaucoup déclareront à juste titre que c'est trop peu et trop tard. En effet, les condamnations d'Israël par l'ONU se voient toujours opposer le veto des États-Unis. En 2011, les États-Unis ont suspendu le versement de 60 millions de dollars à l'UNESCO lorsque celle-ci a voté l'admission de la Palestine au sein de son

organisation. Le Hamas est toujours considéré comme une organisation terroriste, son exclusion de fait du processus de paix en cours ne présageant rien de bon. Et bien sûr en cas de conflit armé, l'aide militaire américaine à Israël ne fait aucun doute. Selon la revue *Defense News* (Groupe Gannett) d'août 2013, le Congrès américain aurait accordé à Israël 3,175 milliards de dollars par an d'aide militaire sous forme de subventions et de prêts, et ce jusqu'en 2017. De l'argent bien dépensé estiment la plupart des politiciens américains. Puisant ses racines dans la vision du monde héritée de la Guerre froide, lorsqu'Israël apparaissait comme un rempart contre les États arabes apparemment radicaux et les mouvements de libération nationale (supposément communistes) du Moyen-Orient, la croyance qu'un support inconditionnel à Israël est dans l'intérêt de la nation américaine perdure chez la plupart des politiciens américains, qu'ils soient de gauche ou plus encore conservateurs.

Pourquoi? Un sentiment complexe de compassion et de culpabilité constamment renforcé par les médias américains subsiste dans la société américaine au sujet de l'holocauste. Or, les Américains ignorent que cette tragédie est en permanence manipulée par les médias et les politiciens israéliens, de même que, par ailleurs, ils n'ont aucune idée du traumatisme (*Nakba*) vécu par plus de 700 000 Arabes expulsés de leurs terres durant la guerre de 1947-1948 à l'origine de la création de l'État d'Israël. Le mythe sioniste selon lequel Israël était « une terre sans peuple pour un peuple sans terre » perdure. Certains continuent à croire aux stéréotypes idéologiques véhiculés par des films comme *Exodus* ou par des personnages comme *Tevye le Laitier*. Il existe une réelle crainte de pogromes imminents, supposément fomentés par les Arabes barbares de l'autre côté de la barrière. Or, Israël est devenu une puissance coloniale et en tant que tel, existe depuis deux fois plus longtemps que le minuscule État créé en 1948. C'est une puissance militaire importante dotée d'une armée sophistiquée et d'un stock d'armes nucléaires qu'on estime entre 300 et 400 pièces. Son économie, qui n'est pas basée sur une main-d'œuvre abondante, est robuste. Pourtant, Israël est de loin le premier bénéficiaire de l'aide étrangère américaine (militaire), puisqu'il reçoit le double de ce qui est versé à

l'Égypte, deuxième pays bénéficiaire. Beaucoup justifient cet état de fait en déclarant qu'Israël est le seul État démocratique du Moyen-Orient, ou mieux encore, le seul État non-arabe et non-islamique de la région. Pourtant cette affirmation est plus que contestable. En effet, la démocratie israélienne présente des similitudes marquantes avec le régime sud-africain pendant l'apartheid, et même avec l'Amérique d'avant le mouvement des droits civiques. La façon dont Israël traite les Palestiniens est considérée comme totalement inhumaine par la plupart des pays. C'est particulièrement vrai dans le cas de la « prison à ciel ouvert » de Gaza où sur ordre des pays occidentaux des élections démocratiques ont été organisées en 2006, lesquelles, ironie de l'histoire, se sont soldées par une victoire écrasante du Hamas.

Progressivement, le support apparemment inconditionnel des États-Unis aux politiques israéliennes a miné les intérêts américains sur le plan géopolitique, économique et moral. Maintenir des relations étroites avec les grands pays producteurs de pétrole est devenu plus difficile et on a vu l'influence américaine diminuer de façon significative en Iran, en Irak, en Syrie et vis-à-vis de la « rue arabe ». L'identification entre les États-Unis et les intérêts israéliens s'est également révélée très embarrassante d'un point de vue moral. Elle a produit une sorte d'attitude défensive à la fois arrogante et intimidante. Cela a entravé le dialogue et la recherche de solutions possibles au conflit israélo-palestinien. Aux États-Unis, des organisations sionistes très agressives comme le Campus Watch ont inhibé tout débat sur la question, se sont immiscées dans les affaires universitaires allant jusqu'à contrôler des postes dans certaines universités, et sont parvenues à associer de façon démagogique toute critique de la politique israélienne à de l'antisémitisme. Le Premier ministre Benyamin Netanyahu a également tenté de façon ostentatoire de s'ingérer dans la politique étrangère américaine (tout particulièrement au sujet de l'Iran) en dépeignant constamment Israël comme une victime dans ses nombreuses interventions auprès des membres du Congrès. Enfin, pour compléter le tableau, il faut ajouter que l'exercice manifeste de lobbying politique par des groupes de pression israéliens tels que l'AIPAC (American Israel Public Affairs Committee) a fait le lit des vrais antisémites défendant la théorie d'une conspiration juive internationale.

Est-ce que tout cela concourt à l'intérêt national américain ? Cela n'a peut-être pas d'importance. Tip O'Neill, ancien président de la Chambre des Représentants, aimait à dire qu'aux États-Unis « toute politique est locale ». Cette déclaration signifie beaucoup plus que l'indifférence pour les affaires étrangères souvent affichée par les électeurs (sauf bien sûr lorsque les États-Unis sont directement touchés). Dans le système politique américain, les partis politiques sont faibles alors que les groupes d'intérêts organisés sont forts. C'est un système fédéral par nature, construit sur la base d'un représentant par district où le parti vainqueur remporte tout (*winner takes all*). Cela signifie que chaque candidat est isolé. L'argent n'est pas un enjeu en soi. Très impliqués politiquement, les Juifs sont organisés, défendent en grande majorité la politique israélienne et sont soutenus par une foule d'organisations lobbyistes. Ils votent et leurs votes sont particulièrement importants dans les grandes villes et les grands États (avec beaucoup de votes pour les élections présidentielles) comme la Californie, la Floride, l'Illinois, le New Jersey et l'État de New York. Ces grands États comptent nombre de représentants de gauche influents comme le sénateur Charles Schumer (New-York), la sénatrice Diane Feinstein (Californie) ou le sénateur Robert Menendez (New Jersey). Mais il serait plus juste de préciser qu'ils sont de gauche sur pratiquement tous les sujets sauf ceux concernant Israël. Et cela se comprend. Les populations arabes, quant à elles, ne votent pas et ne disposent pas de groupes de pression forts et organisés. Il n'y a donc aucune conspiration à l'œuvre : il y a simplement que même si les lobbies juifs ne versaient plus un centime, il existe pour les politiciens américains des avantages politiques évidents à soutenir Israël, et des inconvénients évidents à soutenir les Palestiniens.

Au Congrès, les intérêts locaux supplantent l'intérêt national, et ne serait-ce que pour cette raison, le président Obama est resté très prudent dans la poursuite de son agenda au Moyen-Orient. Car si sa fonction devrait lui permettre de passer outre l'échelle locale, cela n'est vrai que jusqu'à un certain point. En effet, il existe d'autres questions de politique intérieure ou extérieure pour lesquelles il a besoin du soutien du Congrès, et le conflit israélo-palestinien rend

plus difficiles les tractations en coulisses sur ces autres sujets. Le président Obama ne peut compter ni sur les démocrates ni sur les républicains traditionnels pour mettre en place une politique plus radicale au Moyen-Orient (ou pour faire pression sur Israël via une réduction des aides extérieures) et encore moins sur les partis islamophobes d'extrême droite qui regroupent de nombreux chrétiens fondamentalistes et des membres du Tea Party. Le seul véritable espoir de changement pourrait venir de l'opinion publique, voire d'un véritable mouvement social faisant pression sur l'Administration Obama. Des politiciens de gauche plus avisés pourraient alors changer leur vision. Petit à petit, le soutien à la Palestine gagne du terrain dans la population américaine grâce aux campagnes d'information et aux travaux d'organisations telles que US Campaign Against the Occupation, Code Pink et aux supporters de la campagne Boycott, Désinvestissements, Sanctions (BDS). Mais les critiques restent minoritaires. C'est pourquoi il est si important d'élargir le débat public sur le conflit israélo-palestinien, d'organiser des manifestations, de s'attaquer aux stéréotypes sectaires et aux mythes politiques dominants, d'élargir la diffusion de l'information au-delà des milieux universitaires. Et plus encore, c'est pourquoi il est fondamental de démontrer que le gouvernement américain ne peut servir l'intérêt national de son pays que s'il juge Israël sur ses actes et le traite comme un État parmi tant d'autres.

L'État de Palestine : un objectif pour la diplomatie française

Alexis Le Cour Grandmaison

*Sous-directeur Égypte-Levant, ministère des Affaires étrangères
et du Développement international*

Par la voix de François Mitterrand à la Knesset en 1982, nous étions parmi les premiers à évoquer la perspective des deux États, solution qui s'est imposée depuis comme une nécessité historique. La France défend, de longue date, les aspirations légitimes du peuple palestinien, en accompagnant sa quête d'indépendance.

C'est en cohérence avec cet engagement que la France a voté, le 29 novembre 2012, en faveur du rehaussement du statut de la Palestine à celui d'État observateur non-membre des Nations unies. Ce choix répondait à une exigence de raison face aux évolutions régionales : le droit du peuple palestinien à un État n'est pas moins légitime que celui des autres peuples arabes à la liberté et à la démocratie. Il s'agissait aussi, soixante-cinq ans après l'adoption de la résolution 181 qui en avait posé le principe, de sanctuariser la solution des deux États mise à mal sur le terrain.

Mais c'est seulement par la négociation entre les deux parties, Israël et l'OLP, dans le cadre d'un règlement de paix juste et global, que l'on pourra aboutir à la concrétisation d'un État de Palestine viable et souverain, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël.

La France, avec les Européens, et en articulation avec les efforts des États-Unis et ceux conduits dans le cadre de l'Initiative arabe de paix, poursuit depuis plusieurs années une double approche en ce sens. Elle s'emploie, d'une part, à construire un consensus international sur les paramètres généraux d'une résolution du conflit. Elle contribue, d'autre part, à consolider les institutions du futur État de Palestine.

I. Consolider les bases d'un accord, construire les bases d'un État

1. Consolider le consensus international sur la solution des deux États

De la déclaration de Venise en juin 1980, à celle de Berlin en mars 1999, puis aux conclusions du Conseil Affaires étrangères de décembre 2009, l'on mesure le chemin parcouru entre la proclamation du droit à l'autodétermination des Palestiniens par l'Europe des Neuf, l'appel à la création d'un État viable par celle des Quinze et la définition de ses contours généraux par celle des Vingt-Sept. Dans la construction de ce consensus européen, la France a joué un rôle moteur, étant souvent la première à avancer des propositions nouvelles, s'agissant par exemple de la vocation de Jérusalem à devenir la capitale des deux États.

Ces principes ont pu, sur le moment, susciter de fortes oppositions. Mais il est frappant de constater, rétrospectivement, comment s'est progressivement forgé un consensus, européen d'abord, euro-américain ensuite, sur une notion comme celle d'État palestinien, avant que ne s'y rallient la scène politique et l'opinion israéliennes dans leur grande majorité. Un mouvement qui répond au ralliement progressif de l'OLP et, derrière elle, des Palestiniens, à la reconnaissance d'Israël. Cette convergence est porteuse d'espoir.

Aujourd'hui, les paramètres généraux d'un accord sont largement connus, à défaut d'être pleinement agréés par les parties : un règlement négocié pour que l'État d'Israël et l'État souverain et indépendant de Palestine – ayant tous deux Jérusalem pour capitale – puissent coexister en paix et en sécurité ; des arrangements garantissant la sécurité d'Israël dans le respect de la souveraineté d'un futur État de Palestine qui, pour être viable, devra être établi sur la base des frontières de 1967, avec la possibilité d'échanges de territoires équivalents et agréés ; une solution concertée, juste et équitable au problème des réfugiés ; un accord, enfin, qui mette fin à toutes les revendications.

Ces principes, le Président de la République les a portés pendant sa visite en Israël et en Palestine en novembre 2013, manifestant par des gestes symboliques – dépôts de gerbes sur les tombes de Theodor Herzl et de Yasser Arafat – notre égal attachement aux aspirations nationales des deux peuples, tenant aux uns comme aux

autres le même discours sur l'impératif de la paix et des compromis qu'elle implique. Sa visite à Jérusalem-Est, au Domaine national de Sainte-Anne, où il a appelé à la réouverture de la Maison d'Orient et sa rencontre avec des Palestiniens au Musée Mahmoud Darwich de Ramallah, dont plusieurs jeunes s'exprimant en direct depuis Gaza, ont témoigné de l'importance accordée à l'unité humaine, territoriale et politique de la Palestine, gage de la viabilité d'un futur État.

Il s'agit désormais de rallier les parties à des paramètres, car trop longtemps le processus de paix a achoppé sur l'absence d'accord, même minimal, sur l'objet même des négociations, donnant le sentiment que le processus pouvait se suffire à lui-même. C'est aujourd'hui tout l'enjeu des efforts américains pour obtenir un cadre agréé de négociations, dont on ne peut préjuger le contenu mais qui devra sans doute recouper les paramètres forgés par les Européens.

Au-delà des paramètres, la France a marqué, avec ses partenaires européens, sa disponibilité à contribuer à la mise en œuvre d'un accord, par le déploiement de forces internationales, si les parties en formulent la demande, ou à travers la mise en place d'un mécanisme international sur les réfugiés.

2. Construire les bases d'un État sur le terrain

L'État de Palestine se construit aussi sur le terrain. C'était l'ambition de la conférence qui s'est tenue à Paris en décembre 2007, une ambition davantage politique que financière, même si, fait suffisamment rare pour être souligné, les donateurs ont, sur trois ans, annoncé (7,7 milliards de dollars) plus que le plan palestinien ne le demandait (5,6 milliards de dollars) et versé autant que promis.

On reproche parfois à la communauté internationale de financer l'occupation, de contribuer à la pérennisation du *statu quo*. C'est méconnaître la profonde transformation de l'Autorité palestinienne opérée ces dernières années. Sortie exsangue de la seconde Intifada, celle-ci était jugée en 2011 par la Banque mondiale en avance par rapport à la plupart des pays de la région en matière de réformes. La même année, le Comité de liaison *ad hoc* (Ad Hoc Liaison Committee, AHLC), qui regroupe les principaux bailleurs, estimait quant à lui que l'Autorité palestinienne était « au-delà du seuil d'un État fonctionnel dans les secteurs clés ». Il y a sans doute plus d'État dans cet observateur non-membre de l'ONU que dans certains des pays membres de plein droit de l'organisation.

À cet effort collectif, la France prend toute sa part. Ce sont plus de 350 millions d'euros qu'elle a mobilisés depuis 2008 pour les Territoires palestiniens, dont plus de 120 millions d'euros d'aide budgétaire, ce qui fait de ces derniers les premiers bénéficiaires en la matière. En dépit des contraintes budgétaires, cet effort est demeuré constant. Il a visé à une pleine inclusion de Gaza, qui représente un quart de notre aide globale et, où, pour ne citer qu'un exemple, nous venons d'inaugurer un centre culturel, unique fenêtre ouverte sur le monde extérieur.

S'il ne saurait y avoir de paix économique, il doit y avoir un accompagnement économique du processus de paix. Le Président de la République a marqué à cet égard la disponibilité de la France à organiser une nouvelle conférence des donateurs pour accompagner les efforts de paix. S'il faut pour cela une dynamique de négociations, il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un accord soit conclu. Une récente étude de la Banque mondiale montre que la délivrance par Israël des autorisations d'exploitation des ressources locales conformément aux accords d'Oslo permettrait au PIB palestinien de s'accroître d'un tiers, le développement qui pourrait en résulter dans la zone C pouvant générer des ressources fiscales de 800 millions de dollars, soit un montant égal à celui de l'aide budgétaire internationale versée en 2012. Aussi importe-t-il que soient levées les restrictions économiques au développement palestinien, face au ralentissement préoccupant de l'activité et à l'insuffisance chronique d'un développement fondé sur une logique de projets et d'autorisations.

Cette double approche consiste à construire simultanément les bases d'un accord et celles d'un État doit, pour réussir, préserver la solution des deux États sur le terrain, remobiliser les acteurs régionaux et internationaux, surmonter les réticences des parties et le scepticisme des opinions.

II. Les défis à relever

1. Préserver la solution des deux États sur le terrain

Depuis Oslo, le processus de paix est confronté à une double menace, celle de l'unilatéralisme et celle de la violence. Un unilatéralisme contraire aux accords conclus qui sape sur le terrain les

bases mêmes de la solution des deux États. Une violence terroriste, contraire aux normes internationales, qui a créé un mur de défiance entre les deux parties.

Loin des habituelles conventions de langage, l'Union européenne a mis en garde en décembre 2013 contre le développement d'une « réalité à un État », soulignant qu'elle ne serait « pas compatible avec les aspirations souveraines et démocratiques des deux parties ». Cette réalité, c'est celle de la colonisation qui efface la ligne verte, en développant son emprise sur près de la moitié de la Cisjordanie, à la faveur notamment du doublement des colons depuis Oslo, passés de 270 000 en 1993 à environ 530 000 aujourd'hui. Depuis la reprise des négociations à l'été 2013, ce sont plus de 10 000 nouveaux logements dans les colonies qui ont fait l'objet d'autorisations à divers stades. La France a condamné ces mesures illégales au regard du droit international, parce qu'elles nuisent à la confiance nécessaire à la poursuite des négociations et parce qu'elles constituent un obstacle à la paix. Le Président de la République, lors de sa visite en Israël et dans les Territoires palestiniens en novembre dernier, a appelé à « l'arrêt total et définitif de la colonisation ».

Face à la colonisation, il s'agit pour la France et ses partenaires européens d'opérer une distinction entre ce qui relève des frontières internationalement reconnues d'Israël et des territoires occupés, étant entendu que les instruments européens n'ont vocation à être mobilisés que dans le périmètre des premières, à l'exclusion donc des colonies. C'est le sens à la fois des conclusions du Conseil des Affaires étrangères de décembre 2012 et des lignes directrices de la Commission européenne adoptées en juillet 2013. Notre souci est de poursuivre les coopérations existantes avec Israël, comme en témoigne la conclusion récente d'un accord sur le programme Horizon 2020, tout en tirant les conséquences pratiques de notre opposition au développement de la colonisation. D'autres mesures sont à l'étude, comme l'étiquetage des produits des colonies, déjà adopté par le Royaume-Uni et le Danemark, dans un souci d'information du consommateur sur la provenance réelle des produits consommés.

Le défi du terrain, c'est aussi celui de Gaza, où la situation continue de se détériorer, faisant peser une lourde hypothèque sur

la poursuite du processus de paix. Il importe à cet égard que soit strictement respectée la trêve et que puisse être pleinement levé le blocus de ce territoire, qui fait le jeu du Hamas. Au-delà, c'est à la réunification palestinienne qu'il faut œuvrer, car elle est nécessaire à la mise en œuvre d'un accord sinon à sa conclusion. La France est prête à cet égard à travailler avec un gouvernement palestinien d'union qui, sous l'autorité du président Mahmoud Abbas, respecterait les accords conclus avec Israël ainsi que les principes du processus de paix. Cela implique cependant que le Hamas s'engage dans la voie suivie par l'OLP au tournant des années 1990.

2. Remobiliser les acteurs régionaux et internationaux

Le soutien de la France, et plus largement de l'Union européenne, aux efforts américains tient à une convergence de fond sur plusieurs points.

D'une part, le réengagement américain est d'autant plus bienvenu que les bouleversements du contexte régional (révolutions arabes, crise syrienne, négociations sur le programme nucléaire iranien) tendent à reléguer au second plan la résolution du conflit israélo-palestinien. À cet égard, la France ne peut que saluer la détermination du secrétaire d'État américain John Kerry, qui a effectué dix visites sur place pour accompagner les vingt séances de négociation directe entre les parties.

D'autre part, l'intention affichée par les États-Unis, que nous partageons, est de parvenir à un accord de paix et non pas à une nouvelle formule intérimaire qui, vingt ans après Oslo, n'aurait pas sa place. L'objectif doit être clair et le calendrier court : statut final et non *statu quo*, même aménagé.

Au-delà de cette convergence transatlantique qui s'exprime notamment dans le cadre du Quartette, il importe de rallier aussi largement que possible la communauté internationale en faveur des efforts actuels de paix. Les grands partenaires arabes ont un rôle central à jouer. Si on a pu décrire, en Israël, l'initiative arabe de paix comme « une lumière sans tunnel », il importe qu'une réponse lui soit apportée à la hauteur des perspectives qu'elle a ouvertes, perspectives renforcées par l'acceptation, pour la première fois en avril 2013, du principe d'échanges limités de territoires comparables. Dans un

autre registre, la réunion du Comité al-Qods, à Marrakech les 17-18 janvier 2014, à laquelle les membres permanents du Conseil de sécurité ont été associés, a témoigné à la fois des préoccupations face à la dégradation de la situation à Jérusalem-Est mais aussi du soutien régional aux efforts de paix.

3. Rallier les opinions et les responsables israéliens et palestiniens

Selon une étude publiée par la *Brookings* en décembre 2013, seuls 4 % des Israéliens et 11 % des Palestiniens croient à l'aboutissement des efforts de paix actuels, mais 63 % des Israéliens et 59 % des Palestiniens seraient prêts à se rallier à un accord-cadre équilibré, si l'autre partie l'acceptait. Cette même étude montre que si une vaste majorité des Israéliens et des Palestiniens ne croient pas à l'avènement rapide de la solution des deux États, ces derniers ne voient aucune des alternatives – du *statu quo* à l'État binational – comme positive.

Paradoxalement, le faible niveau des attentes peut constituer un atout pour un processus qui a trop souvent souffert des promesses non tenues, ne serait-ce qu'en évitant une mobilisation des radicaux, dans les deux camps, pour faire obstacle à la poursuite des négociations. Pour autant, la démobilisation des opinions, israélienne comme palestinienne, constitue un frein aux progrès des négociations. C'est pour les remobiliser, pour leur faire valoir les dividendes de la paix et souligner, en creux, le coût du *statu quo*, que l'Union européenne a fait une offre sans précédent en décembre 2013, celle d'un « partenariat privilégié » en cas d'accord de paix, permettant un renforcement des relations politiques, économiques, culturelles et scientifiques avec l'État d'Israël et celui de Palestine.

Le conflit israélo-palestinien présente ce paradoxe qu'au fur et à mesure que se précisent les contours d'un accord de paix semblent s'éloigner les perspectives de sa conclusion. Il s'agit de gagner cette course de fond entre la consolidation de la solution des deux États et l'érosion de ses bases politiques et géographiques. L'opportunité qui s'offre aujourd'hui doit être saisie et la France entend y contribuer.

Les modes d'actions pour influencer sur Israël sont disponibles

Patrick Le Hyaric

*Directeur de L'Humanité et de L'Humanité Dimanche,
député au Parlement européen*

Je voudrais d'abord faire deux remarques préliminaires, avant de rentrer dans le vif du sujet du débat qui a pour thème : « France, Europe, États-Unis : des acteurs internationaux pour la paix. »

Il faut d'abord rappeler que ces trois entités politiques, chacune indépendamment mais aussi de manière concomitante, ont les moyens d'agir pour résoudre ce conflit. Elles ont un arsenal juridique qui est à leur disposition pour cela : il s'agit du droit international. Encore faut-il qu'elles veuillent le faire respecter. Mais si elles le voulaient, elles le pourraient.

Ma deuxième remarque, c'est que, depuis que la question de la Palestine est posée – c'est-à-dire depuis 1948 avec la *Nakba* – beaucoup d'États ont vu le jour, notamment ces dernières années. Alors pourquoi est-il possible de créer *ex-nihilo* des États, comme le Sud-Soudan en 2011, sans que ce ne soit le cas pour la Palestine ?

Il faut rappeler que la Palestine est un État depuis 1988 et qu'il est reconnu par l'ONU comme État observateur permanent depuis 2012, avec le même statut que le Vatican. Il faut maintenant que nous gagnions sa reconnaissance pleine est entière par l'ONU à l'instar des 193 autres pays du monde qui composent cette organisation.

De plus, la Banque mondiale a déclaré que les conditions étaient réunies, grâce à l'ensemble des mesures prises depuis 2007 par le ministre des Finances palestinien, Salam Fayyad, et prolongées par son successeur Rami Hamdallah. Mais ces considérations économiques sont secondaires car, quand il s'agit de reconnaître un pays, la communauté internationale ne tient pas pour déterminante la viabilité des nouveaux États, qui n'est qu'une composante de la notion de « pouvoir effectif » et dont l'appréciation est subjective. Si c'était le cas, le Sud-Soudan – un pays enclavé, très pauvre, et ne disposant

que de peu d'infrastructures, avec par exemple seulement soixante kilomètres de routes goudronnées – n'aurait jamais pu obtenir la reconnaissance de l'ONU.

Rappelons que, pour devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations unies, un État doit pouvoir remplir les conditions posées par l'article 4 de la Charte qui dit que « peuvent devenir membres des Nations unies tous autres États pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire ».

L'admission d'un nouveau membre s'effectue alors par un vote à la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité. Ce qui bloque dans le cas de la Palestine, c'est évidemment l'étape de la recommandation du Conseil de sécurité, car les États-Unis menacent d'opposer leur veto. C'est en 1972 que les États-Unis ont pour la première fois mis leur veto sur une résolution abordant la Palestine, depuis, ils n'ont eu de cesse de l'utiliser (treize fois, par exemple, entre 1995 et 2011).

Lors des négociations, les Palestiniens ne demandent d'ailleurs qu'une seule chose : le respect du droit international. C'est sur ces bases que doit se conclure un accord, notamment dans les négociations en cours sous l'égide des États-Unis et de John Kerry.

Car il y a plusieurs sujets, non de moindre importance, sur la table :

1. La question des frontières. C'est sur la base de celles de 1967 comprenant la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est comme capitale, que la Palestine doit être reconnue. Ensuite, libre aux deux parties, si elles le souhaitent, de procéder à des échanges de territoires, mais c'est sur cette base que doit se conclure un accord.

2. Ensuite, Israël exige que son pays soit reconnu comme État juif, ce qui est impossible pour les Palestiniens. D'abord parce que tous les Israéliens ne sont pas juifs : si 75,5 % de la population est de confession juive, 20,3 % sont des Arabes israéliens et 4,1 % ont une autre religion (chiffres du bureau d'études statistiques israélien, 2009). Ensuite, tous les Arabes israéliens ne sont pas musulmans : si 82 % d'entre eux se définissent comme musulmans (incluant les Bédouins), 9 % sont druzes et 9 % sont chrétiens. Donc, si demain on reconnaissait le statut d'État juif à Israël, un quart de sa

population serait exclu de sa citoyenneté. Où iraient-ils ? Et, tous les Juifs dans le monde seraient-ils obligés d'aller vivre en Israël ? Que se passerait-il ?

3. La question de la Vallée du Jourdain où les tensions s'aggravent du fait de la colonisation et du pillage éhonté des terres, des récoltes et de l'eau est, elle aussi, cruciale. Si on laisse la Vallée du Jourdain dans l'escarcelle de l'État israélien, c'est 28 % de la Cisjordanie qui est encore grignotée. Aujourd'hui, les Palestiniens ne contrôlent plus que la moitié des terres qui leur appartiennent depuis la définition des frontières de 1967.

4. Il faut étudier le statut de Jérusalem. Occupée illégalement depuis 1967 et annexée depuis 1980, Jérusalem doit être la capitale de deux États. L'Ouest, capitale d'Israël et l'Est, capitale de la Palestine. Il ne peut pas en être autrement.

5. Il y a également l'enjeu des réfugiés et de cette question essentielle : celle de leur droit au retour, qui est inaliénable. C'est l'une des premières résolutions de l'ONU concernant la question palestinienne. Il s'agit de la résolution 194, datant du 11 décembre 1948, dont l'article 11 stipule que l'ONU « décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables ». Ce n'est pas la seule résolution, depuis cette date, à aborder la question des réfugiés. Il y en a eu tant d'autres, notamment la résolution 302, article 7 qui a créé l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Les Palestiniens ont donc un statut spécifique, unique au monde, puisque contrairement à tous les autres réfugiés, dont les droits sont défendus par un office commun, le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, ils sont trop nombreux et leur situation dure depuis trop longtemps pour être traitée simplement comme les autres ! On parle ici de 7 millions de personnes à qui l'on nie le droit de revenir chez elles et qui sont éparpillées aux quatre coins de monde, notamment

à Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie ou encore en Syrie. Ces derniers vivent aujourd'hui dans des conditions plus que précaires du fait de la guerre qui ravage la Syrie.

6. Il y a aussi la question des prisonniers politiques. Selon le dernier Rapport Addameer⁽¹⁹⁾, ils sont encore 5 033 prisonniers dont 16 femmes, 173 enfants, 14 parlementaires ; 494 d'entre eux ont été condamnés à la perpétuité, comme c'est le cas de Marwan Barghouti. Dans quel autre endroit du monde accepterions-nous l'existence de 5 000 prisonniers politiques et que plus de 10 % des parlementaires soient emprisonnés ? Rapporté à la population de la France, cela voudrait dire que près de 60 parlementaires français, élus par notre peuple, seraient en prison ! Considérer Marwan Barghouti comme un problème est une ineptie. Bien au contraire, Marwan Barghouti, qui est en capacité de réunifier tous les Palestiniens, est une bonne partie de la solution ! Et la solution ce n'est pas de relâcher des prisonniers au compte-gouttes en échange de la création de 50 000 nouvelles colonies, mais bien de libérer tous les prisonniers, comme préalable aux discussions et aux accords de paix. Il est grand temps que les discussions sur les prisonniers politiques, qui ont été entamées il y a plus de vingt ans, aboutissent.

7. Évidemment, il reste la question de la colonisation. Il y aurait tant à dire sur les 600 000 colons et les plus de 185 colonies qui sont implantées illégalement en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. Il faut rappeler que la résolution 446 de l'ONU adoptée par le Conseil de sécurité le 22 mars 1979 « considère que l'établissement, par Israël, de colonies dans les territoires occupés n'est pas une pratique légale et que c'est un obstacle à la paix ». Les Palestiniens vivent et subissent bel et bien une occupation, où qu'ils soient : une oppression militaire en Cisjordanie, une véritable « épuration ethnique » à Jérusalem-Est, un blocus inhumain à Gaza plongeant 1,6 million de personnes dans la misère la plus totale et faisant vivre aux Palestiniens d'Israël un véritable apartheid.

Les Palestiniens ne demandent rien de plus que le respect du droit international et son application par les États engagés dans ce processus.

¹⁹ Disponible sur : <http://www.addameer.org/>

Il faut maintenant évoquer ce que peut et doit faire la France. Monsieur Alexis Le Cour Grandmaison a raison de rappeler que là notre pays n'est pas passif. C'est vrai que la France condamne régulièrement la colonisation par l'intermédiaire de communiqués de presse de l'Élysée ou du Quai d'Orsay. Mais cela est insuffisant, nous le voyons bien, car le gouvernement israélien reste sourd à nos alertes et continue sa politique de colonisation.

Je sais que c'est compliqué, que cela peut poser des problèmes, mais nous avons une belle tradition historique concernant la liberté et les droits de l'Homme. Il nous faut maintenant passer le cap, comme l'ont fait déjà 114 pays, de la reconnaissance unilatérale de la Palestine. Et contrairement à ce que l'on croit, plusieurs pays appartenant à la sphère européenne, ou même à l'Union européenne, l'ont déjà fait. L'Islande, par exemple, a fait ce choix courageux en 2011, comme huit pays qui appartiennent à l'Union : l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

Il faut donc que la France ait ce courage : alors que l'ONU a déclaré l'année 2014, année de solidarité avec le peuple palestinien, notre pays doit sauter le pas et reconnaître la Palestine unilatéralement. Faute de quoi nous continuerons cette stratégie des petits pas, qui, au final, conduit à une impasse. Imaginez si la France posait cet acte fort, quel écho formidable cela aurait ! D'abord le peuple palestinien lui-même se sentirait véritablement soutenu dans sa quête de la paix et de la justice, de même que tous les progressistes israéliens qui se battent pour imposer la paix. En reconnaissant la Palestine, nous enverrions un signe clair aux Israéliens, un message de paix en leur disant : « Nous reconnaissons l'État de Palestine, car c'est faire respecter le droit international et la justice. Mais c'est aussi un message de paix et d'espoir que nous envoyons au peuple palestinien et au peuple israélien, en leur disant que pour nous ils sont égaux ! » Deux peuples, deux États, tous deux reconnus par la France et au même rang, voici l'acte que la France doit prendre rapidement. Enfin, ce geste honorerait la France sur la scène internationale et aurait un écho retentissant. Qui peut dire combien de pays européens et du monde entier feraient de même après nous ?

Nous ouvririons alors un grand débat politique et un nouveau cycle de négociations, mais sur des bases nouvelles. L'État israélien, qui continue de coloniser et de maintenir la population de Gaza dans l'infâme prison à ciel ouvert que nous connaissons, saurait alors qu'il lui faudrait désormais respecter le droit international et s'asseoir sérieusement aux tables des négociations pour conclure un accord faute de quoi il se retrouverait isolé...

Si le gouvernement français posait cet acte, alors il aurait tout notre soutien et celui de tous ceux qui défendent aujourd'hui le droit international et le droit du peuple palestinien. Ce qui représente énormément de monde!

Il faut également que nous franchissions un cap supplémentaire en ce qui concerne l'importation de produits issus des colonies. Il faut savoir que chaque année, le chiffre d'affaires représenté par ces produits exportés par Israël est de 4,9 milliards d'euros. Il faut qu'en France, nous prenions la décision de les étiqueter afin que nos concitoyens puissent faire le choix de ne pas les acheter. Nous avons une majorité au Parlement français et nous pourrions le faire très rapidement. Si l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne l'ont fait, quelles raisons aurions-nous de ne pas les suivre?

D'ailleurs, l'Union européenne a adopté fin juin, une directive contraignante pour les vingt-huit États membres, interdisant tout financement, toute coopération, toute attribution de bourse, toute aide à la recherche dont pourraient bénéficier des habitants ou des entreprises des colonies israéliennes dans les territoires occupés – y compris Jérusalem-Est. Cette directive précise même que tous les accords conclus entre l'Union européenne et Israël doivent désormais « indiquer sans ambiguïté et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967 ». Il s'agit d'une disposition de grande portée économique et politique qui, si elle est bien appliquée, est de nature à peser sur le cours des événements.

Et, si Israël continue à bafouer le droit international, en poursuivant la colonisation et le blocus de Gaza, il faut suspendre l'accord d'association qui existe entre l'Union européenne et Israël depuis 2000, en utilisant l'article 2 de cet accord qui précise le cadre de sa possible révocation.

Il faut aussi prendre la décision extrêmement importante d'abroger les deux circulaires dites « Mercier » et « Alliot-Marie », respectivement prises le 12 février 2010 et le 15 mai 2012, qui prévoient de lourdes condamnations pour les militants qui pratiquent et appellent au boycott des produits issus des colonies. La dernière prévoit qu'une personne qui appelle à leur boycott peut être accusée de « provocation publique à la discrimination envers une nation », un délit qui est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Il s'agit d'une violence juridique inouïe contre l'un des moyens les plus anciens et les plus efficaces de la contestation des États par les sociétés civiles.

Et puisqu'il est question de boycott, je voudrais évoquer un instant l'Afrique du Sud et la bataille contre l'apartheid que nous avons menée avec le journal *L'Humanité* et les communistes. Nous venons à juste titre de rendre hommage à Nelson Mandela et de nous remémorer son combat infatigable et victorieux contre le régime d'apartheid qui a sévi dans son pays jusqu'en 1991. Rappelons qu'au début de la campagne contre l'apartheid qui passait notamment par le boycott des produits issus d'Afrique du sud, nous n'étions pas nombreux, et c'est peu dire, à nous mobiliser et à exiger la libération du leader de l'ANC. Beaucoup de personnes le considéraient, à l'époque et même après sa libération, comme un terroriste, avant qu'il ne devienne l'icône internationale que l'on connaît. Nous étions à l'époque l'objet de beaucoup de critiques et de sarcasmes, disant que nous allions détruire l'économie sud-africaine et affamer la population de ce pays... Mais c'est par le biais du boycott que l'on a réussi à changer un certain nombre de choses, et à faire chuter ce régime. L'économie sud-africaine ne s'est pas effondrée... D'ailleurs aujourd'hui, malgré des difficultés communes à bon nombre de pays, elle ne se porte pas plus mal que celle du reste du continent africain, loin de là.

Alors pourquoi ne réussissons-nous pas la même chose avec Israël ?

Je me permets de citer un article fort intéressant paru dans *Le Figaro*, où l'on parle de John Kerry comme de « l'enfant terrible du gouvernement américain » car il a prononcé cette phrase forte, terrible, mais juste, à propos du gouvernement israélien : « S'il

ne s'assoit pas aux tables de négociations, et qu'il ne signe pas un accord-cadre, il sera alors victime de boycott. » Il n'a pas appelé directement au boycott, mais il a affirmé une vérité. D'ailleurs de nombreux patrons israéliens en sont conscients et ont interpellé leur gouvernement sur cette question.

En janvier dernier, la comédienne Scarlett Johansson, qui était, depuis huit ans, ambassadrice de l'ONG Oxfam, a dû renoncer à ce rôle à la demande de l'association de lutte contre la pauvreté qui a jugé incompatible son engagement avec le contrat publicitaire que l'actrice avait signé avec la société SodaStream, dont une entreprise, basée dans une colonie en Cisjordanie, à quelques kilomètres de Jérusalem, alimente la pauvreté et va à l'encontre des droits des Palestiniens.

Autre exemple: le fonds de pension néerlandais PGGM a décidé, depuis le 1^{er} janvier 2014, de ne plus investir dans cinq importantes banques israéliennes en raison de leur implication dans le financement des colonies israéliennes illégales dans les territoires occupés.

Nous voyons donc qu'il y existe des possibilités d'agir concrètement. Sur ce sujet, le président américain Obama n'est pas tout à fait sur la même ligne politique que celle de ses prédécesseurs et cela peut constituer pour nous, élus, citoyens et gouvernement français, une ouverture pour rechercher des convergences afin de débloquer la situation. Nous pouvons prendre des initiatives au sein de l'Union européenne, pas forcément à vingt-huit, mais par exemple à cinq ou dix, avec les pays qui ont déjà reconnu la Palestine, pour faire avancer le dossier.

Un rapport de forces nouveau est en train de s'installer depuis la reconnaissance « partielle » de la Palestine par l'ONU. L'histoire de la Palestine s'inscrit maintenant en positif. Il nous appartient d'accompagner et d'encourager ce mouvement et ne pas rater le train de l'Histoire.

De la « communauté internationale » à la « société civile »

Denis Sieffert

Directeur de la rédaction de Politis

On tourne autour d'une problématique qui a évolué, y compris dans cette table ronde, parce qu'on analyse de façon implicite ou explicite que ce qu'on appelle la communauté internationale, c'est-à-dire les entités définies dans cette table ronde, qui ne manque jamais d'imagination pour produire des plans de paix, des feuilles de route, des rapports...

Sur la seule question du gel des colonisations, je vous rappelle qu'en 2001 le rapport Mitchell l'exigeait déjà d'Israël, qu'en 2003 la fameuse feuille de route répétait la même chose, et qu'ensuite les pourparlers d'Annapolis (2007) ont réaffirmé le même gel de la colonisation, mais aucun de ces plans ne l'a imposé dans la pratique. C'est ce qui peut rendre sceptique sur les démarches actuelles. À mon sens, il y a un assez large consensus pour définir ce conflit comme un conflit colonial et rien d'autre, même s'il est habillé de beaucoup d'autres questions et culturelles et religieuses. Les chiffres de la colonisation depuis le 29 juillet 2013 – c'est-à-dire depuis le début du processus engagé par John Kerry – sont édifiants : 7 500 logements ont été créés, plus de 4 000 autres sont planifiés. On voit bien dans quelle ambiance d'impuissance collective, les pourparlers se sont engagés parce qu'en fait la stratégie israélienne depuis des décennies consiste à faire perdurer les négociations pour créer un fait accompli. Cette stratégie est appliquée depuis 1967, mais elle a gagné en acuité à partir des années 1990 et malheureusement aussi depuis le processus d'Oslo, puisque je vous rappelle qu'en 1993, il y avait 115 000 colons en Cisjordanie – je laisse de côté, et j'ai tort, les 200 000 de Jérusalem-Est – et qu'au moment de Camp David, en juillet 2000, on comptait 200 000 colons. Ainsi, durant cette période que certains d'entre nous ont imaginée radieuse ou en tout cas propice à la paix, la colonisation a continué à galoper. C'est ce

qui peut en effet rendre sceptique et c'est ce qui rend également difficile à entendre ce que j'appellerais « le catéchisme de la résolution 242 », c'est-à-dire effectivement les déclarations, telles que celles de François Hollande lors de son dernier voyage, pour deux États vivant côte à côte, dans des frontières sûres et reconnues, etc.

Mais la discussion qui se mène ici aujourd'hui est passée discrètement du constat d'impuissance à une autre problématique, celle des sanctions : on sait faire des plans de paix – il y en a à foison –, mais ce qu'on ne sait pas faire, ou ne veut pas faire, c'est produire un gendarme international, impartial, qui ne serait évidemment pas « équitable » puisque la situation n'est pas équitable. Ce qui est intéressant dans l'évolution de la situation, ce n'est pas tellement le plan de John Kerry sur lequel on ne sait pas énormément de choses à ce stade si ce n'est qu'il a reculé sur la question de la Vallée du Jourdain en admettant une présence israélienne et qu'il propose le maintien de 75 ou 80 % des colonies, c'est que ce processus, pour une fois comporte une date butoir : fin avril. Que va-t-il se passer à ce moment-là ? En toute logique, les pays parrains de cette négociation devront passer à la question des sanctions. Mais je ne me fais pas d'illusions, ils ne le feront pas. Cependant, il est tout de même utile de souligner les sanctions timides, mais réelles et intéressantes prévues par la directive de juillet 2012 de l'Union européenne qui rend inéligible à l'aide européenne les entreprises qui sont situées dans les colonies. Non seulement par ce qu'elles représentent en soi, mais surtout parce qu'elles découlent d'une pression directe d'un autre acteur de la communauté internationale, qui n'est pas énoncé dans l'intitulé de cette table ronde, mais qui est de plus en plus présent : la société civile. C'est-à-dire que les sanctions décidées par les institutions, en l'occurrence européennes, qui pourraient être décidées demain beaucoup plus fermement par la France, les États-Unis, les Nations unies, résultent de la pression de la société civile depuis l'Appel de 2005 d'organisations palestiniennes. Si l'on ne croit pas que les États-Unis et l'Europe vont se muer demain en gendarmes pour faire appliquer des plans qu'ils connaissent depuis des décennies mais qu'ils ne concrétisent jamais, je crois en revanche que la société civile peut exercer une pression, mais elle n'y arrivera pas seule. Je crois en la connexion entre les deux. Je crois que

par exemple l'appel au boycott, l'appel à la reconnaissance et au tracé des productions qui viennent des territoires vont amener à un moment donné – comme c'est déjà le cas avec l'Union européenne – les institutions et les grandes puissances à agir et à prendre des sanctions réelles, moins timides, plus fermes et plus audacieuses que celles prises actuellement. On est dans le passage de la définition d'un droit, encore très abstrait ou en tout cas usé à force d'être inopérant – un « catéchisme » comme je le disais – à la fonction de « gendarme », même si le mot peut déplaire mais c'est bien de cela qu'il s'agit.

L'autre élément qui peut influencer sur la situation est évidemment la dégradation de la situation sur le terrain. Comme cela a été dit : si rien n'est fait, on risque d'aboutir à une situation qui ressemblera fort à l'apartheid en Afrique du Sud, et les plus extrémistes de l'idée coloniale – ceux qui veulent encore aller jusqu'au Jourdain, coloniser la Cisjordanie – risquent de se piéger eux-mêmes. Le débat sur un État ou deux États est ambigu. L'État unique qui risquerait d'advenir n'est pas celui auquel certains pouvaient rêver il y a quelques années (pluri-religieux ou laïc), cela risque d'être un État unique subi par le bas, qui serait la politique du pire pour les Palestiniens mais qui reconfigurerait aussi complètement l'ensemble du conflit et poserait un problème considérable à Israël à la fois par rapport à la conscience des Israéliens et par rapport à son image et son statut dans la situation internationale.

Ce qu'il va se passer fin avril ou un peu plus tard va définir si l'on s'oriente vers une situation d'apartheid, installée, instaurée, presque instituée, ce qui du côté des Palestiniens obligerait également à une reconfiguration stratégique. Certains intellectuels palestiniens posent déjà le problème. Toute la question est celle du passage du droit international – qui manifeste hélas toujours son impuissance – à la question du droit des citoyens, du droit et des libertés individuelles et de l'égalité des droits entre l'ensemble des citoyens.

Si nous arrivons à la configuration sud-africaine, qui n'est bien entendu pas souhaitable, le conflit sera complètement à repenser à partir de la question de l'égalité des droits entre les Palestiniens – qu'ils soient dans les territoires palestiniens, qu'ils soient à Jérusalem-Est ou qu'ils soient de nationalité israélienne – et les Israéliens juifs.

Sommaire

Allocutions d'ouverture

Pouria Amirshahi, député de la 9^e circonscription des Français établis hors de France, secrétaire de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et président de l'IRIS p. 8

La question palestinienne

Michel Billout, sénateur et membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat p. 12

1 – Les mutations de l'ordre stratégique régional et le conflit israélo-palestinien

La Palestine : une question incontournable pour la région du Moyen-Orient
Hassan Balawi, diplomate et ancien journaliste à la télévision palestinienne .. p. 20

La Palestine et les mutations de l'ordre stratégique au Moyen-Orient

Jean-Paul Chagnollaud, professeur des universités et directeur de l'IReMMO p. 24

L'impact des révoltes arabes sur la gestion du dossier palestinien par Israël

Denis Charbit, maître de conférences au département de sociologie, science politique et communication à l'Open University d'Israël p. 29

La Palestine privée d'État, assiégée à Gaza, affamée à Yarmouk

Jean-Pierre Filiu, professeur des universités en histoire du Moyen-Orient contemporain, Sciences Po Paris p. 37

2 – La solution de deux États est-elle encore possible ?

Principes à appliquer pour une solution au conflit

David Chemla, responsable France de « La Paix Maintenant », secrétaire général européen de Jcall p. 41

La diabolisation du sionisme, obstacle à la paix

Martine Gozlan, journaliste à *Marianne* p. 46

La sud-africanisation de la question palestinienne

Mohammad Shtayyeh, membre du comité central du Fatah et ancien ministre des Travaux publics et du logement p. 50

Deux États – encore possible ? Souhaitable ?

Michel Warschawski, militant anticolonialiste israélien et président du Centre d'Information Alternative de Jérusalem et Bethléem p. 56

L'État de Palestine en quête de son indépendance

Pierre Duquesne, ambassadeur en charge des questions de reconstruction économique et de développement au ministère des Affaires étrangères p. 62

3 – Palestiniens et israéliens : deux peuples prêts pour la paix ?**Les obstacles principaux sur le chemin de la paix**

Gilles Williams Goldnadel, avocat et président de l'association France-Israël – Alliance Général Koenig p. 68

Parvenir à la paix implique le courage

Mossi Raz, ancien député israélien, co-directeur de « All for Peace », président du mouvement pour le désarmement israélien et président de « Life & Environment » p. 71

La paix n'est pas le sujet

Michèle Sibony, membre du bureau national de l'Union Juive Française pour la Paix p. 75

Israël/Palestine : qui est prêt pour la paix ?

Taoufiq Tahani, président de l'Association France Palestine Solidarité, maître de conférences en mathématiques à l'Université Lille 1 p. 85

4 – France, Europe, États-Unis : des acteurs internationaux pour la paix**L'Amérique et Israël**

Stephen Eric Bronner, professeur de sciences politiques à l'Université Rutgers (États-Unis) p. 94

L'État de Palestine : un objectif pour la diplomatie française

Alexis Le Cour Grandmaison, sous-directeur Egypte-Levant, ministère des Affaires étrangères et du Développement international p. 99

Les modes d'actions pour influencer sur Israël sont disponibles

Patrick Le Hyaric, député européen, directeur de *L'Humanité* et de *L'Humanité Dimanche* p. 106

De la « communauté internationale » à la « société civile »

Denis Sieffert, directeur de la rédaction, Politis p. 114

